
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 23 novembre 2011, à 21 h 10

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 21 h 10 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Eric Bertinat, Luc Broch, Claude Jeanneret, Soli Pardo, Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 11 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 novembre et mercredi 23 novembre 2011, à 17 h et 20 h 30.

La présidente. Mesdames et Messieurs, cette séance est à présent enfin ouverte! (*Le bureau et les chefs de groupe se sont réunis de 20 h 30 à 21 h 10 au sujet d'une motion d'ordonnancement d'Ensemble à gauche, déposée à la séance de 17 h et portant sur la motion M-989.*)

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, maire. Mes collègues et moi-même tenons à vous communiquer quelques éléments, dans la droite ligne des différentes affaires et dossiers relatifs aux ressources humaines qui ont émaillé l'automne. Nous, le Conseil administratif, avons eu à plusieurs reprises l'occasion de débattre des mesures annoncées par ma voix le 11 octobre et de leurs conséquences. Nous voulons vous en faire part ce soir, après en avoir informé en primeur la présidente du Conseil municipal et les chefs de groupe.

Nous souhaitons d'abord vous dire que le Conseil administratif a décidé ce matin de demander que chacun des départements de l'administration municipale recrute au plus tard d'ici la fin du premier trimestre 2012 un responsable départemental en ressources humaines, pour homogénéiser les processus, mais également pour assurer le relais avec la Direction des ressources humaines (DRH). Par ailleurs, le Conseil administratif vous confirme que M. Jacques Moret, directeur général de la Ville de Genève, assurera la responsabilité hiérarchique de la DRH pour une période qui va commencer dans les jours qui viennent, au départ du titulaire actuel, et qui s'achèvera au moment de l'entrée en fonction du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice des ressources humaines, dans le cours du premier semestre 2012.

Ensuite, et c'est peut-être le point le plus important, puisque nous vous devons des précisions sur cette notion d'expertise et de mandat d'expert, nous avons décidé par gain de paix, par souci de converger avec la commission des finances, de demander à la Cour des comptes – en espérant qu'elle accepte – d'anticiper son prochain contrôle périodique. Vous savez qu'un premier rapport a été émis en mars 2010, que cela a donné lieu à un premier contrôle du suivi cet été, à savoir ce fameux rapport qui a généré passablement de discussions. Nous allons donc demander à la Cour des comptes – dans le même sens que la sollicitation de la commission des finances – d'anticiper son prochain contrôle périodique sur les questions de recrutement, pour pouvoir purger, une fois pour toutes, ces questions de recrutement et faire en sorte d'avoir une situation claire. Voilà pour le passé.

Quant à l'avenir, nous vous confirmons les propos tenus le 11 octobre: nous sommes sur le point de désigner un expert académique, dans le domaine public,

externe, qui puisse, dans le prolongement de nos déclarations du 11 octobre, procéder à une analyse précise des processus de recrutement, définir la répartition des compétences entre la DRH et les directions de département dans les processus métiers RH de l'administration municipale, dans le domaine de la réadaptation/reconversion, dans le domaine des absences non planifiées, de la santé et de la sécurité au travail, de la formation, c'est-à-dire dans toute une série de processus clés où les ressources humaines interagissent avec les départements. Bien évidemment, et je confirme là aussi un engagement pris par ma voix le 11 octobre, nous vous réserverons la primeur du résultat de ces enquêtes et du mandat d'expertise.

Enfin, nous vous confirmons, conformément à l'engagement pris le 11 octobre, que le Conseil administratif émettra d'ici la fin de l'année une nouvelle directive relative à l'activité des collaboratrices et collaborateurs personnels des magistrats. Nous agissons donc en conformité avec les déclarations du 11 octobre. Je tenais à vous dire ici que le Conseil administratif consacre passablement de temps aux ressources humaines et considère qu'il est très important pour la crédibilité de l'administration et de la Ville que nous tirions au clair tous les cas passés et que nous puissions rétablir la confiance pour le futur.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'interviens sur un sujet un peu plus léger. Nous avons beaucoup parlé de hockey sur glace tout à l'heure. Or j'ai remarqué que, si certains habitués le savent bien, beaucoup d'élus ignorent que, dans le cadre de la convention qui nous lie au Genève-Servette Hockey Club, il y a douze places par match disponibles pour les conseillères et conseillers municipaux. Douze places par match sont distribuées dans l'ordre de demande; il suffit de téléphoner à mon assistant. Je donnerai les détails à qui les veut.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

- 3.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs, porté à 4 900 000 francs, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève (PR-750 A1)¹.**
- 3.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des équipements collectifs à la future gare des Eaux-Vives (PR-750)» (P-259 A)².**

Suite du premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste avait souhaité voter cette proposition lors de la première présentation du rapport au Conseil municipal. Pour lui, il n'y avait pas besoin de la renvoyer en commission. Cela dit, il est vrai que le projet s'est amélioré, puisqu'il fait la part belle aux espaces publics, chose que nous avons toujours soutenue. J'ajouterai d'ailleurs que le projet des espaces publics a été gagné par le bureau MSV et que l'architecte, Béatrice Manzoni, a su convaincre l'ensemble des partenaires. Je me permets de citer son nom, parce que très souvent on se contente de dire qu'il s'agit d'un projet de tel bureau. Or, il m'a toujours semblé important de rendre justice aux architectes qui se battent pour la qualité des espaces publics et de nommer les auteurs des projets. En l'occurrence, le Parti socialiste se félicite que ce projet des espaces publics ait pu se développer et offrir de la qualité.

Toutefois, nous voulons quand même rappeler qu'il s'agit ici d'un crédit d'étude et que l'ensemble du projet s'est développé à partir d'un plan directeur de quartier adopté par notre Conseil municipal. C'est pourquoi nous n'avons pas compris toutes les critiques qui ont émaillé ce projet, alors même qu'il y avait un plan directeur de quartier en force, un instrument légal à partir duquel doivent se développer les plus petits projets qui nous sont soumis, dont celui-ci pour des équipements sportifs, une crèche, etc.

En ce sens, il n'y avait aucune manipulation, je tiens à le souligner, de la part des habitants, s'agissant de lancer une pétition. Il s'agissait simplement pour eux de rappeler ce qu'ils avaient obtenu dans le plan directeur de quartier, qui

¹ Rapport, 2851.

² Rapport, 2884.

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

seul a force légale, afin de faire vivre la mixité grâce à un programme de logements, d'équipements, de crèches. Entre parenthèses, les crèches restent souvent un équipement oublié quand on développe un projet et on ferait bien, quand on prévoit un certain nombre de logements, de prévoir des crèches au préalable, ce qui a été le cas ici.

Je rappellerai que dans ce même secteur se développe aussi le projet de la Nouvelle Comédie, pour lequel un concours a été lancé. Dans la présente demande de crédit d'étude, il s'agit simplement de développer une partie de ce projet et c'était faire un procès d'intention, par rapport au plan directeur de quartier, que de dire qu'il n'y aurait pas de logements. Il fallait lire ce plan dans son ensemble et comprendre que des projets particuliers se développaient selon les lots A, B, C, qui avaient été dessinés.

Finalement, et heureusement, nous sommes arrivés à un compromis. Cela a permis au projet d'évoluer, démontrant que les projets peuvent s'articuler de manière intéressante quand on travaille sur le non-bâti, comme ici sur les espaces publics. Nous ne pouvons que nous en féliciter, même si nous regrettons que le débat ait eu lieu de manière un peu tronquée. A notre sens, si on veut faire avancer les projets de construction de logements, d'équipements publics, il faut se rappeler qu'on vote des instruments d'aménagement qui ont une validité. Parmi ceux-ci, le plan directeur de quartier nous engage vraiment, car c'est le seul qui oblige les autorités à s'entendre, ici l'Etat et la Ville de Genève, et qui soit contraignant. C'est donc avec plaisir que nous accepterons cette proposition, comme nous l'avions fait il y a déjà plusieurs mois.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Nous sommes très heureux de voir ce projet ressusciter. Il était en effet mort-né à la première lecture et je dois avouer que, sur la forme, nous ne sommes pas très satisfaits de ce qui s'est passé. Ce dossier a été traité un peu à la hussarde, c'était un peu difficile à comprendre, et je rejoins notre collègue Wisard sur les considérations formelles. En revanche, le Parti démocrate-chrétien est extrêmement satisfait de voir qu'entre-temps il y a 5000 m² en plus pour du logement. Je pense qu'à cet égard c'est une réussite totale. Nous sommes aussi très satisfaits qu'on prévoie des crèches et encore plus satisfaits de l'écoute du Conseil administratif, s'agissant des demandes des habitants et de la Maison de quartier des Eaux-Vives.

Je ne dirai pas que le haut des Eaux-Vives, où j'habite, soit un quartier sinistré, mais on ne peut pas dire non plus qu'il y ait beaucoup d'activités pour les habitants. Je pense qu'il y a vraiment des besoins. Avec le CEVA – je tiens ici à répéter que le CEVA va changer notre ville d'une façon positive – le haut des Eaux-Vives, notamment le secteur de la gare des Eaux-Vives, sera un quartier totalement nouveau. C'est là une chance extraordinaire pour les habitants.

Nous sommes donc favorables à ce projet et nous voterons bien sûr cette proposition.

Je tiens enfin à remercier l'administration pour l'étude concernant le préterrassement, qui est en ce moment à l'examen de la commission des travaux et des constructions. C'est là un élément très important, car grâce au préterrassement nous pourrions gagner du temps, s'agissant de construire du logement, des crèches, des équipements sportifs, ainsi que la Nouvelle Comédie. Nous pourrions livrer tous ces équipements en même temps aux citoyens, et ne pas les différer une année ou deux, après la fin du chantier de la gare du CEVA. Sachant que les citoyens vont souffrir énormément des nuisances engendrées par les chantiers, il est donc important d'avoir une vision stratégique des travaux et de livrer tous les équipements le plus rapidement possible. Chers collègues, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une excellente soirée! (*Exclamations et rires.*)

M. Denis Menoud (MCG). Le Mouvement citoyens genevois accueille bien entendu avec un certain plaisir ce rapport, de retour de commission. Nous accueillons favorablement ces logements, mais nous revenons avec notre argument permanent: nous souhaitons des parkings pour les habitants, car c'est fondamental. D'autre part, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil municipal sur la question des jurys en matière architecturale: en l'occurrence, les jurys et les conseillers ne sont pas les payeurs! Nous ne souhaitons pas être mis devant des faits accomplis par des jurys soi-disant extraordinaires, devant des situations où nous n'aurions plus notre mot à dire sur des appartements mal conçus ou sur des parkings inexistantes.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je vais essayer d'être plus positive que le préopinant. Comme le Parti socialiste, A gauche toute! avait d'emblée adhéré à cette proposition du Conseil administratif. Cela dit, nous devons admettre que le rapport de minorité de M. Wisard de l'époque comportait certaines vérités, et M. Pagani l'a admis. Il y avait une certaine imprécision dans ce projet qui, à l'époque, dépendait du département de M. Tornare. Finalement, ce projet a été ressuscité et ce laps de temps a sans doute été bénéfique, puisqu'il a permis de trouver un consensus. C'est donc avec joie que nous voterons cette proposition ce soir, puisque le programme correspond aux demandes de la pétition et à un réel besoin du quartier en matière d'infrastructures, de crèches et de logements. Nous remercions donc les Verts de leur modeste apport... et nous voterons la proposition!

M. Alexandre Wisard (Ve). En tant qu'auteur du «modeste apport», je précise que j'ai quand même pris quelques heures pour rédiger ce rapport de mino-

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

rité... Il est vrai que, juste après le dépôt du rapport de minorité – qui reflétait en fait un vote majoritaire – une pétition a été lancée par le quartier, avec beaucoup de noms socialistes, certes, mais c'est de bonne guerre. Le cas échéant, nous aurions peut-être fait la même chose... Quoi qu'il en soit, ce soir nous sommes en train de signer la paix des braves.

Pour souligner l'importance de ce rapport de minorité, je rappellerai que c'est le concours sur les espaces publics qui a permis de trouver un terrain d'entente, c'est-à-dire un très bon travail qui a été rendu en janvier 2011. En l'occurrence, urbaniser, reconstruire des pièces urbaines en réfléchissant d'abord aux espaces publics et en prévoyant ensuite les activités et les logements, c'est une très bonne approche, approche qui tend d'ailleurs à se généraliser dans le canton de Genève et qui est assez courante en Europe, notamment en Allemagne ou en Hollande.

Je voudrais encore relever qu'entre le rapport de minorité et le concours sur les espaces publics, c'est 6000 m² de plus qui seront consacrés aux logements, ce qui représente 60 appartements de 100 m². Par les temps qui courent, avec ce qui se construit – sauf erreur, il s'est construit 13 logements au deuxième trimestre à Genève! – on va vraiment dans la bonne direction. Certes, ces logements ne sont pas encore faits, mais c'est une bonne piste.

S'agissant des équipements publics, personne, à la commission des travaux et des constructions, n'a osé remettre en cause la crèche et les besoins du quartier en espaces de location. C'était là quelque chose d'acquis. La pierre d'achoppement était vraiment le logement, qui était prévu dans le lot B, mais pas dans le lot C. En fusionnant les deux, on pourra en faire plus et de bonne qualité. Quant aux équipements sportifs, je n'y reviens pas, mais c'était du grand olé-olé: «Je te mets douze courts de badminton, non j'en mets six, finalement j'en mets trois; la piscine, je la mets là, mais je mets un mur de grimpe...» Bref, je n'insisterai pas... Mesdames et Messieurs, votons cette proposition, lançons les études et essayons d'ouvrir le chantier dans des délais raisonnables, sachant que la population manque de logements en ville de Genève.

M. Alexandre Chevalier (HP). Les trois élus indépendants de ce Conseil sont aussi ravis que ce projet voie le jour. Malgré des méthodes qu'on peut considérer comme un peu légères – cela a été dit par certains intervenants – l'ensemble des groupes ont fait montre d'un grand pragmatisme par rapport à ce projet amendé. Nous sommes ravis de voir que, dans ce Conseil municipal, il existe encore une capacité à se rassembler sur de grands projets, quels que soient les horizons politiques, et que le pragmatisme a prévalu. On constate ainsi une amélioration notable en termes de logements, en termes de coordination entre les différents composants du projet – crèches, équipements sportifs, logements – dans un quartier qui est extrêmement important. Comme notre collègue

démocrate-chrétien, je vis dans le haut des Eaux-Vives et ce quartier va connaître une véritable mutation, une véritable révolution, et nous sommes ravis que cette mutation inclue ces nouveaux logements et ces divers équipements, notamment les équipements sportifs qui sont une des missions prioritaires de notre municipalité. C'est donc avec un grand plaisir que les trois élus indépendants voteront, avec l'ensemble du plénum, cette proposition.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. En premier lieu, j'aimerais remercier le rapporteur, M. Wisard, qui a bien retracé les rebondissements de ce projet. Pour poursuivre dans le sens des propos de M. Chevalier et de ce que j'ai pu entendre des uns et des autres, je trouve formidable qu'aujourd'hui ce parlement puisse se réunir autour d'un projet qui répond aux besoins des habitants. Vous savez que ce quartier est largement sous-doté en institutions de la petite enfance. Il y a plus de 350 demandes en attente et la crèche, avec une centaine de nouvelles places, permettra à un certain nombre de familles de trouver une solution. De même, comme cela a été relevé à la fois par M^{me} Sumi et par M^{me} Valiquer Grecuccio, les locaux collectifs et équipements de quartier répondent aussi à des besoins et à une demande des habitants. Je pense donc que c'est un bon projet. Certes, il a été redimensionné, il a changé, mais ce n'est finalement pas plus mal, puisque, aujourd'hui, c'est un bon projet que vous accepterez. J'aimerais vous en remercier, car nous pourrions ainsi aller de l'avant et répondre aux besoins des habitants en termes de logements, de solutions pour les petits enfants, d'équipements pour les associations et les habitants.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Très brièvement pour compléter ce qu'a dit ma collègue, je relèverai qu'un des aspects exemplaires de ce projet, c'est son caractère multidisciplinaire, polyvalent, avec aussi un volet sportif. Et ce sont des discussions intéressantes en commission qui ont rappelé plusieurs choses essentielles: d'abord, qu'on ne construit pas un nouveau quartier, en termes de logements et d'activités, sans penser aux équipements et aux espaces publics, que ce quartier manque d'équipements de cette nature, mais qu'aussi les choix en matière d'arbitrages sont difficiles entre les différents besoins. Et je reconnais qu'aujourd'hui nos outils pour arbitrer les différents besoins en matière sportive ne sont pas encore entièrement au point. Les besoins qui étaient exprimés dans le projet d'origine n'étaient pas inventés, ou complètement abstraits. Il y a aussi des demandes en suspens dans le domaine du badminton, qui ne sont pas illégitimes. Mais après discussion en commission – c'est comme cela qu'on arrive à de bons projets – la grimpe en est sortie vainqueur à ce stade, et dans le milieu du badminton on est un peu déçu. Reste qu'il y a possibilité d'utiliser cette installation de manière polyvalente et qu'une chose est sûre: nous allons, dans la mesure du possible, améliorer nos outils d'arbitrage des besoins en suspens dans le domaine

Proposition et pétition: équipements sociaux et sportifs à la gare des Eaux-Vives

sportif et nous allons le faire, je peux vous en informer, à l'échelle non pas de la seule Ville de Genève mais des communes en général, puisque la commission sportive de l'Association des communes genevoises s'est réunie pour la première fois vendredi passé et a inscrit ce point comme l'un de ses objectifs prioritaires. Mesdames et Messieurs, je me félicite que vous votiez ce soir ce projet à une large majorité.

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote de la délibération PR-750.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (69 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée à l'unanimité (71 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'études de 4 900 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un ensemble mixte comprenant 100 à 140 logements, des activités ainsi que des équipements publics (notamment une crèche, des équipements de quartier et des équipements sportifs), situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, lots B et C du plan directeur de quartier, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 900 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Je fais voter les conclusions de la commission concernant la pétition P-259.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 45 oui contre 21 non (1 abstention).

4.a) Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sauvons les fêtes de quartier» (P-252 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Le 27 septembre 2010, le Conseil municipal a renvoyé la pétition à la commission des pétitions, qui l'a transmise à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public. Cette dernière s'est réunie les mardis 13 novembre, 21 décembre 2010, 1^{er} février, 8 février, 8 mars et 15 mars 2011 sous la présidence de M^{me} Sarah Klopmann. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, ainsi que par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 168^e année»: Commission, 2170.

Séance du 13 novembre 2010

Audition des pétitionnaires, représentés par M^{me} Isabelle Johner et MM. Gaston Coutaz et Marcel Muehlestein

M. Muehlestein prend la parole et déclare que la fête de quartier des Pâquis «La rue est à vous» existe depuis dix-huit ans et que l'association est maintenant confrontée à un problème de coût depuis la directive concernant les déchets. Il explique que le comité a rencontré M. Pierre Maudet en 2009 et qu'un terrain d'entente avait alors été trouvé, l'association assumant le projet pilote sur la vaisselle consignée en échange de la prise en charge des déchets par la Voirie. Il remarque toutefois qu'aucun accord n'a pu être trouvé pour l'édition 2010, ce qui a entraîné une réduction du périmètre de la manifestation à la cour d'école. Il remarque qu'il y a donc deux scénarios, soit il s'agit d'une manifestation commerciale du type Fêtes de Genève, soit la manifestation est labellisée et sponsorisée par la Ville de Genève. Il rappelle cependant qu'il existe un troisième type de manifestations, celles relevant des associations, lesquelles ne peuvent pas payer 25 000 francs de levée d'ordures.

Les commissaires posent leurs questions

M. Muehlestein, M. Coutaz et M^{me} Johner répondent que la manifestation en est venu à toucher 30 000 personnes plus 1000 vendeurs, qu'il ne s'agit pas de commerçants, mais d'un vide-grenier et que la manifestation fonctionne avec la maison de quartier.

Ils ne font aucun bénéfice sur la consigne de la vaisselle, mais ils ont été obligés d'avoir 25 000 francs en petite monnaie pour gérer les consignes. La perte ou la casse de certains articles leur a coûté 900 francs.

Ils ont eu en 2009 une économie de 12 tonnes de déchets (20 tonnes l'année précédente). S'ils doivent payer les frais de voirie, c'est dû au fait qu'ils ne font pas partie de «La ville est à vous».

Ils n'ont pour seule subvention que les 15 000 francs pour les animations donnés par le département de la culture.

Toutes les personnes (le comité) qui organisent cette manifestation sont bénévoles, elles doivent payer 15 000 francs de voirie et 10 000 francs pour la signalisation. La Ville met à disposition le matériel de fêtes contre une facturation de 20% du prix usuel.

Les vendeurs de nourriture étant des professionnels, ils payent 300 francs pour leurs stands. Ils fourniront à la commission les comptes de l'association pour 2009. En 2010, la manifestation s'est déroulée dans le préau de l'école, et il n'y avait pas de stand de nourriture, vu le peu de place. Ils n'ont pas eu de facture de déchets, et le peu qui a dû être nettoyé par leurs soins à la fin de la manifestation, ils l'ont réparti dans leurs poubelles privées.

Les précédentes années, ils ont eu comme sponsors la Loterie romande, la Fondation Hans-Wilsdorf et d'autres, mais ils se sont retirés, car ils ne voulaient pas «payer la voirie». Ils ont également essayé de demander aux participants de donner un petit quelque chose pour aider à payer les frais, mais ils n'ont récolté que 150 et 180 francs.

Ils ne font pas de contrôle sur les objets vendus, ils ne connaissent pas le taux d'inventus.

Suite à tous ces soucis depuis cinq ans, sécurisation de la fête, tri et paiement des déchets, les heures de travail de préparation (environ 720 heures) non rémunérées, le comité a démissionné, mais il se déclare prêt à aider la relève, si relève il y a. Il ne souhaite pas que «La rue est à vous» rentre dans le giron de «La ville est à vous». La manifestation «La rue est à vous» concernait un quartier entier, contrairement à «La ville est à vous». L'année passée, malgré la pluie, des gens étaient là dès 6 h du matin, cette fête est très prisée, et il serait dommage de la supprimer faute de moyen.

Séance du 21 décembre 2010

Audition de MM. Patrice Mugny, Pierre Maudet et Raoul Schrupf

M. Mugny prend la parole et rappelle qu'en 2003 la fête «La rue est à vous» avait été annulée faute de moyens et par manque d'organisateur. Il ajoute que lui et M. Ferrazino avaient alors décidé de sauver ce projet. Il mentionne que le concept est effectivement sympathique et qu'il a été développé. Il précise que l'on compte à présent une douzaine de fêtes de quartier par année. Il explique ensuite que les associations ont trouvé que les démarches administratives à mener auprès de la Ville et du Canton étaient compliquées, raison pour laquelle la Ville a pris en charge cette tâche. Il indique ensuite que la subvention pour la manifestation des Pâquis n'a pas été supprimée. Il rappelle encore que «La rue est à vous» était exonérée de taxes, mais qu'elle s'est mise à louer des emplacements sur le domaine public, dégageant dès lors de l'argent, ce qui a modifié le principe. Il pense, en fin de compte, que cette association qui voulait tout assumer n'a pas réussi à s'en sortir et s'est retrouvée débordée.

M. Maudet déclare avoir fait parvenir un récapitulatif à la commission. Il se déclare surpris par cette pétition et son caractère erroné. Il rappelle qu'il y a eu environ 30% de manifestations supplémentaires au cours de cette législature et il pense que les membres du comité de cette association étaient mal organisés et qu'ils ont été débordés par leur succès. Il mentionne que, malgré tous les efforts de la Ville pour résoudre les problèmes, cette association n'a pas voulu entrer en matière. Il déclare encore que cette manifestation a par ailleurs connu une dérive

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

commerciale. Il précise à cet égard que les comptes 2009 ne sont pas encore connus et qu'il est difficile de donner la gratuité des services dans ces conditions.

Il rappelle également que la Voirie exécute un travail important à l'issue de cette manifestation et que, si le projet de vaisselle propre a bien fonctionné, il n'était guère possible d'aller plus loin. Il ajoute que, compte tenu de tous ces éléments, le Conseil administratif a décidé collégialement de laisser les 15 000 francs de subvention ainsi que les 86 000 francs de service, mais qu'il était hors de question de donner la gratuité de la voirie. Il précise ignorer ce que sont les 10 000 francs pour les panneaux de signalisation. Il déclare encore que la Ville a bon dos et que c'est plutôt le manque d'organisation du comité de cette association qui a amené l'échec de cette fête. Il évoque encore le projet d'arrêté PA-99 et mentionne que cela n'a rien à voir avec cette problématique.

M. Maudet répond aux commissaires que la Ville a eu beaucoup de problèmes avec le manque d'organisation de l'association. La sécurité était plus que lacunaire. Les pompiers ont dû rappeler l'importance des marquages au sol. Il indique que, lors de la soirée «Paroles de quartier», personne n'est intervenu à l'égard de cette manifestation. Le comité a systématiquement envoyé ses demandes tard, mais malgré tout la Ville a réussi à suivre. Il n'y a aucune raison que cette association ait un traitement de faveur par rapport aux autres.

M. Mugny déclare qu'à aucun moment le Conseil administratif n'a souhaité supprimer la ligne budgétaire relative à cette fête, c'est la commission des finances qui l'avait suggéré.

Le concept de cette fête a été inventé par un Hollandais, puis il a été repris à Genève. Le comité actuel n'est pas le même qu'à sa création. Cette fête a toujours été chaotique dans son organisation. Le règlement de la Ville a permis de réduire les déchets de plus de 30%. M. Mugny répète que cette association a tout refusé et il se demande s'il fallait en outre lui offrir l'entièreté de la gratuité. Il mentionne être prêt à rediscuter avec le comité en rappelant que la Ville a les moyens d'aider ses membres si ces derniers veulent bien respecter les règles. Il déclare être prêt à un débat public. Il rappelle qu'une association qui réalise un bénéfice important se doit de rendre tout ou partie de la subvention qu'elle a reçue. M. Maudet acquiesce.

MM. Maudet et Mugny déclarent que c'est le comité lui-même qui expliquait que la proportion de commerçants était importante. Ils rappellent en outre qu'un bilan est fait pour chacune de ces fêtes. Ils rappellent que la Ville doit obtenir un concept et un plan de la fête préalablement à la manifestation. Ils mentionnent en l'occurrence avoir vu beaucoup de débits de boissons en 2009.

M. Mugny déclare que les commerçants du quartier de Saint-Jean ne louent pas l'espace public, raison pour laquelle la Ville ne leur demande pas des comptes.

Il ajoute, en revanche, que, lorsqu'une association loue des mètres carrés à des débits de boisson, elle réalise des gains qui doivent apparaître dans les comptes.

M. Maudet répond que l'autonomie revient à se libérer des contraintes de la subvention. Il ajoute ne pas avoir de dogme sur le principe de la subvention et il signale qu'il n'y a pas de horde de contrôleurs intervenant lors de la manifestation. Il explique ensuite que mettre en place un concept de tri est nécessaire et s'inscrit dans la politique de la Ville.

Séance du 1^{er} février 2011

Audition de M^{me} Danielle Jonin, sergent-major du poste des Pâquis

M^{me} Jonin déclare que cette fête devait à l'origine être une fête de quartier, mais que la France et les cantons voisins s'y sont invités, et que les organisateurs débordés n'ont pas vu venir la chose. Ils n'ont pas su gérer correctement la sécurité, les problèmes de bruit, de personnes étrangères aux quartiers qui se sont greffés à la manifestation, ils ont été débordés par la taille de la manifestation et, selon elle, environ 70% des participants n'étaient pas du quartier. L'association demeurant très souple, il n'y avait aucun contrôle sur les participants. Les problèmes majeurs étaient la gestion des déchets, les stands qui ne fermaient pas, la perturbation du trafic, sauf pour l'édition 2010, qui s'est bien déroulée, mais elle était limitée au préau de l'école. Les autres fêtes de quartier sont mieux gérées et ne génèrent quasiment aucun problème.

M^{me} Jonin déclare avoir envoyé un flotier à la dernière assemblée de l'association qui s'est déroulée à la mi-janvier. Elle a appris que l'association se dissolvait et que les 3000 francs restant en caisse serviraient pour un voyage à Lille que le comité souhaitait faire. Les comptes 2010 ont été présentés à cette occasion. La commission les demandera. La maison de quartier ne va rien recevoir, et les éventuels repreneurs non plus.

Suite au départ de M^{me} Jonin, la commission prend la décision de réauditionner rapidement l'association et de lui demander les comptes 2010.

Séance du 8 février 2011

Audition de MM. Nicolas Bolle, secrétaire adjoint du Département cantonal de la sécurité, de la police et de l'environnement, et Stéphane Monbaron, brigadier

Lors du débriefing de la manifestation «La ville est à vous», ils ont appris que l'association avait été dissoute et ils se demandent si la question n'est pas déjà réglée. En outre, c'est un problème qui concerne la Ville de Genève et non la police genevoise.

Séance du 8 mars 2011

Réaudition de M^{me} Isabelle Johner et de MM. Gaston Coutaz et Marcel Muehlestein

Les pétitionnaires commencent par distribuer les comptes 2010 version papier. Ils confirment que leur assemblée générale du 20 janvier 2011 a dissous leur association, tout en proposant que M. Coutaz reste à la disposition d'éventuels repreneurs.

Il y a huit à dix bénévoles au comité qui ont travaillé gratuitement depuis plusieurs années, à savoir environ 197 heures par année et par personne à l'organisation de cette manifestation, et il est naturel pour eux qu'après tout cet engagement le comité se paie un voyage avec l'argent qui reste, en guise de remerciement, et qu'il faut arrêter de les «enquiquiner» pour cela. De toute façon, personne ne s'étant déclaré intéressé à reprendre l'association, il ne sert à rien de laisser une caisse. La subvention de la Ville a été chaque année entièrement allouée à l'organisation du spectacle. Certains artistes comme les «Géants de Lille» n'ayant été rétribués que pour le transport et non pour la participation.

Séance du 15 mars 2011

Audition de M^{me} Léonor Perréard, directrice de la Maison de quartier des Pâquis, MM. Boris Calame, président de la Maison de quartier de Champel, et Didier Arnoux, animateur à Pré en bulle, aux Grottes, représentant du groupe «Gestion des déchets et manifestations» de la coordination des maisons de quartier Ville de Genève

M. Calame prend la parole et rappelle que la fête de quartier des Pâquis ne se fait plus en raison des coûts et de la gestion des déchets. Ces fêtes, si elles n'obtiennent pas l'aide des entités publiques en ayant la gratuité de la voirie et du domaine public, s'arrêteront.

Il rappelle également que ces manifestations sont populaires et décentralisées et qu'elles permettent aux gens de se retrouver; les associations fournissent ainsi un service au quartier et créent du lien social.

Il signale ensuite que les maisons de quartier ont signé des conventions avec la Ville de Genève et qu'elles se sont engagées à organiser des événements. Il n'y a pas de problème pour le moment bien que, si des entreprises proposent de la restauration durant un événement, les autorités soient souvent tentées de lever la gratuité du domaine public en arguant des bénéfices issus des mètres carrés loués.

M^{me} Perréard ajoute que l'autre problématique relève de la gestion des déchets. Les associations doivent prendre en charge financièrement ces déchets.

La Ville met à disposition des conteneurs pour le tri, les associations doivent toutefois les rendre vides, ce qui implique des dépenses sur des budgets déjà limités.

M^{me} Perréard mentionne alors qu'une convention a été proposée à la Ville de Genève engageant les maisons de quartier à diminuer et à trier leurs déchets tout en assurant la communication. En contrepartie, la Ville prend en charge ces déchets et fournit des statistiques, l'idée est d'avoir une vision collective afin d'être bien identifié par la population.

M. Calame signale qu'à Champel la fête de quartier représente un coût de 10% du fonctionnement annuel de la maison de quartier. Il est incohérent que la Ville donne une subvention tout en exigeant une taxe par ailleurs, alors que les stands doivent payer une contribution de 100 francs, les stands les plus importants devant, quant à eux, régler une contribution s'élevant à 10% de leur bénéfice. Il ajoute qu'il serait intéressant de voir les comptes d'une manifestation de ce type. Il remarque encore que la maison de quartier avait jadis des sponsors, jusqu'à la déclaration de M. Muller accusant ces associations d'anarchisme. Il répète que le plus dommageable est l'arrêt d'une fête comme celle des Pâquis.

M^{me} Perréard ajoute que l'association a aussi pensé acquérir de la vaisselle lavable et la tenir à la disposition des autres associations. Elle signale encore que le Domaine public envoie en outre toujours une facture, même si cette dernière est ensuite annulée, ce qui est ennuyeux. Elle rappelle ensuite que les toilettes publiques sont également un problème, tout comme la signalisation. Elle rappelle qu'il a également été demandé au comité de l'association de relever les numéros de plaques des véhicules se trouvant dans les rues fermées pendant la fête.

M. Calame précise que ces associations sont toujours en lien avec trois départements.

Vote de la commission

Les commissaires étant unanimes sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif, ils décident, toujours à l'unanimité des membres présents, soit 2 UDC, 2 LR, 2 DC, 3 Ve, 2 S, 2 AGT, d'assortir ce renvoi de la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de mettre en œuvre une simplification et une coordination des procédures entre les différents départements lors d'événements citoyens avec un objectif de guichet unique.»

Sauvons les fêtes de quartier!

Les fêtes de quartier organisées par des habitant(e)s et des bénévoles sont assimilées aux Fêtes de Genève!

Depuis l'introduction d'une nouvelle disposition en 2009, la Voirie de la Ville de Genève ne distingue plus les fêtes de quartier des événements commerciaux!

Cette année, la fête de quartier des Pâquis « La Rue est à Vous » devra payer CHF 15'000.- pour la voirie et CHF 10'000.- pour la pose des panneaux de signalisation. Soit 25'000.- pour une fête organisée depuis 18 ans par des habitant(e)s et des bénévoles!

Signez la pétition pour mettre fin à cette inégalité de traitement!

Les soussigné(e)s et habitant(e)s de la Ville de Genève demandent aux autorités municipales de mettre fin à cette inégalité de traitement. Les fêtes organisées par des habitant(e)s et des bénévoles, et des associations à buts non-lucratifs ne sont plus distinguées des événements commerciaux qui exploitent le domaine public!

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------


A retourner d'ici le 20 septembre 2010
à l'Association « La Rue est à Vous », rue de Berne 50, CP 61, 1211 Genève 21
www.larueestavous.org

2918

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

ASSOCIATION



Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
 24 SEP. 2010
Abonné par:
Copies:

Genève, le 24 septembre 2010

Concerne : pétition de l'association « La Rue est à Vous » .

Madame Sarah Klopmann,

Nous vous adressons les pétitions que nous avons récoltées, concernant la demande de gratuité du Domaine public pour les associations à but non-lucratif. Nous savons que vous ferez bonne usage de cette matière.

En vous remerciant d'avance de votre diligence et de votre soutien, nous vous prions d'agrèer, Madame Sarah Klopmann, nos meilleures salutations.

Pour adresse:

Pour l'association « La Rue est à Vous »

Gaston Coutaz

Rue de Berne 50
Entrée rue du Mûle
Case postale 61
1211 Genève 21
Tél. 022 909 88 99
Fax 022 909 88 90
www.larucestavous.org
Info@larucestavous.org

LA RUE EST A VOUS
BUDGET PREVISIONNEL EDITION 2010

<u>BUDGET GLOBAL</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RECHERCHE DE FONDS SUBVENTIONS & FONDATIONS SPONSORS</u>
Publicité	sFr. 2'500		
Géants de Lille / Animations	sFr. 15'000		
Salaires petits jobs	sFr. 1'000		sFr. 1'000 Affaires sociales
Décoration	sFr. 0		
Logistique et sécurité	sFr. 1'000		
Panneaux de signalisation	sFr. 500		
Voirie	sFr. 1'000		
Buvette	sFr. 1'500	sFr. 4'000	
Matériel	sFr. 0		
Frais comité	sFr. 1'000		
Frais adm. + Assurances	sFr. 2'500		
Salaires permanent	sFr. 6'000		
Participation cafetiers		sFr. 0	
Sponsoring		sFr. 500	
TOTAL	sFr. 32'000	sFr. 4'500	sFr. 15'000 sFr. 5'000 sFr. 21'000

7500.00

ATROUVER

**DAC
SIG**

Bilan Rue est à Vous 2008

Le présent bilan a pour objets de mettre en évidence les mesures positives prises par le comité de l'Association « La Rue est à Vous », animant le quartier des Pâquis chaque 3ème week-end du mois de septembre, et de souligner les améliorations possibles tant du côté des organisateurs que des institutions concernées par l'événement.

Recherches de fonds

La recherche de fonds a été particulièrement difficile en 2008 pour deux raisons: D'une part, les institutions ou les entreprises susceptibles de verser des subventions ou des dons ne distinguent pas ou rarement la « Ville est à Vous » de l'Association « La Rue est à Vous ». Dès lors, elles partent du principe que l'Association est largement subventionnée, ce qui n'est bien évidemment pas le cas.

Cette confusion entre les genres, structures institutionnelles et associatives, porte préjudice aux dernières, bien plus fragiles financièrement.

Afin d'encourager la création d'associations de quartiers et d'habitants, et de favoriser leur autonomie dans le but d'assurer leur pérennité, une réflexion de fond devra sans doute être portée par la Département culturel de la Ville de Genève. En effet, s'agit-il de favoriser des initiatives de quartiers ou ces fêtes s'inscrivent-elles uniquement dans un programme politique?

Conscients que l'initiative « La Ville est à Vous » avait pour buts de faciliter l'organisation et la promotion des fêtes de quartier, nous nous interrogeons sur leur chance de « survie » en cas de changement de magistrat ou de projets politiques.

D'autre part, parmi les difficultés rencontrées, la présence de l'Euro 2008 à Genève au mois de juin a bousculé le calendrier des fêtes la « Ville est à vous » et ces dernières se sont concentrées entre les mois de mai, août et septembre.

Plainpalais : 17/05/08
Eaux-Vives : 17/05/08 et 18/05/08
Grottes : 24/05/08 et 25/05/08
Geisendorf : 31/05/08 et 01/06/08
Concorde : 23/08/08
Saint-Jean : 30/08/08 et 31/08/08
Jonction : 06/09/08 et 07/09/08
Champel : 13/09/08
Pâquis : 20/09/08 et 21/09/08

En conclusion: nous demandons que l'Association « La Rue est à Vous » ne soit pas pénalisée par sa proximité avec « La Ville est à Vous », tant dans le choix des dates que l'intitulé de la fête.

D'autre part, nous invitons les autorités à préciser leurs projets quant à l'autonomisation probable de ces manifestations et à clarifier les « conséquences » pour les associations indépendantes quant à la gratuité du domaine public ou la mise à disposition de la voirie ou de la signalisation.

Demandes d'autorisations et démarches administratives

Nous tenons à remercier les services compétents de la Ville et de l'Etat de Genève pour leur soutien et leur aide, d'autant plus qu'ils étaient fortement sollicités par la présence de l'Euro 2008, la « Lake Parade » et les Fêtes de Genève.

Une réflexion pourrait sans doute être portée sur la participation des services de la Ville et du Canton, et leur ordre de priorités, entre les fêtes privées à buts lucratifs et les fêtes d'habitants organisées bénévolement.

Des séances, trop nombreuses à notre sens, ont eu lieu au domaine public. Afin de gagner en efficacité et en cohérence, nous proposons que ces séances soient groupées entre les mois d'octobre et de décembre, peu après la fête, et au début de l'année. Par expérience, nous savons que les mois d'été sont les plus difficiles pour réunir les bénévoles et les responsables des services de la Ville et de l'Etat.

Nous avons également été confrontés au fait que nos interlocuteurs n'étaient pas toujours les mêmes. Ces changements ont été une source de malentendus et de difficultés.

En conclusion, les démarches étant connues pour une fête de quartier existant depuis plus de quinze ans, nous suggérons aux autorités de tendre vers une simplification des procédures et que les demandes soient traitées par les mêmes interlocuteurs.

Voirie

D'emblée nous tenons à remercier l'Unité d'action communautaire (UAC) des Pâquis pour son travail d'information, sa participation à nos séances et lors de la manifestation pour avoir su gérer au mieux la problématique des déchets.

Cette question étant particulièrement délicate, nous tenons également à souligner que de nombreux efforts ont été apportés par nos soins:

- Rappel des règles quant au tri et à la vaisselle « compostable » lors des deux séances d'information ouvertes au public les 1er et 2 septembre 2008.
- Présence également devant les tours de tri assurée par des élèves et des parents de l'école Steiner que nous tenons à remercier et à féliciter pour leur efficacité.
- Tournées par équipes de surveillance dans les rues et rappels des règles de tri des déchets auprès des stands.

Il nous paraît important de préciser que les actions menées par les élèves des écoles sont inscrites dans le budget de la manifestation.

Des remises à l'ordre suivies de sanctions ont été adressées à des restaurateurs. Ces derniers n'ayant pas forcément suivi les séances d'information destinées aux professionnels au mois de juin 2008, il nous a par exemple été difficile de faire respecter l'obligation pour la vaisselle compostable ou la protection du sol sous les grills.

D'autre part, nous avons constaté que parmi les déchets figuraient de nombreux habits et tissus abandonnés. A notre sens, ces derniers pourraient être récoltés au profit d'autres associations au lieu de finir en déchets.

Pour clore, nous pensons que le choix des emplacements pour les tours de tri de déchets pourrait être amélioré, compte tenu de nos expériences. A titre d'exemple, à la rue de Berne, les poubelles installées sur des espaces de vente ne pourraient-elles pas être placées sur des zones interdites à la vente?

En conclusion, comme chaque année, nous regrettons le coût élevé en « efforts humains » par le simple fait que les participants à la fête ne respectent pas le tri des déchets et laissent leurs affaires invendues sur le domaine public.

Comme mentionné, nous proposons aux services de la voirie de revoir certains emplacements pour les tours de tri en évitant par exemple les espaces propices à la vente.

Nous soulignons également l'intérêt de récolter des habits et des tissus au profit d'autres associations, des conteneurs spécifiques pourraient-ils être disposés à cet effet?

Sécurité

Deuxième point fort dans nos efforts. Afin d'assurer la sécurité et le bon respect des consignes transmises par les services de police et d'incendie, les mesures suivantes ont été engagées:

- La surveillance des rues a été organisée entre des responsables de secteurs.
- Des adolescents ont été engagés par nos soins pour surveiller à l'aide de vaubans et de chasubles visibles la bonne fermeture des rues.
- Des tournées ont été assurées par des membres du comité de « La Rue est à Vous » par groupe de deux personnes.
- La compagnie un « Air de Clown » a été engagé pour faire respecter la distance de sécurité SIS de 3,5 mètres. Cette mesure semble avoir rencontré un certain succès auprès des participants de la fête.

La collaboration avec les agents de ville présents lors de la manifestation était excellente et nous tenons à les remercier.

En revanche, nous regrettons que le « numéro vert » mis à disposition par le Service de la sécurité et du domaine publics ait été mis hors service. Aucun de nos appels a abouti (?).

En résumé, nous pensons avoir pris toutes les mesures possibles afin d'assurer la sécurité et le bon respect des normes SIS, et nous nous félicitons de la bonne collaboration avec les agents de ville.

Signalisation

Troisième point fort dans nos efforts. Conformément aux plans fournis par les services de police et d'incendie, les mesures suivantes ont été mises en place:

- Les espaces interdits aux stands ont été marqués à la gouache rouge sur le sol ou occupés par des bandes de gazon, voire des décorations.

- Les plans ont été affichés sur les façades et sur le sol
- Le stand d'information, la buvette et le service « Catering » destiné aux artistes étaient marqués par une signalétique spécifique.

Enlèvement des véhicules motorisés

Depuis trois ans nous constatons une augmentation du nombre des véhicules à enlever le samedi et le dimanche matin. Cette année la facture s'est élevée à plus de CHF 2'400.-. En 2007 le montant était de CHF 2'000.- et en 2006 aux alentours de CHF 1'700.-. De 1993 et 2005 notre moyenne s'élevait à CHF 400.-. Etant donné l'état de nos réserves financières, il nous paraît important qu'une solution soit trouvée afin d'arrêter l'augmentation de ces frais.

D'autre part, nous constatons que les deux-roues motorisés ne sont pas enlevés et qu'ils occupent, voire gênent, les emplacements destinés aux stands.

En conclusion, nous proposons d'accompagner et d'aider les agents de sécurité municipaux (ASM) ou la gendarmerie en reprenant le relais des appels à faire aux propriétaires des véhicules en situation d'enlèvement. Nous pensons que les deux-roues motorisés devraient connaître les mêmes règles d'interdiction de stationnement que les voitures et qu'ils devraient être enlevés.

Décorations

Des efforts particuliers ont été mis sur la décoration. Que ce soit pour embellir notre événement ou pour occuper les espaces interdits aux stands. La décoration était composée de fleurs et gazon, et l'essentiel a pu être récupéré. Les rares déchets étant entièrement naturel, ils étaient bien évidemment biodégradables.

Patentes

Les patentes pour la vente d'aliments et de boissons ont été soumises aux conditions suivantes:

- Obligation de participation aux séances d'information des 1er et 2 septembre 2008
- Gratuité pour les associations sur présentation des statuts et du bilan en fin d'année
- Gratuité pour les stands dits « souris » dont le choix des plats était limité à deux
- La participation aux frais d'organisation de la manifestation pour les stands professionnels dits « éléphants », plus de deux plats à choix et utilisation de matériel professionnel, s'est élevée à 200.-/jour
- La participation des cafetiers-restaurateurs s'est élevée à 300.-/jour si leur terrasse étaient étendue sur le domaine de la fête

Buvette

L'emplacement de la buvette devra être revu afin qu'elle gagne en visibilité et en efficacité. Le choix des boissons s'est avéré difficile en raison des changements de température. La difficulté à trouver des bénévoles pour animer la buvette a également été mise en évidence.

Programmation

La programmation a été largement associée à celle du « Palais Mascotte ». Outre les clowns et le tournoi de lutte suisse à la place des Alpes, la « Rue est à Vous » a accueilli une parade mobile « Lake Splash » qui s'est terminée avec succès en soirée « Sound System » dans le préau de Pâquis centre. Aucun débordement ou problème de sécurité n'a été rencontré.

Petits jobs

Le choix d'engager des préadolescents et des adolescents par le biais de la « boîte à boulots » s'est avéré très positif. Contrairement aux années précédentes, le nombre des jeunes a été réduit et leurs conditions d'encadrement ont été facilitées.

Le budget proposé par la Délégation à la jeunesse, décompté en heures de travail, a été respecté francs près par le comité de La Rue est à Vous.

Présence de stands de partis politiques

A notre grand regret, notre souhait de ne pas accueillir de stands politiques dans notre événement n'a pas été respecté. Malgré nos demandes de quitter le périmètre de la manifestation, un parti politique s'est arrogé le droit de maintenir son stand et de récolter des signatures pour une pétition. Face au flou juridique et au manque d'informations précises à ce sujet, nous n'avons pas pu les exclure. Des éclaircissements à ce sujet devront impérativement être apportés par les autorités compétentes, le domaine public ou de Département culturel, afin que ce cas de figure ne puisse se reproduire.

Place des Alpes

Dernier point fort de l'événement, La Rue est à Vous a accueilli pour son 15ème anniversaire un tournoi de lutte suisse sur la bien nommée « Place des Alpes ». L'événement a connu un beau succès le dimanche et le dépaysement était total.

L'absence des lutteurs le samedi s'est fait ressentir tant par le chiffre d'affaire de la buvette située sur la place que par le manque d'ambiance ou d'animation pour le public.

Cette absence était d'autant plus regrettable que l'information nous a été communiquée le jour même et que les rares bénéfiques de la buvette n'ont pas pu être versés aux scouts de Montbrillant et du Grand-Saconnex venus bénévolement.

En revanche, nous tenons à féliciter et à souligner l'efficacité, l'autonomie et l'esprit d'initiative des Scouts pour la mise en place des tables et des bancs, et le montage et démontage de la buvette. Cette aide nous a été particulièrement précieuse puisqu'ils ont entièrement assuré la gestion et l'animation de la buvette.

En conclusion, outre l'absence inexpliquée des lutteurs le samedi, nous avons eu le plaisir de découvrir une Place des Alpes « transformée » le dimanche et animée grâce au soutien des Scouts. Leur participation à l'édition de l'année prochaine est vivement souhaitée.

Pour clore, nous nous félicitons de la réussite de cette dernière édition, tant pour la bonne collaboration avec les services de la Ville et de l'Etat de Genève, et nous nous réjouissons de la fête prévue l'année prochaine, d'autant plus si nos remarques et nos efforts auront porté leurs fruits.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

2925

Le Comité de La Rue est à Vous, novembre 2008.

Annexes:
Photos de La Rue est à Vous 2008
Revue de presse 2008

Bilan de l'édition 2009
« La Rue est à Vous » aux Pâquis



Introduction

Pour faire suite au bilan 2008 dans lequel plusieurs questions et problématiques avaient été soulevées, sans pour autant que les autorités y répondent, nous souhaitons que le présent le document serve d'expérience à d'autres manifestations de rues issues des quartiers ou des associations locales.

« La Rue est à Vous » versus la « Ville est à vous »

En 2009, le comité de l'Association « La Rue est à Vous » a décidé et souhaité quitter « La Ville est à vous » pour les raisons suivantes:

- Les contraintes administratives liées à l'organisation de la manifestation n'ont pas été soulagées malgré notre appartenance à la « Ville est à vous ». Seules la gratuité de la voirie et de la signalisation nous ont été supprimées suite à notre retrait. Cette suppression nous interroge quant à la volonté réelle de la municipalité de promouvoir et de soutenir des fêtes de quartier organisées par des citoyen(ne)s ;
- Divergence entre le projet initial imaginé par le Département culturel et sa réalisation. C'est avec regret que nous constatons la « Ville est à vous » reste une manifestation organisée par des professionnel(le)s des maisons de quartier. A notre sens, le transfert aux bénévoles ne se réalise pas et cette réalité nous questionne ;
- Crainte d'une « municipalisation » de la fête de quartier et le souhait de ne pas dépendre d'un département ou d'une municipalité ont été des éléments déterminants. Le comité de « La Rue est à Vous » soutient la promotion des fêtes de quartier initiée par la Ville de Genève, mais elle refuse d'être assimilée au programme politique d'un magistrat ;
- Volonté d'autonomie quant aux choix stratégiques. D'emblée « La Rue est à Vous » a été la première manifestation à introduire le tri des déchets et la vaisselle compostable. Cette année, elle était une des premières fêtes de quartier à Genève à tester la vaisselle consignée. De ce fait, elle souhaite conserver cette liberté quant à l'organisation de son événement.

Démarches administratives

La décision de quitter la « Ville est à vous » a été chèrement payée puisque les frais de signalisation et la pose des panneaux (CHF 10'000.-), et de voirie, prêt des tours de tri et levée des déchets (CHF 15'000.-) ont été pour la première fois à la charge de l'Association.

Pour mémoire, la manifestation était prête dès la fin du mois de mai 2009 à l'exception du fait que ces services soient devenus payants. Cette annonce nous a obligé à relancer nos recherches de fonds et d'user de stratégie pour réduire les frais de voirie (cf. rubriques déchets et vaisselle consignée).

Recherches de fonds - Exercice comptable 2009

Comme remarqué en 2008, la « Rue est à Vous » souffre d'une trop grande proximité dans sa dénomination, trop d'institutions ou d'entreprises confondent la « Ville est à vous » avec la « Rue est à Vous », ce qui porte malheureusement préjudice à cette dernière.

Pétition et projet d'arrêt: taxe d'utilisation du domaine public

D'autre part, pour reprendre les propos de M. Pierre Maudet, lors de notre rencontre du 28 août 2009, les fêtes de quartier sont difficiles « à vendre » auprès des parrains (sponsors) contrairement aux événements sportifs ou culturels.

Par ailleurs, l'exercice comptable 2009 révèle que cette année, pour la première fois de l'histoire de notre association, **notre bilan se solde par un déficit de frs 12'715.10** ; somme qui correspond plus ou moins aux frais de signalisation qui n'avait pas été anticipé au budget prévisionnel. De ce fait, la recherche de fonds 2010 s'annonce ardue et laborieuse : l'association n'a plus le droit à l'erreur.

Présence et relations avec la presse

Confrontés à cette difficulté de « vendre » notre vide-grenier associé à une fête de quartier, la question de nos relations avec les médias et la presse restent posées: Devons-nous développer des partenariats et/ou accepter des « échanges » publicitaires avec certains médias? Ou part-on du principe que cette fête doit-elle rester libre et survivre grâce au soutien des habitant(e)s et de leurs impôts?

Déchets et encombrants

La volonté de promouvoir une gestion raisonnée des déchets a atteint son sommet en 2009 par la mise en place du projet de vaisselle consignée.

Depuis de nombreuses années des efforts particuliers ont été apportés aux questions des déchets et de leur tri. Depuis 2006, les élèves de l'école Steiner participent au tri des déchets en se tenant devant les poubelles. Ils surveillent et conseillent les habitant(e)s afin que les déchets soient correctement triés. Cette présence, auparavant assurée par des élèves des écoles des Pâquis, deux ans de suite, a permis de sensibiliser et de fortement améliorer la séparation des déchets. Cette collaboration est financée par l'Association la « Rue est à Vous ».

Quant au constat en 2008 concernant la forte présence d'habits dans les déchets, des mesures ont pu être prises cette année, mais ce projet sera valorisé en 2010.

Suite à nos précédentes expériences, les emplacement des tours de tri a également pu être améliorés. Nous avons noté, avec surprise, que le volume des encombrants a été fortement réduit, peut-être tout bonnement, grâce à la suppression des bennes à encombrants.

En conclusion et pour rejoindre le constat des années précédentes, nous regrettons toujours les coûts élevés et l'importance des efforts humains afin de faire simplement respecter le tri des déchets.

Sécurité

Deuxième point sur lequel des efforts particuliers sont fournis chaque année. Pour reprendre les éléments des années précédentes:

- Des responsables contrôlent et surveillent le respect des règles dictées par les services de police et d'incendie (SIS) et ceci selon des zones et des tournées attribuées ;
- Des jeunes adultes sont engagés chaque année pour surveiller l'accès des voitures au quartier. Les rues sont fermées par des vaubans et des panneaux de signalisation. Des chasubles jaunes sont portés par ces derniers ;
- Depuis 2007, un clown est engagé pour aider au respect de la distance de sécurité de 3,5m;
- Les espaces interdits aux stands ont été marqués à la gouache rouge sur le sol ou occupés par des bandes de gazon, voire des décorations ;
- Les plans ont été affichés sur les façades et sur le sol ;
- Le stand d'information est indiqué par une signalétique spécifique.

Nombre des panneaux

Concernant la pose des panneaux de signalisation, nous nous interrogeons sur les normes genevoises par rapport à celles appliquées dans le canton de Vaud. En effet, il semblerait que le nombre des panneaux soit bien supérieur à Genève que dans le canton voisin. Cette question sera reprise en 2010.

Décoration et signalétique

Les éléments de décoration, telles que les silhouettes « disco » découpées dans du carton et du bois, et le tapis rouge ont bien été appréciés. Les marquages au sol à l'aide de la gouache et du gazon ont été repris de l'année passée et bien identifiés par le public.

La soirée mousse

La promotion de cet événement unique du samedi soir a été rendue difficile, car la réponse du département de M. Maudet quant au financement de la voirie a été tardive, soit 10 jours avant la manifestation. En cas d'une réponse négative, La Rue est à Vous aurait tout simplement été annulée. Ceci n'a fort heureusement n'a pas été le cas. La soirée mousse fut un grand succès et la fin de la soirée, fut arrosée par une pluie diluvienne qui a partiellement nettoyé la piste de danse.

Patentes

Les patentes pour la vente d'aliments et de boissons ont été soumises aux mêmes conditions que l'année passée, à savoir:

- Obligation de participation aux séances d'information des 7 et 8 septembre 2009 - Gratuité pour les associations sur présentation des statuts et du bilan en fin d'année - Gratuité pour les stands dits « souris » dont le choix des plats était limité à deux ;
- La participation aux frais d'organisation de la manifestation pour les stands professionnels dits « éléphants », plus de deux plats à choix et utilisation de matériel professionnel, s'est élevée à CHF 200.-/jour ;
- La participation des cafetiers-restaurateurs s'est élevée à CHF 300.-/jour si leur terrasse étaient étendue sur le domaine de la fête.

Stands de nourriture et vaisselle consignée

Le bilan de la vaisselle consignée figure dans un document annexe. Quant aux stands de nourriture, le choix de les réunir dans une seule rue a été, semble-t-il, très judicieux pour échanger la vaisselle, mais aussi pour favoriser la concurrence et le choix des plats. L'idée de mettre tous les stands dans la cour de l'école pour former un « village » de nourriture pourrait être testé lors des prochaines éditions.

Le nombre réduit des inscriptions, sans doute dû à la contrainte de la vaisselle consignée, nous interroge quant à la pertinence d'organiser et d'autoriser des stands de nourriture dans cet événement. L'idée de refuser et d'interdire les stands alimentaires au profit de la buvette de l'Association et des terrasses des restaurateurs est à évaluer d'autant plus que la charge de travail est disproportionnée par rapport aux éventuels gains.

Buvette

L'emplacement de la buvette était idéal, dans la cour de l'école, tant pour animer la soirée mousse que pour compléter le stand d'information situé en face.

Programmation

La programmation a été familiale, différentes scènes ont été animées par La « Comète » et le Palais Mascotte s'est à nouveau associé à l'événement en organisant des concerts et spectacles.

L'idée de créer des mandats de collaboration ou des « commissions » semble intéressante, dans le sens que les organisateurs sont distincts du comité d'organisation et sont libres de créer leurs événements.

Pour clore, le spectacle de la Compagnie Zanco a été malheureusement retardé et perturbé par les fortes pluies.

Petits jobs

Les emplois jeunes co-financés par la Délégation à la Jeunesse ont été assignés au tri de la vaisselle et à la sécurité des accès à la manifestation.

Par expérience, les activités « petits jobs » doivent être précises, organisées par petites équipes et accompagnées afin de parvenir aux meilleurs résultats. Le choix d'engager des pré-adolescents et des adolescents de la « boîte à boulots » s'est à nouveau avéré très positif.

Le budget proposé par la Délégation à la jeunesse, décompté en heures de travail, a été à nouveau respecté par le comité de La Rue est à Vous.

Présence de stands de partis politiques

L'absence des stands de partis politique a été l'objet d'une grande satisfaction pour les organisateurs bénévoles de l'événement.

Collaboration avec les Scouts

La participation des Scouts à la fête de cette année n'a malheureusement pas été rendue possible en raison du changement du responsable. Nous gardons l'espoir qu'une collaboration puisse être à nouveau reconduite en 2010.

En conclusion

Nous nous réjouissons du succès rencontré en 2009, du défi de la vaisselle consignée relevé par notre Association et ceci en particulier grâce à l'intense travail de mise en place réalisé par l'une membre de nos membres, Christine Jeanneret, devenue experte. Mentionnons également le soutien essentiel des bénévoles du Club des Aînés et des UAC (Unités d'Action Communautaire) des Pâquis, sans qui ce succès aurait été compromis

Nous gardons l'espoir que les autorités municipales reconsidèrent leur position quant à la question des déchets dans le cadre des fêtes de quartier. En effet, est-il normal que les frais de voirie de la « Ville est à vous » soient gratuits et payants pour l'Association de quartier tels que « La Rue est à Vous » ?

Quant aux animations et à la question des stands de nourriture, nous nous demandons s'il ne serait pas plus judicieux de revenir aux sources, de nous concentrer sur le vide-grenier et de laisser aux restaurateurs du quartier le soin d'organiser la nourriture avec en contrepartie la prise en charge des frais de voirie et la gestion de la vaisselle consignée.

4.b) Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le projet d'arrêté du 16 septembre 2009 de M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg, renvoyé en commission le 28 avril 2010, intitulé: «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques» (PA-99 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

La commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public s'est réunie les 16 novembre, 21 décembre 2010, 8 février et 15 mars 2011, sous la présidence de M^{me} Sarah Klopmann. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier ainsi que par M^{me} Sandrine Vuilleumier, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

- que le droit fédéral garantit la récolte de signatures sur le domaine public, ce qui a été confirmé dans l'arrêt «Anne-Marie Kupfer»;
- que les autorités cantonales et surtout les autorités communales bafouent le droit de récolter des signatures sur le domaine public et demandent des démarches administratives excessives;
- que le fait de disposer d'un modeste support pour faciliter l'inscription des indications requises et des signatures apposées sur les listes, en utilisant une petite table (2 m x 1 m), fait partie du droit de récolter des signatures sur le domaine public, afin qu'il puisse être exercé avec un minimum de présence. Bien entendu, cela ne doit pas entraver le passage du public;
- qu'il conviendrait également de renoncer à percevoir des taxes d'empiètement pour les stands d'associations sans but lucratif qui veulent faire connaître leurs activités,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ «Mémorial 167^e année»: Développé, 6014.

sur proposition de quatre de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le règlement municipal sur l'utilisation du domaine public est complété par les alinéas suivants:

- «1. Dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums et de pétitions, le droit de récolter des signatures sur le domaine public est garanti et permet l'utilisation, le cas échéant, d'un modeste support servant à cet effet. Il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation ni de payer une taxe d'empiètement.
- »2. En ce qui concerne les stands installés sur le domaine public par des associations sans but lucratif pour faire connaître leurs activités, une autorisation doit être sollicitée, mais aucune taxe d'empiètement n'est perçue pour autant qu'il n'y ait pas de vente d'objets.»

Séance du 16 novembre 2010

La commission reçoit M^{me} Salika Wenger, proposante, qui prend la parole et signale que le projet d'arrêté PA-99 était un «brouillon» et que le projet d'arrêté PA-114 était la version définitive voulue par son groupe. Le Service du Conseil municipal n'ayant pas compris la demande, la commission travaille donc sur ce projet d'arrêté et l'amendera ou non, selon la tournure des débats.

M^{me} Wenger explique que le nouveau règlement sur l'utilisation de l'espace public et les taxes qui lui sont liées n'est pas judicieux en ce qui concerne les associations qui organisent des manifestations du type de celle du 1^{er} Mai. Elle rappelle que les citoyens payent déjà l'espace public par le biais de leurs impôts. Il est évident, selon elle, qu'il faut demander des autorisations pour que le département puisse s'organiser, mais elles devraient être gratuites. M^{me} Wenger fait remarquer que le rapport de la Cour des comptes ne parle pas de l'utilisation citoyenne de l'espace public, mais que, néanmoins, des personnes distribuant des tracs ont été amendés.

M^{me} Wenger rappelle que la loi (L 1 10.12) n'empêche en rien la gratuité du domaine public. L'argument du magistrat était que le paiement servait à rémunérer le travail de la Voirie qui passe après ces manifestations. Elle remarque qu'il n'est pas correct que l'on demande à la Ville de payer 70 000 francs pour le nettoyage après les Fêtes de Genève et que les autres manifestations soient payantes. Cette manière de faire empêche sans aucun doute d'autres petites associations de se faire connaître.

Une commissaire rappelle que la Ville prête le matériel nécessaire aux petites associations qui en font la demande, mais elle se sent gênée par les personnes qui

se servent de l'espace public pour des intérêts personnels. Les dégâts qui peuvent être occasionnés ne doivent pas être à la charge du citoyen, et les tenanciers des stands des Fêtes de Genève payent de lourdes taxes.

M^{me} Wenger répond qu'il est évident que ceux qui vendent quelque chose doivent payer une taxe. Mais le règlement devrait être plus précis, d'où ce projet d'arrêté.

Les avis des commissaires divergent, la loi n'étant pas précise, la doctrine dépend des magistrats. Certains pensent que la distribution de flyers devrait être gratuite et sans demande d'autorisation, d'autres pensent que, sans ces mêmes demandes, le domaine public deviendrait ingérable.

M^{me} Wenger confirme le manque de précision de la loi, les prix étant également fixés par les magistrats, et elle désire un règlement et non une directive.

Une discussion s'ensuit sur les différents prix: 2500 francs pour les panneaux posés sur les toits des immeubles autour de la rade, les tables à signatures laissées sans surveillance sur le domaine public ou privé, etc., et ce que coûtent tous les fonctionnaires qui doivent s'occuper de toutes ces petites choses. Certains pensent qu'il faut remplir trop de documents, d'autres qu'il en faut un minimum. Certains déclarant que ces demandes d'autorisations sont un parcours du combattant, d'autres pas. Un coup de téléphone suffirait-il ou pas?

Les auditions suivantes sont demandées:

- M. Maudet, à l'unanimité.
- un représentant du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, par 8 oui (2 DC, 1 R, 1 S, 1 L, 1 UDC, 2 AGT) contre 2 non (Ve);
- M. Claude Reymond, secrétaire à la Communauté genevoise d'action syndicale, par 5 oui (2 L, 1 S, 2 AGT) et 5 abstentions (1 R, 2 DC, 1 L, 1 UDC).

Séance du 21 décembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet

M. Maudet déclare que ce projet d'arrêté porte sur les activités civiques se déroulant sur le domaine public et qu'il propose de lever les taxes d'empiètement lors des récoltes de signatures et des installations de stands politiques.

Il rappelle alors que la loi indique qu'une permission doit être donnée pour chaque activité ou installation sur le domaine public, afin d'éviter les confrontations (art. 58). Tout le monde peut récolter des signatures dans la rue et rien ne sera demandé à la personne qui fait cela. Il précise que laisser un support sans personne et avec un signataire libre est toutefois un acte plus délicat, puisque les

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

passants ne reconnaissent pas forcément de quel parti il est question et qu'il est délicat de laisser les signatures sans surveillance. C'est pour cette raison précisément que le Parti du travail avait été amendé en début de législature.

Il indique d'ailleurs que M. Ecuyer avait envoyé un courrier signalant que son parti comprenait la raison de cette amende, et il précise que les autorités municipales n'ont pas de pouvoir discrétionnaire et que c'est pour des raisons d'organisation que la Ville octroie des autorisations et non pour des questions de rendement.

Il termine en déclarant que c'est pour toutes ces raisons que le Conseil administratif recommande de ne pas faire de règlement sur cette question.

La commission passe aux questions-réponses avec le magistrat.

La procédure actuelle est trop fastidieuse, la démarche pour l'obtention d'une autorisation ne pourrait-elle pas être plus simple?

Le magistrat répond partager ce souhait de diminuer la bureaucratie, mais il reste absolument nécessaire de connaître la date, le lieu et l'heure de l'événement. Une trace écrite est également une nécessité. Il suffit de remplir le formulaire online et de l'envoyer.

Il rappelle, en outre, que les partis politiques peuvent indiquer l'ensemble de leurs manifestations sur une année. Les démarches ont été largement simplifiées depuis 2009 et un courriel suffit, lequel demande quelques minutes. Il ne voit donc pas où est le problème.

Qu'en est-il du matériel emprunté au Service logistique et manifestations?

M. Maudet indique que, sauf erreur, les partis ont 50% de gratuité sur le matériel emprunté à ce service. Chaque parti reçoit un plan d'établissement très précis, lors d'une autorisation accordée sur la place du Molard, et la Ville est obligée d'appliquer la loi cantonale.

M. Maudet répète que le but de ces autorisations est d'éviter l'accaparement du domaine public par certains partis. Il ajoute que cela permet également d'anticiper les conflits.

Séance du 8 février 2011

La commission accueille MM. Nicolas Bolle, secrétaire adjoint du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, chargé des autorisations sur le domaine public, et Stéphane Monbaron, brigadier, s'occupant des préavis des autorisations pour les manifestations sur la voie publique.

M. Bolle remet un petit dossier à la commission et déclare que la jurisprudence du Tribunal fédéral contient deux arrêts fondamentaux: l'arrêt Küpfer (1971), cité dans le projet d'arrêté, dans lequel le Tribunal fédéral avait spécifié «qu'il est compatible avec la liberté d'expression et le droit d'initiative de subordonner à une autorisation des pouvoirs publics la collecte de signatures», et un autre arrêt (1979) qui définit que «l'installation d'un stand d'information sur le domaine public peut être soumise à une autorisation, même si la loi ne le prévoit pas». Il ajoute que, au niveau cantonal, il y a la loi sur le domaine public (L 1 05) qui précise que l'établissement ou la construction d'installations permanentes ou non permanentes sur le domaine public, de même que toute occupation du domaine public qui excède l'usage commun, est subordonné à une permission, délivrée par l'autorité cantonale ou communale (art. 13 et 15). Il note la compétence communale et précise que même un banc d'un mètre sur un mètre est un usage accru du domaine public. Il indique que la loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10) prévoit que «l'organisation de toute manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement», et que son règlement d'exécution prévoit que «la récolte de signatures n'est pas soumise à une autorisation lorsqu'elle est effectuée par une personne isolée en dehors d'une installation fixe». Il ajoute que la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05) prévoit que la récolte de signatures aux abords des locaux de vote est soumise à une autorisation du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement». Il précise qu'elles sont délivrées en prévoyant de laisser au moins 20 mètres d'accès au local pour ne pas perturber l'exercice démocratique. Il déclare que si le projet d'arrêté PA-99 est adopté et que si la Ville décide de tolérer ce genre de chose, le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement continuera de soumettre à autorisation l'application des lois citées. Il rappelle qu'il paraît indispensable de maintenir un certain ordre public, sans quoi on verra fleurir d'innombrables stands dans le désordre le plus total, avec des risques de pugilats et de bagarres. Il convient, pour lui, de mettre en garde la Ville sur les conséquences d'une éventuelle suppression des autorisations communales. Il ajoute qu'il appartient à la Ville de Genève d'assurer la gestion de son propre domaine public et qu'elle ne peut pas simplement se décharger sur le Canton, qui continuera à délivrer les autorisations sans qu'il n'y ait de gestion de l'espace et de protection de l'ordre public. Il rappelle que l'une des missions des agents de la police municipale est justement de contrôler cet usage accru du domaine public (F 1 07, art. 5) et que ce n'est pas le rôle de la police cantonale de gérer cela. Il ajoute que, si la Ville souhaite accorder la gratuité, c'est son affaire et pas celle du Canton, mais que renoncer à l'autorisation pour ces stands serait contraire à la jurisprudence. Il note encore que la gratuité irait dans le même sens que l'article 46 de la future Constitution.

M. Monbaron revient sur le fait de bafouer le droit de récolter des signatures. Il déclare qu'il a fait des recherches et qu'il n'y a eu, au Département de

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

la sécurité, de la police et de l'environnement, en 2010, aucun refus d'autorisation pour un stand d'information. Il précise que le département traite environ 1500 demandes annuelles. Il ajoute que, face à des demandes tardives, on discute avec l'organisateur et on trouve une solution. Il précise qu'il y a toujours une volonté que le droit d'informer ou de manifester soit maintenu et que l'on essaie de faire en sorte que tous les paramètres sécuritaires soient réunis pour le bien de tous.

Aux questions des commissaire, il est répondu: les stands électoraux sont attribués par la Ville en fonction des demandes; les autorisations cantonales sont gratuites et il suffit de remplir le formulaire; si un service d'ordre ou du matériel de signalisation sont nécessaires, tout cela est à la charge de l'organisateur.

La loi sur le domaine public prévoit expressément que les permissions d'usage accru du domaine public soient accordées par les autorités cantonales ou communales. La Ville doit en être responsable au premier chef et elle ne peut pas s'en laver les mains. Il ajoute que, selon la jurisprudence fédérale, dès l'instant où l'on pose une installation amovible, une table ou des tréteaux, cela constitue un usage accru du domaine public qui est soumis, à ce titre, à autorisation.

Concernant les tables de camping laissées avec des listes de signatures sans aucun représentant, la police cantonale va se recentrer sur les priorités de sécurité et c'est typiquement une mission dévolue à la police municipale. Cela semble choquant, la récolte des signatures étant une activité qui mérite d'avoir une personne sur place et il y a une responsabilité démocratique.

Séance du 15 mars 2011

Audition de M^{me} Léonor Perréard, directrice de la Maison de quartier des Pâquis, de MM. Boris Calame, président de la Maison de quartier de Champel, et Didier Arnoux, animateur à Pré-en-Bulle, aux Grottes, représentant du groupe Gestion des déchets et manifestations de la coordination des maisons de quartier Ville de Genève

M. Calame prend la parole et déclare que le projet d'arrêté portant sur le domaine public ne les concerne pas, mais que la pétition, par contre, les intéresse.

Audition de M. Claude Reymond, secrétaire administratif à la Communauté genevoise d'action syndicale, représentant du comité d'organisation du 1^{er} Mai

M. Reymond prend la parole et déclare que le secrétariat de la Communauté genevoise d'action syndicale assure plusieurs activités et fait, notamment, les démarches suivantes: six demandes d'autorisation pour l'organisation de manifestations par année, 12 demandes d'autorisation pour la mise en place de stand par

année. Il précise que les réponses varient selon les communes de 48 heures à deux semaines. Il ajoute que les associations aimeraient continuer leurs activités sur le domaine public, et elles estiment qu'installer une petite table serait parfois utile.

En 2008, M. Maudet a envoyé un courrier annonçant qu'un nouveau règlement serait mis en place. En 2009, la facturation était différente à l'égard du matériel. Il rappelle ensuite que le 1^{er} Mai a toujours pu obtenir la jouissance du domaine public gratuitement. Il ne croit pas que cela soit remis en question.

A l'origine, il n'y avait pas de problème mais, au fur et à mesure des modifications institutionnelles en cours dans les départements, les problèmes ont débuté. Il y a vingt ans, une vingtaine de bénévoles nettoyaient le parc alors que, maintenant, c'est une entreprise qui s'en charge pour un coût de 9000 francs.

La fête était autofinancée, mais M. Reymond remarque que ce n'est plus le cas à présent, raison pour laquelle il a fallu réactualiser les montants. Rien n'a changé en ce qui concerne la sécurité depuis quatre ans. La signalisation, c'est un privé qui a le monopole de ce travail depuis que le service cantonal a été supprimé. De telles manifestations sont de plus en plus difficiles à organiser et les règlements sont appliqués beaucoup plus strictement que par le passé. Cette fête est devenue une grosse histoire d'argent, comme le démontre l'exemple des ânes qui baladent les enfants et qui sont taxés comme une exhibition d'animaux.

Pour 2010, les comptes ne sont pas encore bouclés; cependant, la Communauté genevoise d'action syndicale en est à 45 000 francs avec les subventions en nature. La communauté a donc 30 000 francs. La location des espaces rapporte 21 000 francs, ce qui signifie que l'association met 28 000 francs de sa poche.

Discussion, amendement et vote

Un commissaire socialiste propose l'ajout, après le premier alinéa, de: «de même que lors d'activités liées aux élections ou aux votations».

Cet amendement est accepté à l'unanimité (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve, 2 S, 2 AGT).

Le même commissaire propose de supprimer, à la fin de l'alinéa 2: «pour autant qu'il n'y ait pas de vente d'objets».

Cet amendement est accepté à l'unanimité (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve, 2 S, 2 AGT).

Le même commissaire propose un troisième amendement, un troisième alinéa: «Les manifestations organisées (par exemple: La rue est à vous, La ville est à vous, le 1^{er} Mai, le 1^{er} Août, le 31 Décembre, le Nouvel-An, le 1^{er} Juin ou des événements artistiques, culturels, citoyens, sportifs, populaires et non mar-

chands) sur le domaine public par des associations sans but lucratif, des maisons ou des espaces de quartier. Ces manifestations doivent solliciter une autorisation mais sont exonérées de toutes taxes d'empiètement municipales et bénéficient de la gratuité de l'usage du matériel de fête et des services publics liés à ces événements (déchets, nettoyage, signalisation, sécurité) au titre de manifestation d'intérêt public municipal.»

Cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 6 non (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC).

Une commissaire d'A gauche toute! propose un quatrième amendement, l'ajout d'un quatrième alinéa: «Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire, suivant son adoption par le Conseil municipal.»

Cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 5 non (2 UDC, 1 R, 2 DC) et 1 abstention (L).

La présidente met aux voix le projet d'arrêté PA-99 ainsi amendé, qui est accepté par 7 oui (3 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 5 non (2 UDC, 1 R, 2 DC) et 1 abstention (L)

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

arrête:

Article unique. – Le règlement municipal sur l'utilisation du domaine public est complété par les alinéas suivants:

- «1. Dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums et de pétitions, le droit de récolter des signatures de même que lors d'activités liées aux élections ou aux votations sur le domaine public est garanti et permet l'utilisation, le cas échéant, d'un modeste support servant à cet effet. Il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation ni de payer une taxe d'empiètement.
- »2. En ce qui concerne les stands installés sur le domaine public par des associations sans but lucratif pour faire connaître leurs activités, une autorisation doit être sollicitée, mais aucune taxe d'empiètement n'est perçue.

- »3. Les manifestations organisées (par exemple: La rue est à vous, La ville est à vous, le 1^{er} Mai, le 1^{er} Août, le 31 Décembre, le Nouvel-An, le 1^{er} Juin ou des événements artistiques, culturels, citoyens, sportifs, populaires et non marchands) sur le domaine public par des associations sans but lucratif, des maisons ou des espaces de quartier. Ces manifestations doivent solliciter une autorisation mais sont exonérées de toutes taxes d'empiètement municipales et bénéficient de la gratuité de l'usage du matériel de fête et des services publics liés à ces événements (déchets, nettoyage, signalisation, sécurité) au titre de manifestation d'intérêt public municipal.
- »4. Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire, suivant son adoption par le Conseil municipal.»

Séance du 22 mars 2011

La rapporteuse déclare que les partis ont oublié de prendre position sur le projet d'arrêté PA-99 et qu'un commissaire socialiste ainsi qu'une commissaire d'A gauche toute! lui ont demandé une correction de style sur le troisième amendement, elle demande formellement à la commission de se prononcer, car elle ne souhaite pas enfreindre les procédures, ni faire un rapport qui ne soit pas conforme au travail de la commission.

La commission acceptant ce changement par 6 oui contre 5 non, voici le projet d'arrêté (projet de délibération) PA-99 dans sa forme définitive tel qu'il a été voté par la commission.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement municipal sur l'utilisation du domaine public est complété par les alinéas suivants:

- «1. Dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums et de pétitions, le droit de récolter des signatures de même que lors d'activités liées aux élections ou aux votations sur le domaine public est garanti et permet l'utilisation,

- le cas échéant, d'un modeste support servant à cet effet. Il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation ni de payer une taxe d'empiètement.
- »2. En ce qui concerne les stands installés sur le domaine public par des associations sans but lucratif pour faire connaître leurs activités, une autorisation doit être sollicitée, mais aucune taxe d'empiètement n'est perçue.
 - »3. Les maisons ou espaces de quartier, associations ou entités à but non lucratif qui organisent sur le domaine public des manifestations (par exemple: La rue est à vous, La ville est à vous, le 1^{er} Mai, le 1^{er} Juin, 1^{er} Août, le 31 Décembre, le Nouvel-An ou des événements culturels, citoyens, sportifs populaires et non marchands) doivent solliciter une autorisation mais sont exonérées de toute taxe d'empiètement municipale et bénéficient de la gratuité de l'usage du matériel de fête et des services publics liés à ces événements (tels que gestion des déchets, nettoyage, signalisation, sécurité, etc.) au titre de manifestation d'intérêt public municipal.
 - »4. Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire, suivant son adoption par le Conseil municipal.»

Premier débat

M^{me} Natacha Buffet (LR). Je m'exprimerai particulièrement sur le projet d'arrêté PA-99. Le groupe libéral-radical n'est pas tout à fait convaincu par ce projet, qui demande, entre autres, qu'il n'y ait plus d'autorisations à solliciter dans le cadre des récoltes de signatures pour les initiatives, les référendums et les pétitions. Nous tenons à rappeler que ces autorisations sont relativement faciles à obtenir, qu'en plus le département réfléchit à une manière de faciliter ces demandes et à les rendre plus rapides, ce qui devrait se faire d'ici au printemps prochain. Et puis, ce projet d'arrêté vise aussi à ce que les taxes d'empiètement ne soient pas perçues. A cet égard, je rappelle que, lorsqu'il s'agit d'activités politiques, les taxes d'empiètement sont toujours, si ce n'est dans un premier temps, du moins dans un deuxième temps, ramenées à zéro. Je ne vois donc pas la difficulté que poserait ce point.

En ce qui concerne les autres éléments soulevés par les auteurs du projet, ceux-ci parlent des différentes associations à but non lucratif. En l'occurrence, cela peut concerner de très nombreuses associations. Les buts et les domaines d'activités qui se cachent derrière ces associations peuvent être très divers et nous craignons que l'exemption de taxe puisse poser des problèmes au niveau de l'occupation du domaine public. On se rappellera certaines situations un peu problématiques, où des associations se sont quasiment battues avec d'autres, parce que leurs intérêts n'étaient pas les mêmes.

Les auteurs du projet souhaitent que ces associations n'aient pas à payer de taxe d'empiètement, la considérant comme étant restrictive au niveau de la liberté

d'expression. Il faut pourtant se rappeler que des gens pourraient solliciter des autorisations et ne pas utiliser ensuite le droit qui leur aurait été accordé, parce qu'ils n'auraient pas eu à payer cette taxe d'empiètement. Nous ne voyons donc pas forcément l'intérêt de supprimer entièrement cette taxe.

Puis, j'aimerais revenir sur un troisième point. Le projet évoque un certain nombre de fêtes telles que le 1^{er} Mai ou la Ville est à vous, sans les citer toutes, en précisant que ces fêtes doivent être non marchandes. En l'occurrence, il sera difficile de justifier, par exemple, que la Ville est à vous est une fête absolument non marchande. Du coup, ce qui pourrait poser aussi problème, c'est le fait qu'on souhaite mettre à disposition du matériel gratuitement, qu'il n'y ait pas de taxe d'empiètement à payer non plus dans ce cas-là, qu'il n'y ait pas à payer pour la signalétique, pour le nettoyage après la fête, etc. Selon le groupe libéral-radical, ces demandes sont un peu excessives.

Au lieu de conserver une réglementation qui nous semble assez précise et claire et qui évite, à notre avis, un certain nombre de débordements, on risque de partir dans un flou artistique, qui permettrait à beaucoup de gens de passer par des moyens presque trop simples et trop rapides pour utiliser le domaine public de manière trop accrue. Et cela sans se justifier d'aucune manière et sans avoir ensuite à «subir», si je puis dire, les conséquences d'une utilisation accrue du domaine public. Voilà les raisons pour lesquelles nous ne soutiendrons pas ce projet.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Je crois que nous devons définir le terme «espace public», et le faire de la manière la plus juste possible. Cet espace public est déjà payé par les citoyens. Vous et moi, par les impôts que nous payons, permettons que cet espace existe. Alors, que les citoyens doivent repayer pour faire leur travail civique nous paraît d'une absurdité sans nom, sachant que nous espérons tous, dans cette enceinte, que la population s'implique et respecte tout ce qui fait que notre société fonctionne. Ainsi, il existe des espaces de discussion comme le nôtre, il existe d'autres espaces de discussion qui peuvent être la rue, il y a des élections ou des votations et nous devons, les uns et les autres, expliquer nos positions. Pour ce faire, nous utilisons aussi ce qui nous appartient de fait, c'est-à-dire l'espace public, et nous le faire payer est une absurdité.

Quant à la gratuité pour les fêtes, nous n'avons pas choisi n'importe quelle fête. Il y a effectivement le 1^{er} Mai – c'est celle que les intervenants ont citée principalement – mais il y a aussi le 1^{er} Août ou le moment festif du 31 décembre dans la Vieille-Ville. Quant au 1^{er} Juin, ce n'est pas exactement une fête qui pourrait être rattachée à la gauche... Nous pensons que pour tous ces événements historiques, ces événements marquants de notre histoire aux uns et aux autres, offrir la possibilité de les commémorer de la manière la plus libre possible est un acte démocratique important.

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

Par ailleurs, on a parlé des associations à but non lucratif. En l'occurrence, l'alinéa 2 de l'article unique dit très clairement: «En ce qui concerne les stands installés sur le domaine public par des associations sans but lucratif pour faire connaître leurs activités, une autorisation *doit être sollicitée*...» C'est exactement l'inverse de ce que ma préopinante vient de dire, c'est-à-dire que ces associations doivent solliciter une autorisation. Il ne faut donc pas dire n'importe quoi.

Pourquoi avons-nous initié cette procédure de gratuité? Nous entendons bien que le tri et la logistique des fêtes représentent beaucoup de travail, mais faut-il rappeler que, pour une fête aussi commerciale que les Fêtes de Genève, la Ville paie 90 000 francs pour le nettoyage? Pour une fête privée, privée et commerciale dans tous les sens du terme, tout d'un coup, la Ville devrait payer, et quand je dis la Ville, il s'agit de tous les citoyens... (*Remarque.*) Oui, Monsieur Maudet! Nous avons donné 90 000 francs, si, si! On a retiré cette ligne il n'y a pas très longtemps d'ailleurs.

Il nous semble légitime de laisser notre ville vivre comme elle devrait le faire, de manière citoyenne et festive. Nous ne demandons pas seulement la gratuité pour les stands politiques. Comme on l'a encore fait remarquer aujourd'hui, nous vivons dans une ville plutôt austère et offrir la possibilité aux associations d'habitants, aux associations de quartier d'être dans la rue, dans l'espace public, avec les citoyens, est une manière de lui redonner vie, puisqu'il semble que ce soit difficile.

Quant à faire payer deux fois les citoyens, cela nous paraît un peu cher. Certes, pour les événements commerciaux, je suis d'accord que l'espace public soit taxé, c'est normal. Que le nettoyage et la logistique soient payés, c'est normal, parce que ces événements engendrent des bénéfices. Mais dans le cas du 1^{er} Mai, du 31 décembre ou du 1^{er} Août, il est difficile de les envisager comme des fêtes commerciales, et la gratuité est donc légitime. Mesdames et Messieurs, rendons l'espace public à ceux auxquels il appartient, c'est-à-dire aux citoyens!

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

Le président. Je salue à la tribune du public M. Roberto Baranzini, constituant. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). En préambule, je demanderai à M^{me} Wenger de ne pas dire des contrevérités sur les Fêtes de Genève. Vous avez en face de vous

un membre du comité depuis onze ans: je peux vous assurer que ce que vous venez de prétendre est totalement faux. Je vous invite, vous ou un représentant de votre groupe, à contacter le comité des Fêtes de Genève, qui vous donnera tous les chiffres que vous voulez. Ces chiffres sont publics, il n'y a pas de secret, et je répète que ce que vous venez de prétendre est totalement faux.

Pour revenir à la pétition P-252, une association de quartier demandait de pouvoir utiliser l'espace public pour une magnifique fête, qui a eu lieu pendant des années. Malheureusement, il faut admettre qu'il y avait un peu de désorganisation dans cette association de bénévoles, d'habitants des Pâquis, et qu'ils ont dû faire face aux tracasseries administratives imposées par le département de M. Maudet. C'est dommage, car cette fête, je le répète, était magnifique, il y avait une ambiance formidable pendant deux jours et demi dans le quartier. Mais, pour une simple association de bénévoles, les tracasseries administratives ne sont pas toujours faciles à surmonter. Même s'il faut effectivement mettre des règles, qui doivent être respectées par tous et par chacun, par les privés comme par les associations bénévoles, ce n'est pas toujours facile.

Une demande des pétitionnaires est de mettre en place un guichet unique. En effet, pour des associations, pour des gens qui sont des non-initiés en matière d'organisation de manifestation, ce n'est pas toujours facile. Alors, essayons de faciliter les choses. On pourrait tout à fait, comme cela existe au niveau cantonal, prévoir en Ville un guichet unique qui gère toutes les demandes. Je rappelle d'ailleurs que chaque manifestation concerne automatiquement la Ville et le Canton.

Pour revenir à cette fête de quartier, je ne peux que regretter qu'elle n'existe plus. Il y a eu un balbutiement l'année passée dans un préau d'école et, cette année, les organisateurs ont essayé de l'agrandir un peu plus. On sait que cette association ne voulait pas faire partie de la Ville est à vous, qu'elle avait envie d'avoir son indépendance. Mais il est vraiment dommage que la fête n'existe plus. Nous souhaitons qu'elle puisse avoir lieu à nouveau. C'est pourquoi nous soutiendrons la pétition et les demandes qui l'accompagnent.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, pour recentrer le débat, permettez-moi d'intervenir plus particulièrement sur le règlement que nous avons proposé. Il vise à ce que, dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums ou de pétitions, il n'y ait plus lieu de solliciter une autorisation, ni de payer une taxe d'empiétement. En l'occurrence, il est important de rappeler certains faits. Durant la législature précédente, j'ai eu l'occasion d'intervenir de nombreuses fois sur un problème qui s'est posé, suite au licenciement d'une déléguée syndicale par Manor, Marisa Pralong. Je peux la citer car elle est devenue quelqu'un de très connu. Nous sommes donc intervenus plusieurs fois parce que nous avons été empêchés de faire un travail d'information en vue de réintégrer

cette personne dans la grande surface qui l'employait. Plusieurs amendes avaient été infligées aux militants dans l'exercice de leurs droits syndicaux et politiques.

Alors, il est vrai qu'il n'y a pas besoin de demander une autorisation quand on est deux ou trois sur la voie publique. Nous avons tous fait cela; je regarde le Parti libéral-radical, notamment les radicaux qui ont fait signer une initiative pendant la campagne électorale. D'autres l'ont fait, tous les partis politiques le font. Quand on est deux ou trois, on n'a donc pas besoin de solliciter une autorisation. Par contre, la notion de groupe intervient à partir d'un certain nombre – reste à voir ce que représente un certain nombre – et fait qu'on doit solliciter une autorisation. Il est vrai que le département aujourd'hui dit du DSPE – je le précise parce qu'il change de nom à chaque législature! – le département qui abrite les autorités de police délivre facilement ces autorisations. Nous remercions d'ailleurs les fonctionnaires dudit département, qui font bien leur travail. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

En l'occurrence, il s'agit de dire que, lorsqu'on exerce ses droits politiques, on n'a pas besoin de solliciter une autorisation, même si on est plus de deux ou trois à récolter des signatures et même si on a du matériel léger pour ce faire. A cet égard, tant les organisations syndicales que le parti que je représente se sont appuyés sur l'arrêté Küpfer.

Mais il ne s'agit pas de décider que toutes les organisations ne demanderont jamais d'autorisation, bien au contraire. Vous aurez remarqué que pour les stands, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, l'autorisation n'est pas remise en cause. Nous sommes tout à fait d'accord que cette autorisation est nécessaire. Mais nous essayons de demander... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, il est extrêmement désagréable d'essayer de défendre un sujet dans un brouhaha pareil!

Quand il s'agit de stands sur le domaine public, il doit effectivement y avoir une autorisation, mais par contre pas de taxe d'empiètement, pour autant que l'organisation soit sans but lucratif. Pourquoi les petites associations qui participent à l'animation de nos quartiers devraient-elles payer une taxe d'empiètement? En revanche, demander une autorisation semble normal et on a vu tout à l'heure que le département cantonal la délivre volontiers.

Alors, pour compléter le travail en commission, il a été décidé de citer les manifestations usuelles. Certains s'appuieront ainsi sur la Rue est à vous, sur le 1^{er} Août, sur la fête du 31 décembre ou sur le 1^{er} Mai. Pour ma part, je suis socialiste et j'aimerais me référer au 1^{er} Mai. J'ai fait partie du comité d'organisation du 1^{er} Mai et j'ai remarqué que nous avons eu des collaborations intéressantes avec le magistrat M. Pierre Maudet. Vous serez content, Monsieur Maudet... Non, il n'est pas content, il n'a pas envie d'écouter... J'allais lui adresser un compliment, tant pis! En l'occurrence, nous avons toujours sollicité une autorisation. Encore une fois, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, il ne

s'agit pas de la remettre en question, mais de dire qu'on peut exonérer ce type de fête de la taxe d'empiètement.

L'énumération qui a été faite vise à montrer que, quelles que soient nos sensibilités politiques, nous pouvons tous nous retrouver dans l'une ou l'autre de ces fêtes, qui participent de l'histoire collective de cette cité, qui participent de la mémoire collective des habitants que nous sommes tous et toutes. C'est bien pour cela que nous mettons en cause la taxe d'empiètement. Mais il ne s'agit pas d'en faire une généralité dans le règlement qui est proposé à M. Pierre Maudet – qui est décidément passionné par un sujet qui le concerne! Pour les autres associations, ce qui est demandé figure dans les conclusions sur la pétition P-252. L'ensemble des partis représentés en commission ont demandé de mettre en œuvre, je cite, «une simplification et une coordination des procédures entre les différents départements».

C'est pourquoi je vous recommande de voter à l'unanimité les conclusions de la commission et le renvoi de la pétition au Conseil administratif, ainsi que le projet de délibération PA-99.

M. Alexandre Chevalier (HP). Concernant tout d'abord la pétition qui a été acceptée à l'unanimité des groupes représentés à l'époque, nous, les trois indépendants de ce Conseil, allons bien évidemment la renvoyer au Conseil administratif. La recommandation émise par la commission est pleine de bon sens, extrêmement pragmatique et nous convient tout à fait. La coordination nécessaire entre les départements et les services de la Ville de Genève ne soulève aucun questionnement politique particulier.

En revanche, concernant le projet de règlement qui nous est proposé par l'ancien groupe A gauche toute!, aujourd'hui Ensemble à gauche, malgré tout l'aspect technique et pratique qu'on essaie de mettre en avant depuis le début de ce débat, nous savons bien que ce règlement a un but éminemment politique. Et c'est en nous positionnant sur le terrain politique que nous allons répondre non. Nous refuserons ce projet de règlement, parce qu'une marge de manœuvre doit être laissée au Conseil administratif, en l'occurrence au magistrat en charge du département, à savoir M. Pierre Maudet, sur la gestion de ces autorisations, sur la gestion du domaine public. Cette marge de manœuvre serait réduite à néant par ce règlement et c'est pourquoi nous considérons que ce dernier est une fausse bonne idée, que c'est un mauvais règlement qui lie les mains du Conseil administratif.

Cependant, nous serons attentifs par la suite à ce que soient tenus les engagements pris – d'après ce que nous avons cru comprendre lors des discussions en commission – au sujet de la réduction de la bureaucratie, réduction nécessaire pour avoir une procédure plus fluide en matière d'autorisations pour les associa-

tions. Sur ces recommandations, qui ont déjà été énoncées par la commission, nous refuserons donc le projet de délibération PA-99.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Nous discutons ici de deux objets, à savoir un projet de modification du règlement sur l'utilisation du domaine public et la pétition de l'ancien comité de la Rue est à vous, aux Pâquis. Evidemment, il s'est révélé très judicieux de discuter de ces deux objets en même temps en commission, car nous avons pu inclure dans notre réflexion sur le règlement tout ce que nous avons entendu lors de l'étude de la pétition. Tout au long de ces travaux, la seule et unique volonté des Verts et de la gauche, c'était de permettre que les gens continuent à s'investir pour leur ville, pour leur rue, ce qui devient de plus en plus difficile.

La réappropriation du domaine public est un élément qui nous tient beaucoup à cœur, à nous les Verts. C'est un élément, comme nous l'avons souvent dit ici, qui favorise le lien social et qui permet d'utiliser les rues comme nous le souhaitons, de voir des gens dans les rues et que ces rues ne soient pas désertes. Dans ce sens, faciliter les initiatives populaires, c'est permettre la convivialité, la sécurité et le lien social dans notre ville. Je pense que tout le monde peut soutenir cela et que nous devrions tous voter des textes qui vont dans ce sens.

Actuellement, lorsqu'on veut organiser une manifestation, une animation en ville ou dans le canton, c'est le parcours du combattant, il faut le dire. Certes, les fonctionnaires nous répondent toujours très aimablement et se donnent du mal pour nous aider. Néanmoins, le processus administratif est compliqué. Pour fermer 10 mètres de rue pendant trois heures un samedi, et même pas à l'endroit souhaité, il faut au moins trois semaines d'échanges quotidiens avec les services de la Ville et du Canton. Cela me paraît un peu excessif. Si nous, partis politiques qui avons quelque connaissance de l'administration, avons du mal à le faire, je comprends que de simples citoyens se démotivent rapidement. C'est très dommage.

Voilà pourquoi nous demandons aussi, par le biais des amendements qui ont été votés en commission, que pour toutes les activités non lucratives, qu'elles soient populaires, festives ou politiques, le domaine public soit gratuit et que le matériel de fête soit gratuit également. Actuellement, le matériel de fête n'est pas complètement gratuit. La gratuité pour l'utilisation du domaine public, elle, est souvent accordée après coup. Alors, j'entends bien M^{me} Buffet qui disait que, si la gratuité était accordée d'office, les gens renonceraient peut-être trop facilement à leur manifestation. Mais je pense que si un comité ou une association se démènent pendant plusieurs mois pour organiser un événement, ils l'organiseront de toute façon, puisqu'ils se sont battus pour cela.

Les personnes motivées qui s'engagent pour animer nos rues ou pour y créer le débat public sont des personnes que nous devrions remercier tous les jours, car

elles font vivre notre ville et nos quartiers. En plus, le fait que des comités créent des animations est un énorme gain pour la Ville. Ainsi, on a vu ce qui s'est passé avec la fête du Nouvel An: quand le comité s'est découragé, à cause de toutes les complications rencontrées, c'est la Ville qui a dû reprendre la fête à son compte. Et, finalement, elle a d'ailleurs laissé tomber... En l'occurrence, pourquoi couper l'herbe sous le pied des initiatives populaires qui sont le sens même d'une ville et d'un lieu qui vit?

Toujours pour répondre à M^{me} Buffet, qui regrettait qu'on n'ait pas besoin de demander des autorisations pour les récoltes de signatures ou les activités électorales y compris avec modeste support, j'aimerais préciser que le modeste support dont il est fait mention au premier alinéa de l'article unique du règlement, c'est par exemple une tablette prenant moins de place qu'une moto. Je ne vois pas pourquoi une moto ou une voiture pourrait utiliser le domaine public et une tablette non! Evidemment, pour tout ce qui est stands et fermeture de rues, il faudra toujours solliciter des autorisations, et cela pour des raisons organisationnelles. Nous l'avons bien précisé dans notre projet de règlement. Il est évident qu'on ne peut pas commencer à s'installer, à fermer les voies de circulation, sans s'assurer d'abord que ce sera compatible avec les activités diverses et variées qui ont lieu dans le périmètre. Cela dit, il est essentiel de faciliter les choses. Les Verts acceptent donc ces deux objets avec grand enthousiasme, parce que le domaine public doit réellement rester public!

M. Tobias Schnebli (EàG). Nous parlons ici de l'exercice des droits politiques fondamentaux pour notre démocratie, pour notre fonctionnement politique, ici en Suisse. J'aimerais que chacun de nos collègues – ainsi que les magistrats – se demandent combien de fois, au cours des cinq dernières années, ils ont participé à l'aboutissement d'une initiative ou d'un référendum, au niveau communal, cantonal ou fédéral. C'est mon cas, modestement, ainsi que celui de plusieurs collègues de mon groupe et des groupes voisins, de ceux qui, en général, n'ont pas les moyens d'inonder les boîtes aux lettres des citoyens suisses de tous-ménages, ou de placarder dans la République ou la Confédération des affiches appelant aux sentiments les plus bas de la population pour la mobiliser. Les organisations qui n'ont pas ces moyens-là ont, hélas ou heureusement, très souvent recours aux récoltes de signatures dans la rue, dans des conditions difficiles, et qui le sont devenues de plus en plus ces dernières années. Une des raisons est notamment le vote par correspondance. On ne peut plus se rendre devant les locaux de vote pour faire ses emplettes de signatures auprès des citoyens suisses qui votent dans le même local. Cela facilitait les récoltes et ce n'est plus tellement possible. Ce week-end, on va même voter électroniquement pour la première fois et cela va encore augmenter les difficultés pour récolter des paraphes.

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

C'est en vous rappelant ces fondamentaux que je vous invite à prendre toute la mesure du premier alinéa de l'article unique. Dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums et de pétitions, s'il vous plaît, faites en sorte que, au moins pour ce qui est des autorisations de la Ville, elles soient un peu plus simples que ces prescriptions qui veulent qu'on fasse la demande cinq jours à l'avance, cinq jours ouvrables, faute de quoi l'autorisation n'est pas accordée. S'il est prévu que demain il fera beau et que je veuille installer une petite table pliante devant la Migros, je devrai déjà faire face au gérant du centre commercial et à tous ceux qui prétendent faire la loi...

En l'occurrence, on parle ici d'activités politiques et non pas de commerce. C'est d'ailleurs un grand mérite du projet de règlement que de faire clairement la distinction entre activités commerciales et activités liées à la citoyenneté. Je peux vous garantir, Monsieur le président, que j'ai même indirectement défendu les partis d'en face lors d'une édition de la Rue est à vous, aux Pâquis. On est venu me dire que je n'avais pas le droit de récolter des signatures, que si on donnait cette permission à tout le monde, l'Union démocratique du centre pourrait venir en récolter. J'ai répondu que oui, bien sûr, tout le monde devrait avoir le droit de récolter des signatures pour faire aboutir des initiatives ou des référendums. C'est la moindre des choses.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de donner le feu vert à ce nouveau règlement, sachant que, de toute manière, au-delà du règlement communal, on est obligé de demander une deuxième autorisation à la police cantonale pour l'exercice de ces droits sacro-saints dans notre démocratie, ici en Suisse. Donc, facilitons au moins le travail et l'engagement des gens qui font de la politique de cette manière-là. Ce règlement a été conçu pour simplifier les choses et je vous remercie d'avance de le voter.

Le président. La parole est à M. Pierre Vanek... (*Exclamations.*)

Des voix. Il va encore faire de la politique!

M. Pierre Vanek (EàG). Merci, Monsieur le président, de m'accorder la parole! Je voudrais insister sur un point que mon collègue a développé, en lien avec l'alinéa 1. C'est pour moi une évidence qu'il y a un droit élémentaire à aller dans la rue, à récolter des signatures, sans avoir à demander l'autorisation d'une autorité. C'est évident. Quant à l'empiètement sur l'espace public, c'est celui des deux pieds de la personne qui récolte des signatures, qu'elle chausse du 39 ou du 45, voire du 46! Au-delà, il y a une petite extension, à l'alinéa 1, qui prévoit que

pour un support de faible importance – une petite table à tapisser, un caddie, voire un triporteur, Monsieur Maudet! – on ne devrait pas être contraint de demander une autorisation. C'est l'application du principe élémentaire *de minimis non curat lex*: la loi ne doit pas s'occuper de choses trop anodines. A l'évidence, ici, il y a un degré de bureaucratie et de complexité administrative qui est une réelle entrave à l'exercice de la démocratie.

J'entendais une préopinante du Parti libéral-radical – lequel a par ailleurs lancé une initiative fédérale contre la bureaucratie... – plaider contre ce règlement, alors qu'il faut laisser une liberté. Le Parti libéral-radical est un parti censément libéral, défenseur de la liberté. Il faut laisser s'exercer la liberté des citoyens là où cela ne pose pas de problème, et ne pas la soumettre à l'autorité, à l'administration, aux règlements, aux diktats, le cas échéant, de tel ou tel fonctionnaire.

Je vais donner un exemple, en marchant sur des œufs, Monsieur le président. Interrompez-moi si cela ne va pas... En 2008, le mouvement SolidaritéS dont je fais partie a récolté 12 500 signatures en trois mois pour une initiative populaire cantonale que ne citerai pas... (*Exclamations.*) Je ne donnerai pas non plus la date de la votation, malgré qu'elle soit proche! Je vais vous dire ce que nous avons fait: nous n'avons pas demandé une seule autorisation de récolte de signatures et nous avons exercé notre liberté fondamentale de faire aboutir cette initiative en récoltant en trois mois, c'est-à-dire le quart du temps maximum prévu par la loi, 12 500 signatures, c'est-à-dire un quart de plus que le nombre prévu par la loi, et nous n'avons dérangé personne! Nous avons mené un débat démocratique avec nombre de citoyens autour de cette thématique du salaire minimum, et cela sans problème.

Alors, pourquoi vouloir à tout prix soumettre cet exercice à l'autorisation des fonctionnaires, du département municipal concerné? Cette exigence pose problème, d'abord parce qu'il faut demander l'autorisation cinq jours à l'avance, cinq jours ouvrables et entiers! Pour ma part, je réclame le droit de pouvoir me retrouver avec trois copains et de décider, en voyant qu'il fait beau et qu'il y a du monde à tel endroit, d'aller récolter des signatures, sans avoir demandé une autorisation par écrit, une semaine avant, ni attendu qu'elle soit délivrée. Car c'est une entrave réelle à l'exercice des droits démocratiques. Ceux-ci ne s'exercent pas sur le modèle des activités commerciales, qui emploient des salariés, avec une planification rigoureuse faite à l'avance. On doit pouvoir les exercer de manière libre et spontanée, à la seule condition de ne pas entraver la liberté d'autrui. C'est pourquoi il faut impérativement voter ce projet.

Maintenant, vous me direz que c'est un scandale, qu'à l'époque le règlement n'était pas voté. Comment avons-nous osé nous livrer à cette pratique contraire au règlement? Eh bien, il se trouve que j'ai interpellé un secrétaire adjoint du

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

Département de l'intérieur et de la mobilité. C'était un M. Scheidegger, fort aimable, à qui j'ai dit: «Il y a manifestement un seuil en dessous duquel il n'y a pas besoin de demander une autorisation. A votre avis, cher Monsieur le secrétaire adjoint, si je me pointe dans la rue, devant une Migros ou une Coop, avec une table à tapisser qui fait 80 cm de large et 1,5 m de long, qui est mobile, que je peux déplacer en la portant d'un doigt, littéralement, pour cette chose très minime, ai-je besoin de solliciter une autorisation?» Et M. Scheidegger de répondre: «Bien sûr que non, à l'évidence non, allez-y!» Nous y sommes allés et nous n'avons dérangé personne. Ni la police cantonale ni la police municipale ne nous ont interpellés, n'ont émis une quelconque objection, ni quoi que ce soit. Et les citoyens que nous avons sollicités ont pu exercer librement leur droit démocratique de signer l'initiative.

Cette semaine, on va devoir lancer un référendum contre la loi qui a été votée vendredi dernier dans cette salle, concernant les régies publiques. Je ne sais pas quand cette loi sera publiée dans la *FAO (Feuille d'avis officielle)*, et je ne le saurai pas cinq jours. Dois-je déjà prévoir des stands, sera-t-elle publiée dans la *FAO* de vendredi? Je ne le sais pas. Alors, comment pourrais-je demander une autorisation cinq jours à l'avance? Par contre, un matin au bistrot, en lisant la *FAO*, si je vois que la loi a été publiée et que je peux lancer le référendum, je devrais pouvoir, dans l'après-midi même, aller récolter des signatures dans la rue. Or c'est ce qu'empêche cette réglementation bureaucratique, contraire à la liberté, contraire à l'esprit démocratique de nos institutions, qui sévit et que vise à corriger ce projet de règlement que nous allons, tous ensemble, je l'espère, voter ce soir. Merci de votre patience!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Six personnes sont encore inscrites, je leur demanderai d'être les plus brèves possible.

M. Michel Chevolet (DC). Merci à M. Vanek! C'est un vrai plaisir de l'entendre lorsqu'il respecte les règles du jeu. Il est vraiment très intéressant d'écouter ses arguments, lorsqu'il les donne avec une telle passion et, surtout, avec le respect qui est dû à toutes et à tous. Je partage entièrement, une fois n'est pas coutume, ce qui vient d'être dit par mon préopinant, ainsi que les arguments extrêmement intéressants – mais mal entendus à cause du brouhaha – donnés par Nicole Valiquier Grecuccio.

En effet, la démocratie a un prix et la vie associative aussi. Chacun d'entre nous a vécu des bizarreries, des moments délicats, des obstructions inutiles, des énervements à répétition, lorsqu'il s'agissait simplement de vivre le moment

associatif ou démocratique et qu'il fallait s'adresser à l'administration. Malgré les efforts de notre maire, malgré les efforts du Conseil administratif en général, les procédures restent quand même très lourdes pour nous qui travaillons sur le terrain des associations, comme c'est le cas du Parti démocrate-chrétien et d'autres partis, mais aussi en tant que parti politique, lorsqu'on mène une campagne électorale et qu'on doit demander des autorisations. A cet égard, je tiens à dire que nous sommes très heureux, nous démocrates-chrétiens, de demander les autorisations et de les obtenir. Contrairement à d'autres partis qui, apparemment, ne demandent pas d'autorisation – comme l'a avoué M. Vanek tout à l'heure, en faisant amende honorable – nous l'avons toujours fait, parce que nous respectons les règles du jeu.

En l'occurrence, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec nos amis libéraux-radicaux sur ce projet de règlement. Nous pensons que la démocratie et la vie des associations ont un prix et que c'est à la collectivité de le payer. Le domaine public doit être gratuit pour les associations à but non lucratif. Ensuite, il s'agit de savoir si une vente de pâtisserie entre dans le lucratif ou non... Je sais que Pierre Gauthier rêve de stands de pâtisseries lorsqu'il siège à la Constituante et qu'il aime également en manger. Reste qu'il faudra déterminer ce qui est lucratif et ce qui ne l'est pas.

Cela dit, nous allons vous étonner, Mesdames et Messieurs, puisque nous irons encore beaucoup plus loin que ce que proposent ces quatre alinéas. S'agissant des partis politiques, M. Maudet a répondu, en commission, qu'ils n'avaient pas forcément à payer pour l'utilisation du domaine public, lors des récoltes de signatures ou de la tenue de stands politiques. Mais s'agissant des salles communales, à part ceux qui ont peut-être d'autres entrées ou ceux qui ne demandent pas d'autorisations, voire ceux qui squattent, les autres partis et en tout cas pour ce qui nous concerne, nous devons payer le prix des salles communales. A cet égard, le président du Parti démocrate-chrétien Ville de Genève jusqu'à hier soir encore, qui avait organisé la campagne électorale, s'est retrouvé avec trois ou quatre salles à payer sur les comptes de l'association, c'est-à-dire sur nos jetons de présence, sur notre travail de parlementaires de milice. Ces locations de salles coûtent et ce n'est pas forcément de l'argent bien placé, puisque c'est la quadrature du cercle: c'est toujours nous qui finissons par payer le prix de la démocratie.

C'est pourquoi ce soir nous vous proposons un amendement, à l'initiative d'Alain de Kalbermatten, qui vise à ce que les partis politiques puissent bénéficier de la gratuité des salles communales, pour autant qu'elles soient libres en période électorale. Nous pensons que ces salles communales nous reviennent aussi de droit pour organiser nos manifestations. Nous vous proposons un nouvel alinéa 4, l'alinéa 4 devenant l'alinéa 5:

Projet d'amendement

«4. La gratuité des salles municipales pour tous les partis constitués, cinq par année au maximum.»

Ce soir, nous soutiendrons les associations, comme nous l'avons toujours fait au Parti démocrate-chrétien, nous soutiendrons la démocratie de quartier, la démocratie de proximité, en décidant d'en payer le prix. Contrairement au représentant des indépendants, qui disait que c'est au Conseil administratif de décider qui a le droit ou non à une salle, qui doit demander une autorisation ou non, nous estimons que la vie politique, la démocratie a un prix, et que notre parlement doit accepter de payer ce prix.

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M. Carlos Medeiros (MCG). Madame la présidente, vous transmettez à M. Vanek que, lorsque j'ai commencé à l'écouter parler, je me suis dit: «Mon Dieu, quelle horreur, je vais être d'accord avec lui!» Eh bien, non, ce n'est pas le cas malheureusement! Si, sur le principe, nous sommes d'accord, car Dieu sait que nous sommes un mouvement de terrain, ce qui nous dérange, dans le cadre de l'alinéa 1, c'est qu'il n'y ait pas lieu de solliciter une autorisation. C'est là un point qui nous interpelle. On a déjà vu des groupes pseudo-religieux ou pseudo-politiques approcher les gens dans la rue, un peu à la sauvette. Or le problème qui se pose, si vraiment on abolit cette sollicitation d'autorisation, c'est que, demain, les autorités ne sauront strictement rien de ce qui se passe sur le domaine public. S'il y a un problème devant une Coop ou une Migros, si un citoyen se fait agresser et appelle la police municipale ou la gendarmerie, celles-ci vont consulter leur main-courante et la première question qu'elles poseront, c'est: «Mais de quoi parlez-vous, Monsieur?» Cela nous paraît quand même un peu dangereux.

A la base, nous sommes un mouvement de terrain et, moi, ce qui me dérange, c'est qu'en Suisse alémanique, par exemple, il y a aujourd'hui des récoltes de signatures payantes: on paie 2 francs pour chaque signature et je pense que c'est là un danger pour notre démocratie. Je suis d'origine étrangère et je peux vous garantir que cela a été pour moi un choc culturel, dans le sens positif bien sûr, en découvrant que n'importe quel citoyen, n'importe quel groupe peut contester une décision de l'autorité, peut déposer une initiative et proposer quelque chose au peuple, en recourant tout simplement aux signatures de ce même peuple. Alors, ne laissons pas la porte ouverte, au risque de voir, demain, des nazillons, des scientologues, ou qui sais-je, profiter de cette ouverture.

En revanche, j'aimerais bien que M. Maudet réduise, si possible, la bureaucratie qui existe en Ville. J'ai été responsable de quatre campagnes et je suis bien placé pour savoir que la différence, par rapport au Canton, est abyssale. J'entends par là qu'une autorisation demandée au Canton est délivrée en quarante-huit heures par courriel, alors que les services de la Ville ont besoin de cinq jours au minimum, cinq jours ouvrables comme on l'a dit, et encore! Nous avons parfois déjà monté les stands et l'autorisation n'était toujours pas là: elle arrivait deux semaines après! C'est donc quand même un peu bizarre. On nous dit qu'il y a un calcul à faire pour les taxes d'empiètement, mais a priori, lorsqu'il s'agit d'un parti démocratique, reconnu, on sait pertinemment que cela va être gratuit. Je ne vois donc pas pourquoi les services ont besoin d'autant de temps pour faire les calculs! C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois dépose un amendement modifiant la fin de l'alinéa 1:

Projet d'amendement

«1. Dans le cadre (...) à cet effet. Il n'y a pas lieu de payer une taxe d'empiètement et une autorisation simplifiée peut être requise par courriel dans les 24 heures.»

Je suis sur le terrain et je sais qu'on est déjà confronté au temps qu'il fait, à la disponibilité des gens. Je trouve qu'on n'a pas à attendre huit jours ou trois semaines pour savoir si on a l'autorisation. D'ailleurs, je ne vous cache pas que, parfois, nous avons aussi pris quelques libertés... Nous allions sur le terrain et nous déposions les demandes d'autorisation au même moment, en nous disant que, de toute façon, nous ne faisons rien de mal. Cela dit, nous restons sur cette idée de solliciter une autorisation simplifiée, afin que les autorités puissent savoir ce qui passe sur le domaine public.

Pour finir, je ferai une remarque par rapport aux stands, surtout à la place du Molard. Il y a eu quelques problèmes d'emplacement, à côté de la fontaine, ou devant la fontaine... J'aimerais que les services de M. Maudet soient un peu plus larges, disons, car j'ai l'impression que certains sont plus favorisés que d'autres. Bien sûr, il ne s'agit pas d'être toujours placé à côté de la fontaine, mais la chose doit se faire de manière plus équilibrée, et surtout plus démocratique. Je me rappelle une fête du Parti libéral-radical organisée là-bas, sur 5 ou 6 mètres: même les agents de la police municipale étaient un peu dégoûtés, parce que jusque-là c'était interdit, et tout à coup c'était autorisé. Voilà pour ma dernière remarque.

M. Grégoire Carasso (S). Je voudrais en quelques mots revenir sur l'exemple qui est à l'origine de la pétition P-252 dont nous discutons, en marge du projet de

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

règlement. Je dis «en marge» parce que les partis politiques sont, légitimement, plus préoccupés par leur *business* de base, à savoir la récolte de signatures pour des référendums, initiatives ou pétitions, bref tout ce qui fait le charme de notre démocratie semi-directe.

Je voudrais donc revenir sur la pétition P-252. La Rue est à vous est à l'origine du concept que la Ville a ensuite repris avec talent pour l'étendre, avec ses moyens, sur l'ensemble des quartiers de la ville de Genève, en s'appuyant sur la base réglementaire que nous contestons fondamentalement ce soir. Le Conseil administratif – c'est-à-dire, à l'époque, Patrice Mugny et Pierre Maudet – avait entre les mains des outils qui permettaient aussi de faire levier sur le volet politique, lorsque telle manifestation n'entraînait pas très exactement dans le cadre souhaité.

A partir de cette base réglementaire, il pouvait causer mille et une difficultés à une association – c'est, bien entendu, de la Rue est à vous aux Pâquis dont je parle ici – au point qu'après 20 éditions remarquables M. Patrice Mugny, avec l'aide de Pierre Maudet, ont réussi, par des chicaneries administratives, à dégoûter cette association, qui n'était rien d'autre qu'un vide-grenier reposant sur des bénévoles. Je vois le magistrat exprimer son désaccord... Monsieur Maudet, nous avons eu le loisir d'en discuter avec vous et M. Mugny en commission: ce dernier, sur le moment, ne se rappelait même pas que le Conseil administratif avait été jusqu'à proposer, il y a trois ans, la suppression de la ligne budgétaire de soutien à la Rue est à vous! Cette ligne budgétaire était bien moins importante que les moyens que la Ville utilise pour les fêtes de quartier qu'elles gèrent plus directement.

En l'occurrence, c'est en s'appuyant sur cette base réglementaire et par le biais de chicaneries administratives aux conséquences financières très lourdes que la Ville a fini par avoir gain de cause, en provoquant la mort, car ce n'est rien d'autre que cela, de la Rue est à vous. J'espère que de cette mort il naîtra quelque chose de beau, de dynamique et de populaire pour le quartier des Pâquis. En plus de cet exemple, je citerai encore très volontiers EuroMayday, dans le cadre du 1^{er} Mai, qui a été l'objet d'un acharnement bureaucratique parce que, manifestement, cela n'entraînait pas exactement dans les canevas posés par M. Pierre Maudet. Je pourrais multiplier les exemples, mais je me limiterai à celui de la Rue est à vous, qui est une bien sombre illustration du potentiel de nuisance de ce règlement que nous proposons de modifier assez radicalement ce soir, grâce à une majorité qui se dégage et je m'en félicite.

Enfin, cela a été relevé tout à l'heure, mais c'est suffisamment piquant pour que je le souligne: le Parti libéral-radical à l'échelle suisse – car il a manifestement du mal à récolter des signatures au niveau local – s'emballe pour une initiative «Stop à la bureaucratie!», mais fait preuve au niveau local d'un acharnement

dans la direction inverse, allant jusqu'à brider l'exercice des droits politiques et l'engagement bénévole des citoyens, des habitants, dans les associations. C'est là un paradoxe qu'il est malheureusement utile de mettre en évidence!

M^{me} Natacha Buffet (LR). J'aimerais revenir sur un certain nombre de points qui ont été soulevés. Tout d'abord, l'utilisation du domaine public ne signifie pas automatiquement utilisation accrue. On ne peut pas considérer que n'importe qui fasse n'importe quoi sur la voie publique, qu'il soit autorisé à faire ce qu'il veut, au motif qu'il paie des impôts. C'est une première chose à rappeler.

Ensuite, en ce qui concerne la bureaucratie apparemment très lourde à laquelle la Ville aurait tendance à s'accrocher, d'après ce que j'ai entendu, je rappelle que la question des difficultés rencontrées parfois, en matière de délais pour l'obtention des autorisations, a déjà été soulevée. Les démarches sont en cours pour faciliter les transmissions par internet et réduire les délais. Le temps de mettre les choses en place et de résoudre des questions qui ont dû se poser, les résultats arriveront bientôt, rassurez-vous!

En ce qui concerne les autorisations, toujours dans le cadre des récoltes de signatures, je rappellerai que, devant les commerces, il faut tenir compte d'un réflexe basique des commerçants, qui sont rassurés de savoir que les gens ont une autorisation pour faire ce qu'ils font. Il en va de même devant les locaux de vote – M. Schnebli relevait qu'il était difficile de récolter des signatures à proximité des locaux de vote – et il me semble que respecter une distance de 20 mètres n'est pas compliqué. Contrairement à ce qui a été dit, je pense que cela peut éviter les sentiments de racket et que les gens intéressés par la politique devraient être enclins à signer n'importe quelle initiative ou référendum. Ces 20 mètres de distance ne me semblent donc pas abusifs.

S'agissant de solliciter une autorisation pour les supports fixes – dont la dimension, 2 m par 1 m, est précisée dans le projet – je rappelle que des débordements ont eu lieu dans le cas de supports fixes ou à roulettes, pour ne pas citer les caddies, laissés à l'abandon, avec une simple liste de signatures. Dans de tels cas, on n'avait peut-être pas sollicité d'autorisation, puisqu'on s'est permis de laisser les listes de signatures sans personne pour s'en occuper. Voilà les raisons pour lesquelles nous ne soutiendrons pas ce projet de règlement.

Enfin, j'en viens à l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Nous avons entendu qu'il serait bon d'envisager la gratuité des salles communales, mais il me semble, sauf erreur, que le cas est déjà bien avéré dans le règlement de la Gérance immobilière municipale. Je ne crois donc pas que cet amendement soit nécessaire.

La présidente. Le bureau a été saisi d'une motion d'ordre de M. Schnebli, demandant la réouverture de la liste des intervenants, notamment pour discuter des amendements. Conformément au règlement, je mets aux voix cette demande.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 44 non contre 17 oui (1 abstention).

La présidente. Bien, je passe la parole à M. Bennaim, seul orateur encore inscrit, avant M. le maire.

M. Gary Bennaim (LR). Quand j'entends certains intervenants, comme M. Pierre Vanek par exemple, je me dis qu'on ne doit pas habiter dans le même pays! Nous sommes probablement – la preuve, c'est le bruit qu'il y a à côté de moi! – dans une des meilleures démocraties du monde, puisque tout le monde peut s'exprimer, oralement, en se réunissant – en principe, on ne court pas, ou plus, le risque de se faire tirer dessus par l'armée quand on se réunit – on a le droit de signer, de voter... Et voilà qu'on vient nous expliquer que ces procédures sont enquinquantes. Mais je n'ai jamais entendu quelqu'un prétendre que les voitures qui s'arrêtent au feu rouge, c'est enquinquant, que les vélos qui roulent sur les pistes cyclables, ce n'est pas bien.

Mesdames et Messieurs, soyons cohérents. Certes, les manifestations des associations, c'est bien, le fait que les habitants puissent s'approprier l'espace urbain est une bonne chose, mais une organisation de l'ensemble est nécessaire. M. Vanek nous explique qu'il voudrait pouvoir décider, avec trois ou quatre copains, lorsqu'il fait beau, d'aller récupérer des signatures en ville. Ce serait sympa, certes, mais comme il l'a rappelé tout à l'heure nous sommes libéraux, et non pas fous ni libertaires. Pour ma part, si je suis avec trois ou quatre copains et qu'il fait beau, je préfère aller faire un tour sur mon bateau ou passer un moment au golf...

Une voix. Il n'y a pas besoin d'autorisation pour le faire!

M. Gary Bennaim. Non, je n'ai pas besoin d'autorisation. Je peux aussi partir à la pêche aux moules avec mon filet sur l'épaule. Toujours est-il qu'il me faut quand même un permis de pêche, un permis de conduire... Il y a des choses qui sont nécessaires pour la construction d'une société en bonne intelligence. Il ne faut pas tomber dans trop de facilité, il faut avoir de la clarté quant aux règles et

aux façons de faire. Quand M^{me} Wenger dit qu'on paie deux fois l'espace public, elle a tendance à oublier qu'elle se bat pour tous ces gens qui, justement, ne paient pas d'impôts et pour qui la rue n'a aucune valeur, puisque cela ne leur coûte rien! En cela, je ne suis pas d'accord avec les auteurs du projet.

Aujourd'hui, la Ville fait un gros travail pour améliorer les procédures, pour permettre à tout le monde de tenir un stand, de distribuer des tracts, de récolter des signatures. Il ne faut pas trop en demander, même si je sais que cela ferait plaisir à certains d'entre vous d'avoir l'anarchie complète. Pour ma part, je crois qu'il y a une grande différence entre la liberté correctement organisée et l'anarchie, pour ne pas dire la chienlit en ville!

M. Pierre Maudet, maire. J'émettrai quelques considérations assez rapides, puisque mon collègue trépine en attendant de pouvoir défendre l'objet suivant, à savoir l'acquisition d'une parcelle et d'une crèche au boulevard de la Cluse... J'aimerais quand même relever quelques paradoxes assez troublants dans ce débat. Le premier paradoxe, et non le moindre, c'est de voir que des personnes dans cette enceinte défendent la création d'un nouveau règlement pour davantage de liberté! Permettez-moi de souligner ce paradoxe. Moi qui suis libéral, je trouve qu'il y a là un non-sens qu'il convient de relever.

Deuxième paradoxe: je l'ai dit en commission et je le répète, nous sommes passés entre 2007 et 2010 de 900 manifestations par année en ville de Genève à 1300 manifestations. Est-ce là le signe de restrictions, de tracasseries, de soucis particuliers? Au contraire! En témoigne le fait qu'il n'y a qu'une manifestation – la Rue est à vous, objet de la présente pétition – qui a réellement généré un mouvement d'humeur, sur lequel je reviendrai tout à l'heure. En réalité, Mesdames et Messieurs, depuis 2007, nous avons simplifié les choses, simplifié la vie des gens, réorganisé l'approche, qui était franchement cacophonique par le passé.

J'en viens au troisième paradoxe. Je rappellerai – cela a été largement commenté dans cette assemblée lors de la législature précédente – que c'est l'ensemble du Conseil administratif, dans lequel il ne vous aura pas échappé que la majorité n'a pas changé d'une législature à l'autre, qui a validé les règles et les directives qui président au bon fonctionnement de l'usage accru du domaine public. Il n'y a donc pas de connotation politique dans l'application de ces règles, voulues par le Conseil administratif dans son ensemble, pour faire en sorte qu'on puisse s'entendre sur le domaine public. Donc, de notre point de vue, le règlement qui est proposé enfonce une porte ouverte – vous me direz que cela fait moins mal! – puisqu'il n'y a jamais eu de facturation qui ait abouti à un paiement pour l'usage du domaine public en raison d'activités à caractère civique. Certes, il y a facturation, en raison d'une obligation imposée notamment par la Cour des comptes de valoriser la prestation que constitue le prêt du domaine public. C'est

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

une forme de subvention qui doit être valorisée dans les comptes, l'injonction vient du Canton et nous n'avons pas le choix. Alors, cela ennuie peut-être certains de recevoir une facture, de réclamer la gratuité. Il n'en demeure pas moins que c'est aujourd'hui obligatoire. Rappelez-vous les procès faits à bon droit à mon prédécesseur, que j'éviterai de citer davantage.

Mesdames et Messieurs, quel est l'enjeu de ces textes? C'est la bonne harmonie sur le domaine public, c'est l'idée que personne, et a fortiori aucun parti, ne peut s'accaparer le domaine public parce qu'il serait mieux organisé que les autres, parce qu'il émettrait plus de demandes, ou parce que, selon le principe du premier arrivé premier servi, il aurait tous les droits à l'approche d'une campagne. C'est aussi l'idée, et là le préopinant du Mouvement citoyens genevois, M. Medeiros, avait raison, d'éviter les abus. Car il peut y avoir des abus. Certains, sur les bancs de la gauche, m'ont d'ailleurs interrogé il n'y a pas longtemps sur la présence d'une Eglise sur le domaine public, qui, jugeait-on, faisait du prosélytisme. En l'occurrence, s'il n'y avait pas une demande d'autorisation, nous n'aurions pas la possibilité de la retirer, de prendre des sanctions ou de savoir, à tout le moins, ce qui se passe. Voilà une bonne raison d'avoir un dispositif de demande d'autorisation qui fonctionne.

Par ailleurs, s'il y a peu de naïfs dans cette assemblée, on fait croire à celles et ceux qui nous regardent sur Léman bleu qu'il y a de véritables entraves à la récolte de signatures. En réalité, je l'ai dit en commission et je le répète, vous n'avez pas besoin d'autorisation pour aller, sur vos deux pattes et même en groupe, récolter des signatures. Rien ne vous empêche d'aller les récolter où vous le voulez, quand vous le voulez, à n'importe quel endroit. Ce qui pose problème, aussi bien dans la Rue est à vous que dans la Ville est à vous, c'est la récupération de ces manifestations par une implantation physique, dure, avec stands, banderoles, etc. Ce n'est pas admis dans les conditions de base voulues par les associations de quartier et ce n'est pas admis dans les conditions posées par la Ville.

Je rappelle aussi que les tribunaux ont sanctionné une pratique développée par l'extrême gauche à l'époque, qui consistait à déposer des petits charriots un peu partout, sans personne derrière, avec des feuilles de signatures que n'importe qui pouvaient remplir. Cela revient à voler la confidentialité de la signature et de l'engagement, qui est d'ailleurs consacrée par la Constitution. L'exercice des droits politiques, c'est bien, c'est nécessaire, mais c'est encadré par des règles bien posées.

Cela dit, j'entends, et je l'ai entendu dans le cadre des auditions qui ont eu lieu au printemps, qu'il y a un certain nombre de réclamations quant à la rapidité de traitement, à la facilité d'accès et à la possibilité de se simplifier la vie. En l'occurrence, j'ai annoncé cet automne, dans le cadre de l'étude du budget, que nous travaillons sur un projet qui doit aboutir en mars ou en avril de l'année

prochaine. C'est un projet d'informatisation complète des demandes d'usage du domaine public, qui s'appelle «Policlic» et pour lequel nous avons sollicité l'avis de tous les partis. A ce jour, moins de la moitié des partis – il s'agit des secrétariats cantonaux, je vous le concède – ont répondu, moins de la moitié des partis se sont donné la peine, ne serait-ce que de répondre à nos sollicitations. Nous allons les relancer, vu l'intérêt marqué ce soir sur le sujet, et je souhaite vraiment qu'en concertation on puisse arriver à quelque chose de plus simple.

A ce stade, je rappellerai un autre élément important, considéré comme central par le Conseil administratif. Lorsqu'on parle de la gratuité du domaine public, il faut se rendre compte qu'en réalité rien n'est gratuit. J'en viens aux manifestations à caractère citoyen: la Rue est à vous, la Ville est à vous, qui sont de belles manifestations animant nos quartiers, ne sont en réalité pas gratuites. Elles génèrent des coûts de nettoyage, de déviation de la circulation, de pose de panneaux et autres. C'est là du cash qu'on doit sortir, ce sont des prestations de personnel. Il est normal, il est bon que l'on se rende compte que des manifestations plus «privées» comme les Fêtes de Genève, ou des manifestations publiques représentent un investissement de la collectivité. Raison pour laquelle il faut qu'une facture soit émise, quitte à ce qu'elle fasse l'objet d'un abattement total.

Mesdames et Messieurs, j'insiste là-dessus: rien n'est gratuit. Même le matériel de fête fait l'objet de crédits d'investissements qui, tous les deux, trois ou quatre ans, tombent à raison de plusieurs centaines de milliers de francs, pour l'achat de bancs, tables, chaises, tentes, etc. C'est de l'argent que la Ville investit et qu'il s'agit aussi d'amortir. Par ailleurs, le fait que, depuis 2007, nous émettions des factures et que nous tenions ainsi les organisateurs pour responsables de la qualité du matériel qui nous revient a permis de diminuer considérablement les actes de vandalisme, le laisser-aller par rapport au matériel que nous prêtons.

J'aimerais enfin revenir sur quelques allégations légèrement surréalistes. Quand j'entends, dans la bouche de la préopinante des Verts, que les organisateurs de la manifestation du 31 décembre en Vieille-Ville ont arrêté en raison des tracasseries, j'hallucine! Il s'agissait, Mesdames et Messieurs, et vous le savez bien puisque vous avez voulu rétablir la fête, d'une suppression de subvention, purement et simplement! C'était une manifestation privée subventionnée et le Conseil administratif a décidé de couper l'aide de 120 000 francs d'aide. A aucun moment, il n'a été question d'un comité qui aurait décidé d'arrêter, découragé par les tracasseries. C'est là un exemple des nombreuses aberrations que j'ai entendues ce soir.

Quant à la Rue est à vous, cette manifestation, qui effectivement a connu le succès lors des premières années de son existence, a dérivé. Nous en avons fait la démonstration en commission et, là, Monsieur Spuhler, je suis obligé de vous contredire. Nous avons démontré, et les organisateurs l'ont admis, qu'à partir

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

d'un certain moment ils se sont mis à sous-louer le domaine public, donc à en faire un usage commercial, non pas pour leur porte-monnaie personnel, mais pour financer d'autres activités dans la fête. Ils se sont mis à sous-louer par exemple à des vendeurs de saucisses, de bière, etc. C'est pour cette raison que la manifestation est sortie du giron de la Ville est à vous. Dès lors qu'il y a sous-location du domaine public et absence de transparence dans les comptes – car nous n'avons pas les comptes, nous avons dû les demander via la commission notamment pour les obtenir – il est normal que la collectivité fasse payer. D'ailleurs, vous ne pouvez pas affirmer que la manifestation était totalement désintéressée et gratuite, puisque les organisateurs – cela a été démontré en commission – se payaient des voyages avec le solde de l'argent fait lors des dernières éditions.

Je finirai en soulignant un élément tout à fait probant quant au fait qu'il n'y a pas de tracasseries. La Rue est à vous s'est reconstituée, à la faveur d'un nouveau comité, et a organisé cette année une manifestation qui a eu un grand succès et qui est appelée à se développer, dès lors que les organisateurs sont revenus à des principes fondamentaux assez sains, à savoir que le domaine public est à tous et qu'il ne s'agit pas de le sous-louer, qu'il faut prendre en compte la problématique des déchets, de l'entretien et de l'espace en général, comme ils sont incités à le faire précisément grâce aux directives et règlements que nous avons introduits en 2007.

Raison pour laquelle nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à classer la pétition, à rejeter le projet de règlement, et à faire bon accueil, surtout, aux démarches que nous sommes en train de développer pour faciliter la vie, notamment des partis mais pas seulement, en matière d'usage accru du domaine public, à travers le projet Policlic dont je vous tiendrai informés régulièrement.

Deuxième débat

Mis aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 52 oui contre 15 non.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-252 au Conseil administratif en lui recommandant de mettre en œuvre une simplification et une coordination des procédures entre les différents départements lors d'événements citoyens avec un objectif de guichet unique.

La présidente. Nous passons au vote du projet de règlement PA-99. Je mets aux voix l'amendement accepté par la commission portant sur l'alinéa 1.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission portant sur l'alinéa 1 est accepté par 56 oui contre 14 non.

Mis aux voix, l'amendement de M. Medeiros portant sur l'alinéa 1 est refusé par 55 non contre 11 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission portant sur l'alinéa 2 est accepté par 60 oui contre 7 non (1 abstention).

Mis aux voix, le troisième amendement de la commission portant sur l'alinéa 3 est accepté par 55 oui contre 13 non.

Mis aux voix, le quatrième amendement de la commission portant sur l'alinéa 4 est accepté par 55 oui contre 14 non.

Mis aux voix, l'amendement de M. Chevrolet portant sur un nouvel alinéa 4 est refusé par 28 non contre 19 oui (19 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est accepté par 52 oui contre 17 non.

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de quatre de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement municipal sur l'utilisation du domaine public est complété par les alinéas suivants:

Pétition et projet d'arrêté: taxe d'utilisation du domaine public

«1. Dans le cadre du lancement d'initiatives, de référendums et de pétitions, le droit de récolter des signatures de même que lors d'activités liées aux élections ou aux votations sur le domaine public est garanti et permet l'utilisation, le cas échéant, d'un modeste support servant à cet effet. Il n'y a pas lieu de solliciter une autorisation ni de payer une taxe d'empiètement.

»2. En ce qui concerne les stands installés sur le domaine public par des associations sans but lucratif pour faire connaître leurs activités, une autorisation doit être sollicitée, mais aucune taxe d'empiètement n'est perçue.

»3. Les maisons ou espaces de quartier, associations ou entités à but non lucratif qui organisent sur le domaine public des manifestations (par exemple: La rue est à vous, La ville est à vous, le 1^{er} Mai, le 1^{er} Juin, 1^{er} Août, le 31 Décembre, le Nouvel-An ou des événements culturels, citoyens, sportifs populaires et non marchands) doivent solliciter une autorisation mais sont exonérées de toute taxe d'empiètement municipale et bénéficient de la gratuité de l'usage du matériel de fête et des services publics liés à ces événements (tels que gestion des déchets, nettoyage, signalisation, sécurité, etc.) au titre de manifestation d'intérêt public municipal.

»4. Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de la fin du délai référendaire, suivant son adoption par le Conseil municipal.»

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue Salvatore Vitanza. (*Applaudissements.*)

- 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 7 040 500 francs, ramené à 6 940 500 francs, soit:**
- **un crédit de 6 790 000 francs, ramené à 6 690 000 francs, (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4206 (future), d'une contenance de 478 m², feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, sise boulevard de la Cluse, sur laquelle sera érigée une crèche construite selon le descriptif général établi par le maître de l'ouvrage Sol Séjour Soleil SA;**
 - **un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-844 A1)¹.**

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 7 septembre 2011, le 5 octobre 2011 et le 19 octobre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier une seconde fois cette proposition, renvoyée une nouvelle fois en commission le 27 juin 2011 après avoir fait l'objet d'un premier rapport PR-844 A. Que M. Jorge Gajardo Munoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

Pour rappel, le Conseil municipal a renvoyé le 27 juin 2011, lors du troisième débat sur le rapport portant sur la proposition du Conseil administratif 844, ladite proposition en commission des travaux.

Audition, le 7 septembre 2011, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M^{me} Isabelle Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement, et questions de la commission.

M. Pagani tient à déclarer en préambule qu'il entend démontrer que dans ce dossier, tout a été conduit au mieux par l'administration municipale en regard

¹ Rapport de la commission des finances, 227. Renvoi à la commission des travaux et des constructions, 548. Motion d'ordonnement, 2636.

de la complexité de la situation. En effet, d'une part, la Ville de Genève souhaitait assainir l'îlot entouré par les axes Cingria– Jean-Violette–Pré-Jérôme–Cluse, actuellement occupé par un garage dont le propriétaire résistait à quitter les lieux. D'autre part, la Ville souhaitait y réaliser des logements, mais les parcelles à cheval entre deux types de zones limitaient les possibilités d'une préemption. En outre, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) y avaient leur propre projet immobilier en partenariat avec d'autres promoteurs.

M^{me} Charollais souhaite revenir brièvement sur l'historique du dossier. Elle précise qu'elle s'en tiendra à ce qui concerne les thèmes du PLQ, de la préemption et de la négociation menée avec les privés. Elle rappelle qu'elle a déjà eu l'occasion de traiter en commission des finances des questions relatives au coût de la crèche et de l'acquisition du terrain. Il s'agit, rappelons-le, d'acheter, clé en main, une crèche de 93 places, qui sera située dans le quadrilatère après sa dépollution. Au départ, dans les années 1990, la Ville envisageait d'exiger l'élaboration d'un nouveau plan localisé de quartier (PLQ); s'est posée bien plus tard la question de la préemption, mais cette possibilité aurait pu s'exercer seulement sur une partie du périmètre. En 2008, la Ville a opté pour négocier avec les promoteurs privés et les HUG, tout en visant les objectifs qui auraient été les siens si elle avait suivi la voie de la modification du PLQ, en affirmant ses exigences qui touchent aux logements sociaux, au respect du règlement d'application des plans d'utilisation des sols (PUS), à la réduction du nombre de places de parking et au gabarit des bâtiments. La voie de la préemption a été abandonnée pour trois raisons: d'abord, toutes les parcelles ne sont pas situées en zone de développement, ce qui pose des questions légales auxquelles la Ville n'est pas prête à répondre; ensuite, les parcelles du périmètre concerné doivent être dépolluées, et il était alors impossible de savoir quel en serait le coût réel; enfin, les HUG demandaient un prix important pour renoncer au droit de jour qui jouxte leur bâtiment. La somme couvrant les coûts de la dépollution, la négociation de la servitude du droit de jour et l'indemnité de départ pour le garagiste, était beaucoup trop importante pour permettre à la Ville de construire des logements HBM. En conclusion, il aurait été difficile à la Ville de faire mieux que les privés dans le cadre d'une préemption, et cela aurait été trop long dans le cadre d'un PLQ. En revanche, la négociation a permis d'obtenir des promoteurs privés qu'ils s'engagent, alors qu'il n'y étaient pas obligés dans le cadre d'une zone 4B, à réaliser 50% de logements en régime HM, à construire une crèche, puis à la vendre clés en mains à la Ville, et à céder gratuitement la parcelle concernée. Le projet global comprend donc la démolition-reconstruction du bâtiment des HUG, l'acquisition de la crèche et l'aménagement de la cour. S'agissant du logement, le bâtiment A (HUG) comprendra 20 HM sur un total de 40 logements, le bâtiment B abritant quant à lui 20 logements répondant à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) et 19 studios destinés aux parents des personnes hospitalisées aux HUG, et le bâtiment C représentant 20 logements en loyer libre. Outre la crèche, il y aura aussi des places de stationnement pour vélos et véhicules motorisés. Pour la crèche, l'autorisation

de construire est maintenant en force; pour les bâtiments A et C, les autorisations sont encore suspendues au délai de recours, alors que des compléments ont été demandés pour le bâtiment B, pour lequel on attend le feu vert en octobre prochain. La mise en service de l'ensemble est prévue pour 2014.

M. Pagani réaffirme que la Ville a agi proprement à tous les stades du dossier, notamment au moment où elle a négocié avec les promoteurs des conditions proches d'un PLQ. Au sujet du droit de préemption, il tient à rappeler que le Conseil municipal s'y est déjà montré réticent lorsqu'un promoteur privé est sur les rangs. Certes, il reconnaît qu'une impression de verre à moitié vide ou à moitié plein peut subsister, mais assure pourtant que la Ville a fait le maximum pour préserver les intérêts de la collectivité publique.

Questions des commissaires

A un commissaire qui souhaite connaître les noms des promoteurs privés impliqués, M^{me} Charollais répond qu'il s'agit de la SI Sol Séjour Soleil, qui s'est engagée à vendre ensuite un immeuble à la société Rentenanstalt.

Un deuxième commissaire demande s'il a été envisagé de partager les coûts de la crèche avec les HUG. M^{me} Charollais répond que cette piste n'est pas explorée et que le partenariat entre la Ville et les privés dans le domaine des crèches se traduit le plus souvent par l'achat de places par une partie ou l'autre. Ce même commissaire s'étonne que le garagiste soit indemnisé alors qu'il est aussi responsable de la pollution du site. M^{me} Charollais souligne que la Ville n'est pas partie prenante dans cette négociation-là et précise que les opérations de dépollution vont descendre à 4 m de profondeur. Il n'est pas requis d'en faire davantage.

Une commissaire constate que le fait d'avoir renoncé à la préemption aboutit au fait qu'il n'y aura pas de logements HBM à cet endroit. M. Pagani objecte qu'il y aura des logements LDTR. Cette même commissaire réaffirme alors que le projet est clair; il n'y aura pas de HBM, donc des logements à bas loyers pérennes, ce qu'elle regrette. Le fait de renoncer au PLQ en zone de développement exclut également que la Ville puisse demander un pourcentage minimal de logements HBM. M. Pagani fait alors observer que l'opération se déroule en zone 4B. Dans ce contexte, il estime que ce qui a été obtenu, soit 50% de logements HM ainsi qu'une crèche, constitue une réussite.

Cette même commissaire demande une explication au sujet des conditions proposées aux privés pour les convaincre de construire une crèche. M. Pagani répond qu'après avoir constaté que la Ville ne pourrait pas réaliser des HBM, il a trouvé intéressant d'obliger les promoteurs privés à dépolluer le site et à le revaloriser avec un bâtiment public. Cette commissaire relève encore le prix de la crèche est plus élevé que la moyenne. Elle se demande si la Ville ne serait pas en train d'assu-

mer une partie du coût général de l'opération et aimerait être rassurée sur ce point précis. M. Pagani assure alors qu'il n'y a aucun report de charge sur la crèche.

Cette même commissaire déplore encore que dans la PR-844 manquent le descriptif des travaux ainsi que les coûts détaillés. M. Pagani rappelle que l'opération dans son ensemble relève d'un partenariat public-privé. Les promoteurs devront donner leur accord quant à la divulgation de ces données. Cette commissaire fait remarquer que le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) via l'office du logement est concerné. Elle aimerait donc connaître les accords sur les plans financiers (type de logement et prix à la pièce par année) et vérifier les pourcentages de types de logements annoncés. Les auditionnés essaieront de fournir ces réponses.

Cette commissaire observe que la crèche est située à proximité de la sortie d'un parking souterrain et se demande pourquoi ne pas avoir envisagé d'installer la crèche dans les arcades disponibles au rez des immeubles. M. Pagan répond que c'est lui qui a décidé d'installer la crèche au centre, dans la cour, estimant que c'est la meilleure garantie pour que le lieu, une fois assaini, soit valorisé de manière permanente. Au sujet du parking, il est d'avis que cela ne devrait pas poser de problème.

Un autre commissaire salue dans cette forme de partenariat une avancée idéologique très importante. Bien que cher, le projet tient la route avec des logements sociaux et une crèche.

Un commissaire souhaite connaître la densité de l'îlot. Une réponse écrite à cette question sera fournie. Ce même commissaire croit savoir que la crèche prévue dans l'écoquartier de la Jonction coûte 30 000 ou 40 000 francs par enfant. Dans le présent projet, le coût est de 75 000 francs par enfant, et de 14 000 francs par mètre carré. M^{me} Charollais ne reconnaît pas ces montants et fournira des données sur les coûts des places dans d'autres crèches, dont celle de l'écoquartier de la Jonction.

Un autre commissaire est surpris de l'abandon du PLQ, car en suivant cette voie la Ville aurait peut-être pu payer moins que ce qui est demandé ici. Le prix du terrain lui-même est de 2,5 millions de francs, alors qu'il est pourtant annoncé comme cédé gratuitement à la Ville. À son avis, le projet accuse un surcoût de 50% qui ne peut que se répercuter sur le prix des places de la crèche. Il trouve étonnant que la crèche coûte 1300 francs le mètre cube. M^{me} Charollais réplique que la Ville ne paiera pas le coût des parcelles. Les coûts de la crèche ont été vérifiés par ses services et sont corrects.

M. Pagani assume sa responsabilité dans le choix de la négociation. La voie de la préemption aurait été pénible et la modification du PLQ, longue. La population ne peut pas attendre sept ans pour bénéficier de ces lieux.

Un autre commissaire s'interroge quant à lui sur les motivations de M. Pagani dans ce dossier. Ce dernier estime avoir eu à cœur de défendre l'intérêt public; ayant obtenu 50% de logements HM, l'assainissement du site et son aménagement, ainsi que la crèche, il a tenu son rôle. A une question d'un autre commissaire, il dit ignorer le montant du coût global de l'opération qui n'est connu que des promoteurs. Il n'existe pas non plus de contrat de partenariat entre les parties. Selon lui, la Ville risque fort de passer à côté de cette opportunité si la municipalité ne travaille pas en synergie avec les promoteurs de cette opération. A son avis, les promoteurs en question touchent une marge de 5% ou 7%, alors que leur marge pourrait être de 10%. Il enjoint aux commissaires de ne pas laisser s'écouler trop de temps dans l'étude de cette proposition. La rapporteuse se dit prête à présenter un rapport oral sur si la commission l'estime nécessaire.

Discussion de la commission le 5 octobre 2011 et suites à donner à l'examen de la PR-844

Le président de la commission rappelle que les commissaires ont reçu les plans financiers demandés et un comparatif de projets de crèche récents, soit Cluse-Cingria, Gazouillis, Saint-Jean et Chateaubriand. La commission a donc reçu des réponses détaillées aux questions posées.

Ainsi, signalons en réponse à une question d'un commissaire que l'IUS global de l'îlot calculé par le Service d'urbanisme, est de 3,7.

Ce même commissaire n'est pas satisfait. Il a bien reçu un comparatif de coût entre différentes crèches, mais dans ce tableau ne figure pas la seule crèche dont le coût l'intéresse vraiment, soit la crèche en projet sur le site du Carré Vert, à la Jonction.

Une commissaire estime que le document intitulé «Tableau Cluse-Cingria», qui contient le plan financier de l'opération dans laquelle la Ville est partenaire, constitue bien un progrès, mais n'est pas suffisant. Figurent, en effet, des rubriques – terrain, travaux préparatoires, bâtiment, équipements d'exploitation, aménagements extérieurs, frais secondaires et comptes d'attente – et les coûts totaux de ces mêmes rubriques, mais ne figurent pas, malheureusement, les sous-rubriques. Des informations manquent, ce qu'elle regrette. De son côté, elle n'a jamais vu un promoteur, même privé, ne pas remplir les sous-rubriques d'un plan financier. Ses questions restent entières. Elle se demande notamment dans quelle rubrique est prise la somme de l'abattement de 100 000 francs sur laquelle Sol Séjour Soleil s'est engagée.

Un autre commissaire évoque quant à lui des faits nouveaux. Il s'est rendu sur place et a appris que le promoteur privé a annulé l'indemnisation du garagiste. Au lieu de la somme de 534 000 francs convenue initialement, le promoteur

aurait proposé une compensation de 150 000 francs que le garagiste a refusée, bien entendu. Il y aurait maintenant un conflit juridique entre les deux parties. La Ville serait donc partie prenante d'un projet qui ne tient plus la route. Ce commissaire estime que la Ville se doit de garantir que les occupants du lieu voient leurs droits reconnus. Une commissaire estime au contraire que la Ville n'est pas partie prenante dans ce projet, dès lors qu'elle a renoncé à préempter. La municipalité qui va acheter, clés en main, une crèche, est seulement cliente. La Ville n'a donc strictement rien à voir dans cette question d'indemnisation.

Un autre commissaire rappelle que son groupe s'est dit plutôt favorable à cette opération, mais trouve regrettable que tant de questions restent non résolues. Un commissaire souligne quant à lui que la Ville a une responsabilité dans l'ensemble de cette opération et ne peut s'en dégager. Il n'est donc pas possible de voter cette demande de crédit avant d'avoir obtenu toutes les réponses.

Un autre commissaire relève qu'il y a eu d'abord l'abandon d'un PLQ dans une zone de développement en échange d'une crèche, puis le fait que la Ville n'en bénéficierait peut-être pas. Il s'est en effet laissé dire que la crèche sera gérée exclusivement par les HUG. Il semble donc que l'issue qui se prépare soit différente du scénario sur lequel travaille le Conseil municipal. Une commissaire rappelle alors que le PLQ a été abandonné en accord entre le Canton et la Ville en échange de logements HM, ce que son groupe a regretté, car cela a dégagé les promoteurs de l'obligation de construire des HBM. Un autre commissaire est d'avis, vu la nature des détails manquants, que les HUG ne devraient pas imprudemment devancer la Ville dans l'achat de cette crèche. Il ne serait pas flatteur d'apprendre dans la presse qu'une collectivité publique a acquis un bien avec moins de scrupules qu'une autre collectivité.

La rapporteuse réitère qu'elle est prête à présenter un rapport oral en plénière si cela est nécessaire.

Au vu de ces échanges et des interrogations partagées des commissaires, il apparaît nécessaire d'auditionner une nouvelle fois M. Pagani. Cette audition est acceptée à l'unanimité.

Nouvelle audition le 19 octobre 2011 de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, et questions de la commission

La rapporteuse précise en préambule qu'elle est toujours disposée à présenter un rapport oral sur la proposition PR-844, lors de la séance plénière de fin novembre par exemple.

Un commissaire demande si le magistrat est au courant de la construction d'une crèche qui sera située à deux pas de la crèche projetée au boulevard de la

Cluse. M. Pagani confirme cette information, qu'il a déjà mentionnée en séance plénière. Il s'agit d'une crèche privée.

Un second commissaire revient sur la question de la prime de départ promise au garagiste, l'actuel locataire, qui aurait été annulée par le promoteur du projet immobilier. M. Pagani n'est pas au courant et souligne que si la Ville a renoncé à la préemption des parcelles concernées, c'est bien pour ne pas avoir à affronter certains problèmes qui s'annonçaient comme prévisibles. Le problème relevé concerne deux parties tierces et la Ville n'a pas à s'immiscer. Toutefois, il voit mal comment un important promoteur comme celui qui est derrière le projet à la Cluse pourrait ne pas tenir sa promesse. Quant au garagiste, il est d'avis que, s'il n'a pas tenu sa promesse de départ, il perd forcément la prime. Ce même commissaire aimerait des précisions quant à la découverte de nouvelles poches de pollution découvertes lors de sondages de toxicité récents. M. Pagani signale que les sondages sont menés systématiquement et sont mentionnés dans la PR-844. Il n'est pas au courant de nouvelles découvertes, mais si tel était le cas, il en serait saisi et aviserait alors dans le cadre de ses fonctions.

Un commissaire rappelle qu'il a demandé à comparer le prix d'achat de la crèche de la Cluse avec d'autres projets de construction de crèches, dont celui du Carré Vert, à la Jonction, dont il croit savoir que la crèche est moins chère que celle de la Cluse. M. Pagani répond que pour le Carré vert, le concours est en cours; les soumissions ne sont donc pas encore rentrées et il n'est ainsi pas en mesure d'en indiquer le coût.

Une commissaire souligne suite à une question d'un autre commissaire que le plan financier présenté par les promoteurs n'est à sons sens pas suffisamment détaillé. S'il était présenté comme tel aux instances publiques, il serait refusé. Elle reconnaît néanmoins que le magistrat n'est pas responsable des manquements du promoteur. Elle confirme que le principe d'une crèche est acquis pour les commissaires socialistes. Elle évoque le rabatement que le magistrat Pagani avait annoncé en plénière, dont il n'est pas possible, dans l'état actuel de la présentation, de déterminer à quel endroit du plan financer cette somme a été ou sera enlevée. Elle reconnaît être dubitative quant à la fiabilité du plan financier de cette opération, qu'il est impossible de vérifier en l'état. Elle rappelle que cette question occupe les commissaires de son groupe depuis le début et regrette le manque de transparence de cette opération. M. Pagani revient sur la question du rabatement et rappelle que c'est le Conseil municipal qui a demandé une réduction de 500 000 francs du prix d'achat, mais que les promoteurs lui en ont accordé une de 100 000 francs. Au sujet du plan financier, M. Pagani signale qu'il a bien reçu les sous-rubriques détaillées, mais que les promoteurs ont invoqué le secret des affaires pour l'empêcher de transmettre ces détails aux commissaires. Pour sa part, il voulait les commenter ce soir, mais malheureusement, il a perdu la feuille que lui avait remise M^{me} Charollais. Il promet de retrouver cette feuille et de la

montrer à qui le souhaite. La commissaire en question réplique qu'elle ne souhaite pas consulter un plan financier en secret. Cela la rend d'ailleurs encore plus suspicieuse. Elle réclame un plan financier lisible et se dit étonnée par l'apparition de la notion de «secret des affaires». M. Pagani fait remarquer qu'il a bien insisté pour être autorisé à présenter le plan financier en commission des travaux. Elle n'a aucun doute sur la bonne foi du magistrat. C'est l'attitude du promoteur qui est en cause. Si un problème se présente en cours de route, il devra toutefois répondre de son manque de transparence.

Un commissaire rappelle que la commission des finances avait voté la proposition PR-844, y compris le groupe socialiste et son propre parti, le PDC. Seuls les commissaires radicaux et libéraux avaient manifesté des réserves. Une commissaire socialiste fait clairement remarquer que l'une des commissaires aux finances de son groupe, qui avait très bien étudié le dossier, n'était pas présente au moment du vote. C'est elle qui s'était fait le porte-parole à la commission des finances, des questions socialistes posées en plénière. Comme ce premier commissaire, M. Pagani a aussi entendu que les promoteurs font une «bonne affaire». Il souligne que c'est la première fois que la Ville s'essaye au partenariat public-privé (PPP) dans le domaine des crèches. Un précédent PPP, pour l'immeuble de l'angle rues de Carouge-Maladière, avait impliqué la Fondation Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Les promoteurs avaient alors fait un bénéfice de 5%, ce qui lui paraît admissible. Il estime qu'il faut, en tous cas, rémunérer les risques pris par les promoteurs. En Suisse alémanique, les marges des promoteurs se situent à 15-20%. La Ville a obtenu que les partenaires travaillent à livre ouvert. Il avait été convenu que tout ce que les promoteurs auraient pu économiser, aurait été déduit du prix de la crèche. Dès lors que le Conseil municipal a souhaité fixer la réduction à 500 000 francs, les promoteurs ont ramené l'exigence à 100 000 francs et refermé le livre. Malgré tout, il reste d'avis que la Ville a mené une bonne négociation, dès le départ.

Une autre commissaire observe que la PR-844 concerne une demande de crédit pour l'achat clés en main d'une crèche. Elle-même a eu une société de construction et estime que dans ces conditions, il n'est pas nécessaire que le Conseil administratif ou le Conseil municipal connaissent le détail des coûts. Il leur incombe seulement de vérifier que l'objet et le prix de l'achat sont corrects, et qu'il correspond bien au descriptif. Dès lors, elle ne voit pas où est le problème dans cette opération. Certes, au sujet de la «bonne affaire», les promoteurs ont la satisfaction de construire ce qu'ils veulent sur les parcelles que la Ville n'a pas préemptées, mais en échange, la collectivité obtient une crèche. M. Pagani est d'avis que pour la Ville, cette opération est aussi une bonne affaire. Les personnes les plus compétentes des services du département ont étudié le dossier et le plan financier a pu être examiné grâce à la demande des conseillers municipaux. Celles-ci ont pu travailler à livre ouvert.

Une commissaire est pour le moins étonnée d'entendre que le plan financier a été obtenu grâce aux commissaires alors que le magistrat venait de dire que les services l'avaient étudié. Elle réaffirme que les commissaires de son groupe sont d'accord sur le principe d'une crèche. Par contre, elle tient à dégager sa responsabilité si un problème venait à se présenter par la suite. D'après elle, le «secret des affaires» est une notion qui ne devrait pas être invoquée lorsqu'une collectivité publique est impliquée. M. Pagani tient à préciser que le plan financier a bien été obtenu pour que les services puissent travailler sur cette opération. Dans son propos précédent, il faisait allusion aux conditions de sa transmission et à la manière de rendre ce document officiel. Pour le reste, il souligne qu'il est parfaitement capable de serrer la vis, et même de bloquer un chantier, en cas de dépassement.

Au sujet de l'abattement de 100 000 francs, M. Pagani informe qu'il a déposé un amendement à l'intention du Conseil municipal. Le montant mentionné à l'article 2 de la délibération I doit donc être modifié. Le montant du crédit passe donc de 6 790 000 à 6 690 000 francs.

Discussion de la commission

Le MCG est amplement favorable au principe d'acquisition d'une crèche dans le complexe de la Cluse. Cette institution sera réalisée de toute manière et si ce n'est pas la Ville qui l'achète, ce sont les HUG qui en profiteront.

Un commissaire UDC n'a pas eu la possibilité de consulter son collègue de parti; il s'exprime à titre personnel et déclare partager l'analyse du Conseil administratif.

Au nom d'Ensemble à gauche, une commissaire déclare qu'elle a pris note des cautions exprimées par les commissaires socialistes que les commissaires de son groupe pourraient partager. Cependant, son groupe choisit de faire confiance au Conseil administratif. Il convient de ne pas oublier que l'objet du vote est une autorisation de dépenser pour acquérir une crèche, ce qui correspond à un besoin avéré pour la population du quartier; c'est pourquoi il ne faut pas manquer cette occasion.

Un commissaire, qui s'exprime au nom des commissaires du groupe des Verts, rappelle la position de son groupe à la commission des finances. A son avis, aucun élément nouveau n'est venu remettre en question la pertinence du premier vote. Les Verts soutiennent donc la PR-844.

Un commissaire, pour le PLR, rappelle que les commissaires de sa formation ont toujours estimé que cette crèche était trop chère. Il regrette ne pas avoir reçu les informations qui auraient permis de confirmer ou d'infirmer cette supposition.

Au sujet de la déduction de 100 000 francs, il estime devoir en référer en premier lieu aux commissaires LR siégeant à la commission des finances. Enfin, il relève aussi que la notion de «secret des affaires» est utilisée pour la première fois, à sa connaissance, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les commissaires LR aux travaux s'abstiendront sur la PR-844.

Au nom des commissaires socialistes, une commissaire tient à préciser qu'il ne doit y avoir aucune ambiguïté sur la confiance que le PS accorde au Conseil administratif. Ce dernier semble avoir fait son possible pour obtenir du promoteur l'autorisation de diffuser parmi les commissaires les détails du plan financier, dont le manque de transparence constitue à ses yeux le véritable problème. En outre, elle se dit très étonnée qu'on invoque le «secret des affaires» dans une opération de ce type. Il s'agit, pour elle, d'une notion juridique curieuse. Tout en étant attachés au principe d'acquisition d'une crèche, les socialistes choisiront de s'abstenir sur la proposition PR-844. En réponse au commissaire PLR, elle tient à signaler que la réduction de 100 000 francs résulte de la négociation entre la Ville et le promoteur, qui a estimé qu'il ne pouvait pas baisser davantage le prix de la crèche. Il n'est malheureusement pas possible aux commissaires aux travaux d'apprécier l'importance de cette baisse en raison du manque de détails sur le plan financier. Enfin, l'abstention des socialistes est également motivée par le fait que les logements du complexe ne seront pas des HBM, ce que son groupe regrette vivement alors que les parcelles sont situées dans une zone de développement.

En réponse à la commissaire socialiste, une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que le refus du conseiller administratif Manuel Tornare de produire les comptes du Servette Hockey Club n'a pas empêché les socialistes de voter récemment les loges VIP de la patinoire des Vernets.

Le groupe DC votera, quant à lui, favorablement la proposition PR-844.

Votes

Le président de la commission soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la modification du montant figurant dans le projet de délibération I, qui passe de 6 790 000 à 6 690 000 francs.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-844 modifiée. Celle-ci est adoptée sans opposition par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC) et 7 abstentions (3 S, 3 PLR, 1 UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I (nouvelle teneur)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les futurs propriétaires/constructeurs, soit la société Sol Séjour Soleil SA représentée par MM. Christian et Xavier Rey et le bureau d'architectes André Gallay, aux termes duquel la Ville de Genève acquiert la future parcelle N° 4206, feuille 48 de la commune de Genève, section Plainpalais, contenant 478 m², sur laquelle une crèche de 93 places sera construite selon l'offre de vente et le descriptif général du 21 juin 2010, pour un prix de 6 690 000 francs (frais de notaire et taxes inclus);

vu l'utilité publique visée par cette acquisition foncière;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et les futurs propriétaires/constructeurs, soit la société Sol Séjour Soleil SA représentée par MM. Christian et Xavier Rey et le bureau d'architectes André Gallay, aux termes duquel la Ville de Genève acquiert la future parcelle N° 4206, feuille 48 de la commune de Genève, section Plainpalais, contenant 478 m², sur laquelle une crèche de 93 places sera construite selon l'offre de vente et le descriptif général du 21 juin 2010, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir sous la forme d'un acte authentique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 690 000 francs, frais d'acte et d'émoluments compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 690 000 francs.

Art. 4. – Cet objet sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 30 annuités qui figureront dans le budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2043.

Art. 5. – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

Annexe: plan financier

CRECHE CLUSE-CINGRIA
Bd de la Cluse, 1205 Genève

TERRAIN	195'512.40
Acquisition du terrain (pour mémoire, terrain cédé)	
Mise en conformité du terrain	
Droits de mutation	
Frais de notaire	
Constitution de servitudes	
TRAVAUX PREPARATOIRES	102'492.--
Démolitions	
Reprises en sous-œuvre	
Géomètre	
Géologue, géotechnicien	
Expert désamiantage	
Honoraires mandataires sur travaux préparatoires	
BATIMENT	4'715'809.20
Installations de chantier	
Terrassements	
Echafaudages	
Canalisations intérieures	
Béton et béton armé	
Maçonnerie	
Charpente métallique	
Charpente	
- Panneaux de protection sur face intérieure des façades bois	
Fenêtres en bois et métal	
Ferblanterie	
Couverture	
Fermetures extérieures mobiles protection contre le soleil	
- Protection par tente solaire de la verrière en toiture	
Appareils à courant fort	
Appareils à courant faible	
Production de chaleur	
Distribution de chaleur	
Installations de ventilation	
- Plus-value pour raccordement hotte à condensation	
Appareils sanitaires courants	
Ascenseurs et monte-charge	
- Moins-value pour cabine et portes palières non vitrées	
Cloisons, revêtements et habillages en plâtrerie	
Vitrages intérieurs en métal	
Portes intérieures en bois	
Systèmes de verrouillage	
Couches de support composées, chapes	
Revêtements sol, en matières synthétiques, textiles, etc.	

CRECHE CLUSE-CINGRIA
Bd de la Cluse, 1205 Genève

Carrelages	
Plafonds en panneaux de plâtre	
Peinture intérieure	
Nettoyage du bâtiment	
Architecte	
Ingénieur civil & bois	
Ingénieur électricien	
Ingénieur CVC	
Ingénieur en installations sanitaires	
EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	521'100.--
Lustrerie	
Appareils sanitaires spéciaux	
Agencements de cuisine	
Menuiserie	
Architecte	
Ingénieur électricien, éclairage	
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	92'988.--
Aménagements extérieurs	
Installations électriques	
Architecte	
FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	862'098.40
Autorisations, gabarits, taxes	
Taxes de raccordement	
Reproduction de documents, tirages, héliographies	
Assurances pour travaux en cours	
Intérêts sur crédit de construction, frais bancaires	
Direction du projet, accompagnement du projet	
Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	
Réserves pour renchérissement, admis env. 2 % sur fr. 5'900'000.-	
TOTAL GENERAL TTC	6'490'000.--

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
 Proposition: crèche au boulevard de la Cluse

	Réf. : _____
	Date le 21.03.2011
	Dossier N° : 159 & 871
PLAN FINANCIER INITIAL RECTIFIÉ	
Loi du : 04.12.1977 et 29.06.1957	Catégorie : HM et ZD LOC
Requérant : Sol Séjours Soleil SA c/o RENTIMO S.A. Domicile élu : 7 rue Butini Architecte : ATELIER D'ARCHITECTURE A.GALLAY & J. BERGER SaRL Situation de l'immeuble : 75 BD. DE LA CLUSE -32 RUE J. VIOLETTE GENEVE Parcelle (s) N° : 4204, 4205 & 4207 Autoris. constr. N° : 103726, 103727 et 103728	
1. PRIX DE REVIENT	
11. Terrain	
111. Prix	1'622.00 m2 à 2'654.26 F = 4'305'216.00 F
112. Droit de mutation et frais d'acquisition	F = 172'000.00 F
113. Rachat Servitude parcelle 1225 (HUG)	= 1'500'000.00 F * 5'977'216.00 F = 26.7 %
114. Démolition	12'150.00 m3 à 35 F = 425'250.00 F *= 1.9 %
115. Indemnité locataire (Voir tableau de répartition)	= 537'030.00 F *= 2.4 %
12. Construction	
121. Logements HM	7729 m3 à 585 F = 4'521'465.00 F (Minergie)
122. Logements Libre	7860 m3 à 615 F = 4'833'900.00 F (Minergie)
123. Commercial	5383 m3 à 615 F = 3'310'545.00 F
124. Garages	2556 m3 à 315 F = 805'140.00 F
Total	23528 m3
125. Travaux spéciaux (sous réserve tampons phonique)	= 200'000.00 F
126. Radier	1324 m2 200 F = 264'800.00 F = 13'935'850.00 F *= 62.1 %
13. Aménagements extérieurs	
131. Aménag. Ext.	759 m2 150 F = 113'850.00 F
126. (à revoir selon justification coût)	= _____ F = 113'850.00 F *= 0.5 %
14. Taxes DCTI-SIG	
	= 500'000.00 F *= 2.2 %
15. Frais financiers	
151. Intérêts intercalaires	_____ F _____ mois) _____ F
152. Frais de notaire et de création de cédulés	0.00 F
153. Honoraires de Géometre	25'000.00 F
154. _____	_____ F = 25'000.00 F = 0.1 %
16. Honoraires de Pilotage	F * 462'000.00 _____ %
17. Imprévus	447'000.00 F = 2.0 %
18. Coût total	22'423'196.00 F = 100.0 %
bat a: fr. 10'946'160 bat c: fr. 11'477'036	

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Proposition: crèche au boulevard de la Cluse

2977

Dossier N°: HM 159 et ZD LOC 871		Date : le 21.03.2011	page 2
2 FINANCEMENT			
21. 1er rang	(taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	%
(créancier : _____)			
22. 1er rang	(taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	%
(créancier : _____)			
23. 1er rang	(taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	%
(créancier : _____)			
24. Total des hypothèques		F = _____	%
25. _____		F = _____	%
(_____)		= _____	%
26. Fonds propres		F = 22'423'196	
27. Financement total		F = 100.0	%
3. EXPLOITATION			
31. Etat locatif			
311. Habitations			
H.M.	3111. _____ 20 logts _____ 70 pces	à _____ 5'250.00 F = _____ 367'500.00 F	
L	3112. _____ 20 _____ 80 pces	à _____ 6'000.00 F = _____ 480'000.00 F	
	3113. _____ logts _____ pces	à _____ F = _____ 0.00 F	
	3114. _____ _____ pces	à _____ F = _____ 0.00 F	
	<u>Total</u> _____ 40 logts _____ 150 pces		= _____ 847'500.00 F
312. Surfaces commerciales			
	3121. _____ 334.50 m2 Arcades	à _____ 400.00 F = _____ 133'800.00 F	
	3122. _____ 959.10 m2 Bureaux	à _____ 400 F = _____ 383'640.00 F	
	3123. _____ m2 _____	à _____ F = _____ 0.00 F	
	3124. _____ _____	à _____ F = _____ 0.00 F	
	3125. _____ _____	à _____ F = _____ 0.00 F	
	<u>Total</u> _____ 1'293.60 m2 _____		= _____ 517'440.00 F
313. Garages			
	3131. _____ 24 plces _____	à _____ 3'000.00 F = _____ 72'000.00 F	
	3132. _____ _____	à _____ F = _____ 0.00 F	
	3133. _____ _____	à _____ F = _____ 0.00 F	
	3134. _____ _____	à _____ F = _____ 0.00 F	
	3135. _____ park. visiteurs _____		
	<u>Total</u> _____ 24 plces emplacements	72'000.00	= _____ 72'000.00 F
	<u>Total état locatif</u>		= _____ 1'436'940.00 F
32. Subvention			
	_____ % s/ _____ % du P.R. soit s/ _____ F (_____ F/pce) = _____ F		
33. RENDEMENT BRUT			
		_____ 6.41 %	_____ 1'436'940.00 F

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Proposition: crèche au boulevard de la Cluse

Dossier N°: HM 159 et ZD LOC.871		Date : le 21.03.2011	page 3
34. Intérêts et charges		Rendement brut :	<u>1'436'940.00 F</u>
341. 1er rang	_____ % s/	F =	<u>0.00 F</u>
342. _____ rang	_____ % s/	F =	<u>0.00 F</u>
343. _____ rang	_____ % s/	F =	<u>0.00 F</u>
344. _____	_____ % s/	F =	<u>0.00 F</u>
345. Rente foncière	_____ % s/	F =	<u>0.00 F</u>
346. Charges	<u>0.91 % s/</u>	<u>22'423'196.00 F =</u>	<u>204'051.08 F</u>
Total des intérêts et charges			<u>204'051.08 F</u>
35. RENDEMENT NET		<u>5.50 %</u>	<u>1'232'888.92 F</u>
36. Amortissements			
361. _____ rang	_____ % s/	F =	_____ F
362. _____ rang	_____ % s/	F =	_____ F
363. _____	_____ % s/	F =	_____ F
Total des amortissements			_____ F
37. DISPONIBLE		_____ %	_____ F
4. DONNEES COMPARATIVES COMPLEMENTAIRES			
41. Incidence terrain :		_____ 183 F par m3 construit	
42. Surfaces et volumes :			
421. Surface brute	logements	<u>3'592.90 m2</u>	<u>69.5 %</u>
	locaux commerciaux	<u>1'576.80 m2</u>	<u>30.5 %</u>
	Total	<u>5'169.70 m2</u>	<u>100.0 %</u>
422. Surface brute par pièce		<u>23.97 m2</u>	
423. Surface nette par pièce		<u>14.65 m2</u>	
424. Coefficient d'utilisation		<u>0.61</u>	
425. Volume moyen par pièce		<u>104.33 m3</u>	
426. Nombre moyen de pièces par logement		<u>3.75 pièces</u>	
43. Etat locatif logements			
431. Logements subventionnés			
	par pièce	par m2 brut	par m2 net
4311. Loyer	<u>5'250.00 F</u>	100 % = <u>219.02 F</u>	= <u>358.36 F</u>
4312. Subvention	_____ F	= _____ F	= _____ F
	<u>5'250.00 F</u>	<u>100.0 %</u>	<u>219.02 F</u>
		=	<u>358.36 F</u>
432. Logts hors prest.	<u>6'000.00 F</u>	100 % =	<u>250.31 F</u>
		=	<u>409.56 F</u>
		Date et signature :	le 21.03.2011

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Proposition: crèche au boulevard de la Cluse

2979

Dossier N°: HM 159 - 75 Bd Cluse	Date : le 21.03.2011	page 2
2 FINANCEMENT		
21. 1er rang (taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	%
(créancier : _____)		
22. 1er rang (taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	%
(créancier : _____)		
23. 1er rang (taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	%
(créancier : _____)		
24. Total des hypothèques	F = _____	%
25. _____	F = _____	%
(_____)	= _____	%
26. Fonds propres	F	10'946'160
27. Financement total	F	100.0 %
3. EXPLOITATION		
31. Etat locatif		
311. Habitations		
H.M. 3111. _____ 20 logts _____ 70 pces à _____ 5'250.00 F = _____ 367'500.00 F		
L 3112. _____ pces à _____ F = _____ 0.00 F		
3113. _____ logts _____ pces à _____ F = _____ 0.00 F		
3114. _____ pces à _____ F = _____ 0.00 F		
Total _____ 20 logts _____ 70 pces		= _____ 367'500.00 F
312. Surfaces commerciales		
3121. _____ 135.80 m2 Arcade à _____ 400.00 F = _____ 54'320.00 F		
3122. _____ 616.60 m2 Bureaux à _____ 400 F = _____ 246'640.00 F		
3123. _____ m2 _____ à _____ F = _____ 0.00 F		
3124. _____ à _____ F = _____ 0.00 F		
3125. _____ à _____ F = _____ 0.00 F		
Total _____ 752.40 m2 _____		= _____ 300'960.00 F
313. Garages		
3131. _____ 11 pces _____ à _____ 3'000.00 F = _____ 33'000.00 F		
3132. _____ à _____ F = _____ 0.00 F		
3133. _____ à _____ F = _____ 0.00 F		
3134. _____ à _____ F = _____ 0.00 F		
3135. _____ park. visiteurs _____		
Total _____ 11 pces emplacements		33'000.00 = _____ 33'000.00 F
Total état locatif		= _____ 701'460.00 F
32. Subvention		
_____ % s/ _____ % du P.R. soit s/ _____ F (_____ F/pce) = _____ F		
33. RENDEMENT BRUT		
	6.41 %	701'460.00 F

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Proposition: crèche au boulevard de la Cluse

Dossier N°: HM 159 - 75 Bd Cluse		Date : le 21.03.2011	page 3
34. Intérêts et charges		Rendement brut :	701'460.00 F
341. 1er rang	_____ % s/	F =	0.00 F
342. _____ rang	_____ % s/	F =	0.00 F
343. _____ rang	_____ % s/	F =	0.00 F
344. _____	_____ % s/	F =	0.00 F
345. Rente foncière	_____ % s/	F =	0.00 F
346. Charges	0.91 % s/	10'946'159.94 F =	99'610.06 F
Total des intérêts et charges			99'610.06 F
35. RENDEMENT NET		5.50 %	601'849.94 F
36. Amortissements			
361. _____ rang	_____ % s/	F =	_____ F
362. _____ rang	_____ % s/	F =	_____ F
363. _____	_____ % s/	F =	_____ F
Total des amortissements			_____ F
37. DISPONIBLE		_____ %	_____ F
4. DONNEES COMPARATIVES COMPLEMENTAIRES			
41. Incidence terrain :		_____ 183 F par m3 construit	
42. Surfaces et volumes :			
421. Surface brute	logements	1'701.60 m2	64.95 %
	locaux commerciaux	918.30 m2	35.05 %
	Total	2'619.90 m2	100.0 %
422. Surface brute par pièce		24.31 m2	
423. Surface nette par pièce		14.51 m2	
424. Coefficient d'utilisation		0.6	
425. Volume moyen par pièce		110.41 m3	
426. Nombre moyen de pièces par logement		3.5 pièces	
43. Etat locatif logements			
431. Logements subventionnés			
	par pièce	par m2 brut	par m2 net
4311. Loyer	5'250.00 F	100 % = 216.00 F	= 361.80 F
4312. Subvention	_____ F	_____ % = _____ F	= _____ F
	Total	100.0 % = 216.00 F	= 361.80 F
432. Logts hors prest.	_____ F	= _____ F	= _____ F
		Date et signature :	le 21.03.2011

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Proposition: crèche au boulevard de la Cluse

2981

Dossier N°: ZD LOCATION 871 - 32 J.-Violette		Date : le 21.03.2011	page 2
2 FINANCEMENT			
21. 1er rang	(taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	% _____
(créancier : _____)			
22. 1er rang	(taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	% _____
(créancier : _____)			
23. 1er rang	(taux : _____ % ; amortissement : _____)	F = _____	% _____
(créancier : _____)			
24. Total des hypothèques		F = _____	% _____
25. _____		F = _____	% _____
(_____)		= _____	% _____
26. Fonds propres		F = 11'477'036	
27. Financement total		F = 100.0	%
3. EXPLOITATION			
31. Etat locatif			
311. Habitations			
H.M.	3111. _____ logts _____	pces à _____	F = 0.00 F
L	3112. _____ 20 _____ 80	pces à 6'000.00	F = 480'000.00 F
	3113. _____ logts _____	pces à _____	F = 0.00 F
	3114. _____ _____	pces à _____	F = 0.00 F
	Total _____ 20 logts _____ 80 pces		= 480'000.00 F
312. Surfaces commerciales			
	3121. 198.70 m2	Arcade à 400.00	F = 79'480.00 F
	3122. 342.50 m2	Bureaux à 400.00	F = 137'000.00 F
	3123. _____ m2	_____ à _____	F = 0.00 F
	3124. _____	_____ à _____	F = 0.00 F
	3125. _____	_____ à _____	F = 0.00 F
	Total 541.20 m2 _____		= 216'480.00 F
313. Garages			
	3131. _____ 13 pces _____	à 3'000.00	F = 39'000.00 F
	3132. _____	à _____	F = 0.00 F
	3133. _____	à _____	F = 0.00 F
	3134. _____	à _____	F = 0.00 F
	3135. _____	park. visiteurs _____	
	Total _____ 13 pces _____	emplacements	39'000.00 = 39'000.00 F
		Total état locatif	= 735'480.00 F
32. Subvention			
	_____ % s/ _____ % du P.R. soit s/ _____	F (_____ F/pce)	= _____ F
33. RENDEMENT BRUT			
		6.41 %	735'480.00 F

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2011 (soir)
Proposition: crèche au boulevard de la Cluse

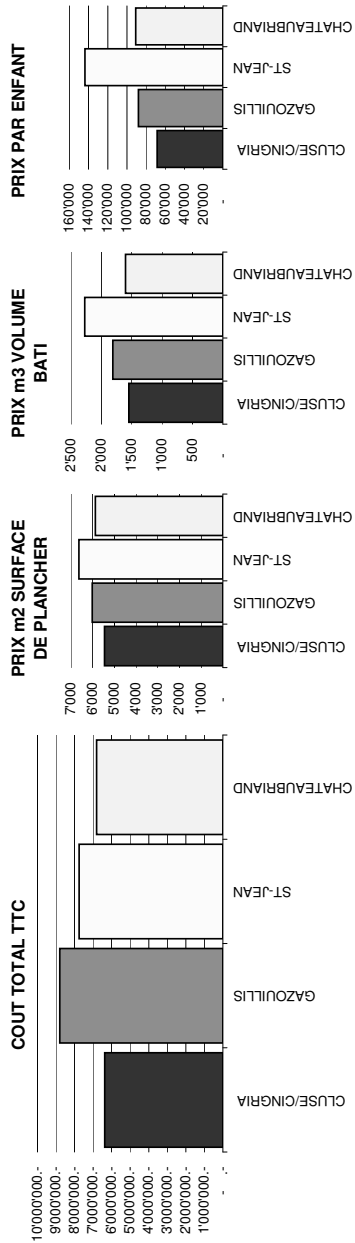
Dossier N°: ZD LOC. 871 - 32 J.-Violette		Date : le 21 .03.2011	page 3
			Rendement brut : <u>735'480.00 F</u>
34. Intérêts et charges			
341.	1er rang	_____ % s/ _____	F = <u>0.00 F</u>
342.	_____ rang	_____ % s/ _____	F = <u>0.00 F</u>
343.	_____ rang	_____ % s/ _____	F = <u>0.00 F</u>
344.	_____	_____ % s/ _____	F = <u>0.00 F</u>
345.	Rente foncière	_____ % s/ _____	F = <u>0.00 F</u>
346.	Charges	<u>0.91 % s/ _____</u>	F = <u>104'441.03 F</u>
Total des intérêts et charges			<u>104'441.03 F</u>
35. RENDEMENT NET		<u>5.50 %</u>	<u>631'038.97 F</u>
36. Amortissements			
361.	_____ rang	_____ % s/ _____	F = _____ F
362.	_____ rang	_____ % s/ _____	F = _____ F
363.	_____	_____ % s/ _____	F = _____ F
Total des amortissements			_____ F
37. DISPONIBLE		_____ %	_____ F
4. DONNEES COMPARATIVES COMPLEMENTAIRES			
41. Incidence terrain :		_____ 183 F par m3 construit	
42. Surfaces et volumes :			
421.	Surface brute	logements <u>1'891.00 m2</u>	<u>74.19 %</u>
		locaux commerciaux <u>658.00 m2</u>	<u>25.81 %</u>
		<u>Total</u> <u>2'549.00 m2</u>	<u>100.0 %</u>
422.	Surface brute par pièce	_____ 23.64 m2	
423.	Surface nette par pièce	_____ 14.79 m2	
424.	Coefficient d'utilisation	_____ 0.63	
425.	Volume moyen par pièce	_____ 98.25 m3	
426.	Nombre moyen de pièces par logement	_____ 4 pièces	
43. Etat locatif logements			
431. Logements subventionnés			
		par pièce	par m2 brut
4311.	Loyer	<u>6'000.00 F</u>	<u>100 % = 253.80 F = 405.70 F</u>
4312.	Subvention	_____ F	_____ F = _____ F
	Total	<u>6'000.00 F</u>	<u>100.0 % = 253.80 F = 405.70 F</u>
432.	Logts hors prest.	_____ F	_____ F = _____ F
			Date et signature : le 21.03.2011

COMPARATIF DE PROJETS DE CRECHE RECENTS

CRECHES	COÛT TOTAL TTC	Surface de plancher	Prix au m ² surface de plancher CHF/m ²	Volume bâti	Prix au m ³ volume bâti CHF/m ³	Nombre d'enfants	Prix par enfant CHF/enf
CLUSE/CINGRIA	6'373'600.-	1169 m ²	5'452	4117 m ³	1'548	93 enf	68'533
GAZOUILLIS (yc extension villa)	8'802'000.-	1461 m ²	6'025	4862 m ³	1'810	100 enf	88'020
ST-JEAN (yc extension villa)	7'758'800.-	1170 m ²	6'631	3411 m ³	2'275	54 enf	143'681
CHATEAUBRIAND	6'815'000.-	1160 m ²	5'875	4250 m ³	1'604	75 enf	90'880
moyenne des projets	7'437'350.-	1240 m²	5'996	4160 m³	1809	81 enf	97'779

Remarques:

- Le projet CLUSE/CINGRIA inclus la part de propriété foncière nécessaire à sa réalisation, cédée à 0 franc.
- Les valeurs sont des prix de construction toutes taxes comprises, (prix du terrain exclus).
- La comparaison des projets de crèche est actualisée à l'indice genevois des prix de construction d'octobre 2009



La présidente. Ce rapport prévu oral est devenu écrit – c’est désormais traditionnel – et vous l’avez donc reçu hier. Je passe la parole au président de la commission, qui ne la prend pas. Je passe la parole à la rapporteuse, qui apparemment ne la prend pas... Vous voulez la parole, Madame? Alors, vous l’avez...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Merci, Madame la présidente. Je sais qu’il est tard, et pour moi aussi il est tard. Toutefois, étant donné l’importance du sujet, je pense qu’il faut prendre le temps de le voter sérieusement. Vous êtes nombreux et nombreuses à avoir demandé un rapport oral hier, je vous ai transmis le document écrit et j’espère que vous avez occupé votre journée d’aujourd’hui à le lire...

En l’occurrence, je voudrais souligner deux ou trois choses, car cela me semble important, ne serait-ce que par respect pour le travail des commissaires. Je rappelle en effet que nous avons renvoyé cette proposition à la commission des travaux et des constructions, alors qu’elle avait été traitée et acceptée par la commission des finances. En commission des travaux et des constructions, nous avons auditionné par deux fois le magistrat. Je relèverai les points qui ont fait question et celui-ci se prononcera ensuite sur ce qu’il entend faire et comment il entend se positionner. Cette crèche située à l’intérieur d’un îlot pouvait poser des problèmes, étant donné la proximité du parking et plus particulièrement la situation de l’entrée de la crèche par rapport à la sortie du parking souterrain. Cela posait le problème de la cohabitation des usages. M. Pagani a notamment expliqué qu’il avait décidé d’installer la crèche au centre dans la cour, estimant que c’était une bonne garantie pour le lieu, faisant référence à des projets qu’il avait visités.

Nous avons aussi posé des questions quant au type de logements, vous les retrouverez à la page 2. Il s’agit avant tout de logements soumis à la LDTR (loi sur les démolitions et transformations de maisons d’habitation). Il y a aussi 20 logements sur quarante qui sont soumis au régime HM, donc habitations mixtes selon la loi générale sur le logement. Enfin, il y a 19 studios destinés aux HUG.

S’est posée encore la question d’un prix comparatif avec d’autres crèches. Une demande de pouvoir comparer le prix de cette crèche avec celle qui se situera sur l’ancien site d’Artamis a été faite. Il a été répondu que les soumissions, au moment où nous avons étudié cette proposition, n’étaient pas rentrées et qu’il n’était pas possible d’en indiquer le coût, ce que certains commissaires ont évidemment regretté.

La question du plan financier a également été soulevée, puisque le Conseil administratif, lors du débat sur le premier rapport, avait proposé un amendement qui prenait en compte la demande du Conseil municipal d’une réduction des

coûts de 500 000 francs. Les promoteurs de l'opération ont estimé qu'il n'était possible de diminuer le coût que de 100 000 francs. Le plan financier joint au rapport montre un détail par rubriques et non par sous-rubriques. Il nous a été expliqué qu'il n'était pas possible de fournir des chiffres plus détaillés étant donné, je cite, «le secret des affaires» qui existerait dans un tel partenariat public privé.

En conséquence de quoi la commission a voté cette proposition, dont la délimitation I a été modifiée. La somme globale a été diminuée de 100 000 francs, conformément à l'accord intervenu avec les promoteurs, et le montant aujourd'hui est passé de 6 790 000 à 6 690 000 francs. Je m'arrêterai là en tant que rapporteuse, et je donnerai tout à l'heure la position du Parti socialiste, qui n'est pas celle de la majorité de la commission.

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Tout d'abord, je tiens à remercier la rapporteuse pour sa diligence. Je la remercie infiniment d'avoir fait au plus vite pour nous rendre ce rapport.

Je comprends tout à fait que ce dossier puisse paraître relativement obscur. Je dis obscur, parce que tout n'a pas été très clair pour certains membres de la commission des travaux et des constructions. Ainsi, on nous a donné l'argument du «secret des affaires» pour ne pas tout dévoiler, pour ne pas nous donner accès à tous les chiffres. C'est regrettable, certes, mais il faut aussi regarder quel est l'objectif supérieur. Cet objectif supérieur, c'est de créer des places de crèche et des logements, soit des équipements en faveur de nos concitoyens. Alors, il ne convient pas de nous embourber dans des critiques même légitimes.

Personnellement, je ne crois pas au partenariat public-privé. Malgré le fait que je sois démocrate-chrétien, je pense que c'est une erreur, que la collectivité doit assumer ses responsabilités et aller de l'avant avec ses moyens, ses capacités. Je prends ici l'exemple de la France: il y a dix ans ou même vingt ans, les Français citaient toujours en exemple les partenariats public-privé et ils constatent aujourd'hui que c'est un échec criant, patent. Je n'ai pas envie que nous tombions dans le même travers, nous Ville de Genève. C'est donc à titre exceptionnel que le Parti démocrate-chrétien votera cette proposition, en vertu de notre objectif prioritaire que sont les crèches et les logements.

Maintenant, pour aller un peu plus dans le détail, je constate qu'on nous cède le terrain. Ce terrain, nous allons devoir le dépolluer, ce qui a un coût; nous allons devoir construire la crèche, ce qui a un coût également. On a donné des chiffres de l'ordre de 60 000 francs par place: oui, c'est un investissement que la collectivité doit faire. Dans le futur, ce sera d'ailleurs de plus en plus cher, connaissant

la pression qui existe aujourd'hui au niveau foncier à Genève. Nous allons donc devoir payer de plus en plus, à moins qu'on ne remette en cause le système de garde des enfants. Vous savez que le Parti démocrate-chrétien milite pour deux systèmes de garde: les crèches et les mamans de jour. Nous souhaitons développer le système des mamans de jour, mais nous voulons aussi aller de l'avant avec les crèches. C'est un devoir que nous avons vis-à-vis des familles.

Il en va de même pour le logement, dont on parle constamment. Là nous avons la chance de construire un peu de logements, certes rien d'extraordinaire, on ne parle pas de centaines de logements, mais d'une cinquantaine. Et je dois admettre que c'est quand même bien. Ce sont surtout des studios, des petits appartements, entre autres. Les hôpitaux universitaires juste à côté pourront loger des gens qui travaillent à l'hôpital. C'est important du point de vue de la proximité et du développement durable chers à certains partis.

Donc, l'intérêt supérieur prime et nous devons construire cette crèche et des logements, même si, comme je l'ai dit, je ne recommande pas au Conseil administratif de refaire des opérations de ce type. Ce soir, bien qu'un peu sceptique, le Parti démocrate-chrétien votera avec plaisir cette proposition.

La présidente. Mesdames et Messieurs, il y a sept orateurs inscrits parmi les conseillers municipaux, ainsi que deux conseillers administratifs. Je ne vous étonnerai pas en vous disant que le bureau clôt ici la liste des intervenants.

M. Alexandre Wisard (Ve). *Times are changing*, disait Bob Dylan. Il y a encore quelques mois, le magistrat socialiste Tornare était en charge de la petite enfance et des crèches. Aujourd'hui, cela a changé et certains, manifestement, ont également changé leur fusil d'épaule... Voilà la remarque que je me fais et cela m'étonne...

Je voudrais rappeler qu'une majorité de la commission des finances avait voté cette proposition, que celle-ci est revenue en plénière, où les uns et les autres, nous avons été d'accord pour dire que c'était un peu cher et qu'il y avait des zones d'ombre. Une majorité du Conseil municipal a donc renvoyé l'objet à la commission des travaux et des constructions, je ne sais plus pour quelle raison exactement, mais ce n'était pas une mauvaise idée. En effet, en commission des travaux et des constructions, nous avons un peu gratté, même si nous n'avons pas pu obtenir tous les renseignements.

La majorité du Conseil municipal, au moment de renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions, avait donné le mandat de réduire la facture de 500 000 francs. Le Conseil administratif a donc repris son

bâton de pèlerin, est allé négocier avec les privés et a obtenu une réduction de 100 000 francs. Sur une proposition de 7 millions, je pense que c'est toujours bon à prendre, cela représente un poste en Ville de Genève. Certains seront contents, d'autres seront déçus, mais au moins l'exercice a été fait. La seule chose qu'on peut regretter, c'est qu'il n'y ait pas toute la transparence souhaitée dans les transactions. Ainsi, le conseiller administratif délégué, M. Pagani, nous a dit qu'en raison du secret des affaires il ne pouvait nous donner tous les chiffres.

Alors, ce soir, c'est simple: soit on prend, soit on ne prend pas! Certains dans cette enceinte pensent que les crèches et la petite enfance sont une priorité – en tout cas, ils le pensaient il y a encore quatre mois... Nous, les Verts, nous continuons à le penser et c'est pourquoi nous voterons cette proposition.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais rappeler pourquoi le Conseil municipal a suivi notre suggestion de renvoyer cette proposition en commission. Celle-ci était déjà à notre ordre du jour du mois de juin et elle contenait des zones d'ombre, notamment par rapport au plan financier et à la façon dont les choses avaient été négociées. L'objectif du renvoi en commission, c'était d'obtenir des renseignements supplémentaires par rapport au travail fait en commission des finances. Je ne dis pas que ce travail avait été mal fait, mais on manquait d'informations. Or, aujourd'hui, avec le rapport de la commission des travaux et des constructions, pour ma part, je reste sur ma faim, car je n'ai pas d'informations supplémentaires par rapport à celles que nous avions au mois de juin.

En fait, dans cette affaire, j'en reste persuadé, si le Conseil administratif avait fait usage de son droit de préemption, on ne serait pas dans cette situation aujourd'hui. Peut-être aurait-on pris un peu de retard, mais on ne serait en tout cas pas dans la situation où on doit acheter une crèche clé en main, à un prix élevé, sans avoir tous les tenants et aboutissants, sans connaître les conséquences que cette affaire peut avoir.

Ces conséquences, je vais essayer de les détailler. Aujourd'hui, un promoteur s'engage à acheter les terrains à un propriétaire privé, pour autant qu'il obtienne les autorisations de construire, et il compte ensuite, s'il a les autorisations et que son plan financier est bouclé, vendre le projet à une compagnie d'assurance, citée dans le rapport. Donc, finalement, le promoteur, soit la Société Sol Séjour, ne prend pas beaucoup de risque puisqu'il n'achète les terrains qu'à la condition de pouvoir réaliser son projet, qu'il a d'ores et déjà prévu de vendre à la compagnie d'assurance. Le risque pour le promoteur est quasiment nul, alors que nous, Ville de Genève, allons payer la crèche relativement cher, car c'est nous qui allons financer son bénéfice en partie. Voilà ce qui me dérange.

Par ailleurs, s'agissant du type de logements, il y aura 20 logements HM et 20 logements en loyer libre, plus un parking souterrain, dont l'entrée est à côté de

celle de la crèche. Je ne parle pas des problèmes de sécurité que cela peut poser, je vous les laisse imaginer.

Alors, la question qui se pose, c'est comment la Ville de Genève, comment la collectivité publique se positionne par rapport à cette problématique. Est-ce qu'on se contente de ce projet, en se disant qu'on a besoin de crèches – et tous ceux qui me connaissent savent que je suis un grand partisan des crèches – on fait fi de tout le reste et on paie les 6 690 000 francs qui sont prévus dans le contrat, avec la misérable réduction de 100 000 francs? D'ailleurs, on est maintenant à livre fermé, mais peut-être qu'à livre ouvert on aurait fait plus d'économies... C'est cela la question et c'est cela qui me dérange.

Cela me dérange, parce qu'une collectivité publique se doit d'être exemplaire, dans tous les sens du terme. On aurait dû pouvoir obtenir le détail de cette opération immobilière, qui est tout de même assez particulière. Le fait qu'un promoteur se propose d'acheter des terrains à un propriétaire privé pour les revendre aussitôt, s'il peut réaliser son projet, à une compagnie d'assurance qui sera le bénéficiaire final, pour moi, cela ne joue pas du tout.

Et puis, il faut aussi rappeler que, dans ces locaux, il y a une entreprise locale, à savoir un garage et carrosserie, qui a des employés. Ce garage ne sera pas indemnisé malgré les promesses faites. Donc, on jette cette entreprise à la rue, elle ferme, et c'est dix ou quinze employés qui perdent leur emploi. Cela me dérange évidemment, et d'autant plus dans la période de crise économique que nous vivons aujourd'hui.

Il y a trop d'inconnues, trop de choses qui ne jouent pas dans ce dossier. Il y a le problème de la sécurité dans cette crèche, le problème de cette entreprise tout à fait honorable qui ne peut pas se projeter ailleurs, puisqu'elle n'est pas indemnisée, et qui va être contrainte de fermer. Il y a le problème du prix de la crèche qui est relativement élevé, même si cela se discute. Et puis, surtout, il y a le problème du manque de transparence. Evoquer le secret des affaires est proprement scandaleux, à partir du moment où un partenaire public est impliqué et demande la transparence totale.

Par ailleurs, je voudrais relever qu'il y a d'autres crèches qui se construisent dans le quartier, merci à la Ville! Il ne faut pas croire que c'est le désert, que rien ne se fait. La Ville de Genève est en train de construire une nouvelle crèche à la rue Barthélemy-Menn et d'autres sont prévues dans le quartier. On n'est pas dans un désert en matière de crèches. Il y a d'autres projets qui se mettent en place grâce à la Ville, qui lui appartiennent en propre, que la Ville construit, sans partenaire privé, toute seule, comme une grande, comme elle sait le faire.

S'agissant des HUG, ils sont propriétaires d'une partie de l'immeuble contigu. On nous dit que si la Ville n'achète pas, ce sont les HUG qui vont acheter, mais

ce ne serait pas si dramatique. Les HUG, aux dernières nouvelles, ne sont pas de vilains promoteurs privés. Ensuite, on nous a déjà servi le même discours au mois de juin: si on ne votait pas au mois de juin, durant l'été ce serait terminé, perdu. Aujourd'hui, on est à l'aube du mois de décembre, c'est bientôt Noël – je ne sais pas si ce sera la fête de la crèche! – et on nous ressert le même discours, à savoir que si on n'achète pas maintenant tout sera perdu. Mais non, ce n'est pas vrai! Tout cela, ce sont des balivernes pour nous faire avaler la couleuvre. Et puis, les HUG ont aussi leurs crèches, l'une à la rue Barthélemy-Menn et l'autre sur le site de Bel-Air, où sont accueillis les enfants de leurs employés. Il ne faut donc pas craindre que les HUG, le cas échéant, monopolisent la crèche de la Cluse. Je ne crois pas que cela changerait quoi que ce soit.

En revanche, je constate que nous sommes face à des inconnues, face à un promoteur qui ne joue pas le jeu et qui n'ose pas, parce qu'il a probablement des choses à cacher, nous donner les chiffres détaillés du plan financier. Je le répète une fois encore: il achète les terrains seulement s'il peut réaliser son projet et le vendre à une compagnie d'assurance. Je ne vois pas le risque qu'il prend... Enfin, nous sommes face à une entreprise qui est chassée des lieux et qui va licencier son personnel. Voilà les raisons pour lesquelles, en ce qui me concerne, je ne voterai pas ce projet.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mon collègue a annoncé qu'il ne voterait pas ce projet, en exposant les points qui le chagrinaient. Effectivement, au Mouvement citoyens genevois, plusieurs points dans ce projet nous ont chagrinés – je vais y venir de suite – mais il y a aussi beaucoup de points qui nous satisfont. Le préopinant démocrate-chrétien, M. de Kalbermatten, a parlé d'intérêt supérieur: oui, il y a un intérêt supérieur à créer la crèche et les logements proposés. Nous avons donc décidé, au Mouvement citoyens genevois, d'accorder la liberté de vote et chacun fera pencher la balance selon son sentiment. Nous avons décidé la liberté de vote, parce qu'il y a quand même des points noirs dans ce projet.

Ainsi, ce garagiste qui se fait quasiment expulser et qui n'aura pratiquement pas d'indemnités... (*Dénégation de M. Pagani.*) Il ne faut pas dire non, Monsieur Pagani! Entre les indemnités proposées au départ et les indemnités misérables qu'il va recevoir, il y a quand même une grosse différence. D'autre part, quand on vient nous dire, dans un projet en partenariat public-privé, que la comptabilité ne nous regarde pas, qu'il s'agit du secret des affaires, je suis désolé... (*Remarque de M. Pagani.*) Mais vous avez perdu le document, Monsieur Pagani! Il est quand même incroyable que nous devions discuter en bilatéral, alors que nous sommes en séance plénière, Monsieur Pagani! Laissez-moi finir, vous vous expliquerez après!

Je suis désolé, c'est écrit en toutes lettres dans le rapport: en raison du secret des affaires, on ne peut pas donner les chiffres détaillés. C'est ce qui a été dit en

commission, c'est écrit dans le rapport, vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est la réalité. Pour notre part, nous ne pouvons pas admettre que, dans le cadre d'un partenariat public-privé, un des partenaires refuse de transmettre les chiffres, en prétextant le secret des affaires. Car ces affaires se font avec nous tous, Monsieur Pagani, vous n'êtes pas seul dans la République!

Le Mouvement citoyens genevois s'est donc posé des questions sur différents points. Certains d'entre nous ont envie de soutenir ce projet en pensant à la crèche et aux logements. D'autres sont un peu plus fâchés par rapport aux chiffres qui manquent et à ce pauvre garagiste qui va se faire quasiment expulser. Nous estimons que ce dossier a été géré de manière un peu particulière. Au mois de juin, vous nous avez dit, Monsieur Pagani, que c'était urgent, qu'il fallait absolument signer et approuver la proposition, faute de quoi on allait perdre le projet. Or, comme l'a dit M. Sormanni, nous sommes à la veille de Noël et nous n'avons toujours pas pu approuver ce projet, nous n'avons pas les éléments qui pourraient nous motiver à le confirmer. Votre entêtement, Monsieur Pagani, est méritoire, mais à mon avis c'est un mauvais projet. Toujours est-il que, pour la crèche et pour les appartements, une partie d'entre nous le voteront.

M. Alexandre Chevalier (HP). Nous constatons aussi, à la lecture de ce rapport et sans siéger en commission, que le montage du projet est complexe, que les informations sont difficiles à obtenir et difficiles aussi à déchiffrer pour les conseillers municipaux. C'est une matière ardue. Cela dit, comme l'ont relevé mes préopinants, notamment celui du Parti démocrate-chrétien, ce projet aura des conséquences concrètes, à savoir des prestations et une amélioration de la qualité de vie pour nos concitoyens, à laquelle nous sommes sensibles en tant qu'élus indépendants. Cet intérêt qu'on dit supérieur nous pousse donc ce soir à dire oui et à voter cette proposition. Comme dans le projet que nous avons voté précédemment, il y a ici une mixité – une crèche et des logements – et ce projet nous paraît conforme à un développement viable, durable, de ce quartier de l'hôpital, déjà dense en termes d'équipements et d'habitations. Ce projet est un complément naturel. Par conséquent, en dehors des considérations techniques, vu l'intérêt particulier pour nos concitoyens, nous voterons avec plaisir ce projet ce soir.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais rappeler, en préambule, que le crédit demandé aujourd'hui concerne uniquement la crèche. Nous ne votons pas le projet de logements qui sera réalisé, qui est mené par des privés. Si on a parlé de la crèche et du logement, c'est tout simplement pour répondre à une interrogation que j'avais déjà exprimée, au nom du Parti socialiste, en séance plénière. En l'occurrence, ce projet de crèche est compris dans un périmètre où trois immeubles de logements vont être construits, du logement HM et du loge-

ment libre, du logement LDTR et des studios pour les HUG. Sur cette parcelle, la Ville a choisi de se passer de plan localisé de quartier et un opérateur privé a mené l'ensemble de l'opération. Comme la Ville n'a pas préempté, elle a obtenu en contrepartie, lors d'une négociation, que l'opérateur construise une crèche qui sera remise clé en main à la Ville de Genève. Nous nous prononçons donc uniquement sur le crédit de cette crèche clé en main.

Cela dit, le Parti socialiste maintient son interrogation, que nous avons exprimée tant en plénière que lors des travaux en commission. La majeure partie de ce périmètre et en tout cas les trois immeubles qui sont projetés, ainsi qu'une partie de la crèche, se trouvent en zone de développement 2, avec une zone de fond 4 B. Cela peut sembler technique, mais le type de zone est l'instrument qui permet de dire quel type de logements peuvent être construits. Sur une zone de fond 4 B, la pratique administrative veut qu'on fasse à peu près un tiers de logements de type HM ou coopérative. Or ici on n'arrive pas tout à fait au tiers. Je ne compte pas les logements LDTR, sachant qu'à un moment donné ils rejoignent le marché «libre», puisqu'on peut augmenter les loyers. Donc strictement, il y a 20 logements HM sur quatre-vingt, c'est-à-dire pas tout à fait un tiers.

L'autre pratique administrative veut que, si on ne fait pas un tiers de logements HM, HLM ou coopérative, on peut faire 20% de logements au sens des LUP (logements d'utilité publique). Le Parti socialiste a toujours soutenu que, dans ce type de zone, pour favoriser la mixité sociale, il fallait essayer de construire des logements de type HBM. Alors, même si la Ville n'a pas préempté – ce que nous avons regretté – nous aurions trouvé intéressant que, dans cette opération, il y ait au moins 20% de logements HBM, parce que ceux-ci répondent aux besoins des plus défavorisés et qu'ils restent des logements économiques sur la durée, des logements sociaux pérennes.

Ce regret étant exprimé, je reviens à la crèche. Nous nous sommes interrogés sur son prix et sur les négociations qui avaient été menées. Nous nous sommes demandé comment le plan financier s'articulait et la question de base était: est-ce que, dans le prix de cette crèche, on n'est pas en train de payer aussi la rentabilité de l'ensemble de l'opération immobilière? Dans cette opération, que paie-on vraiment? Alors, évidemment, nous n'avons pas pu le savoir, puisqu'on nous a opposé le secret des affaires.

A cet égard, permettez-moi de dire, au nom du Parti socialiste, que nous sommes stupéfaits de voir que le plan financier – il est annexé au rapport – liste seulement les catégories globales – le terrain, les travaux préparatoires, le bâtiment, les honoraires, les aménagements extérieurs, etc. – et ne mentionne aucune sous-catégorie. Certes, M. Pagani a proposé qu'on puisse voir ces documents dans le secret de son bureau et c'était tout à fait correct de sa part. Toutefois, je ne comprends pas comment le promoteur, dans une telle opération immobilière,

puisse penser qu'on va se satisfaire de ce plan financier. Si ce plan était présenté à l'Office du logement cantonal, il serait tout simplement retourné à l'expéditeur! Comment peut-on n'indiquer aucun chiffre sur les coûts de la maçonnerie, de la ferblanterie, des fenêtres, etc.? Croyez-vous qu'en commission des travaux et des constructions on puisse vraiment se passer de ces éléments?

Ensuite, on nous dit qu'on a obtenu 100 000 francs de rabais. Formidable! Mais où les a-t-on pris? Sur le terrain? Cela voudrait dire que le prix du terrain est surévalué. Sur le bâtiment? Cela voudrait dire qu'on peut baisser ou augmenter les coûts de construction à loisir. Cela pose quand même un problème de crédibilité. Finalement, nous n'en savons rien et les doutes que nous avons restent entiers quant à ce plan financier. Alors, encore une fois, nous ne mettons pas en doute la bonne volonté du Conseil administratif, mais nous restons stupéfaits qu'on achète un objet qui n'est pas présenté de manière transparente et dont on ne maîtrise pas du tout les coûts.

Par ailleurs, il y a d'autres éléments sur lesquels nous pourrions intervenir, et nous l'avons fait en commission des finances, puis en plénière et ensuite en commission des travaux et des constructions. Est-il judicieux de construire une crèche dans une cour, près d'un parking?

La présidente. Il vous reste quinze secondes, Madame...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Oui, Madame la présidente, mais je suis aussi rapporteuse... Pourquoi n'a-t-on pas exploité, par exemple, les rez-de-chaussée? Toutes ces questions restent entières, et c'est pourquoi notre groupe, en commission, s'est abstenu. Puis, nous nous sommes dit que ce secret des affaires ne nous convenait pas, que nous voulions travailler sur la transparence des coûts. En aucun cas, je ne veux entendre que nous serions contre les crèches... Car ce n'est pas de cela que nous parlons, c'est vraiment de la transparence, de la lisibilité du plan financier, de la lisibilité des coûts, pour laquelle nous nous sommes toujours battus. En conséquence de quoi, le Parti socialiste a le regret de vous dire qu'il votera non!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je vais essayer d'être brève. Tout le monde aura compris qu'il s'agit ici d'acheter à des privés une crèche de 93 places, clé en main. Les regrets que M^{me} Valiquer Grecuccio a évoqués, nous les partageons. Nous regrettons également le manque de transparence, le secret des affaires invoqué par M. Pagani, le fait que le plan financier soit quelque peu imprécis. Effectivement, quelques sceptiques peuvent se demander ce que la Ville de Genève paie

vraiment, si elle paie uniquement pour la crèche. Mais cette interrogation, notre groupe l'a également quand il s'agit, par exemple, de subventionner le Genève-Servette Hockey Club, de voter des loges VIP pour ce club. Je signale que cette enceinte n'a jamais vu et n'a jamais demandé à voir, à part une petite minorité qui s'appelle Ensemble à gauche, les comptes du Genève-Servette Hockey Club. Là aussi, on a invoqué le secret des affaires, on nous a dit que le magistrat les avait vus et que c'était en ordre.

Dans le cas présent, nous faisons une pesée d'intérêts. Nous pensons que l'intérêt supérieur, effectivement, commande que les enfants du quartier puissent bénéficier de places en crèche, et qu'en l'occurrence c'est eux que nous subventionnons. En faisant la pesée des intérêts, nous faisons également confiance au magistrat en charge du dossier dans la négociation qu'il a pu mener et qu'il va peut-être continuer à mener avec les partenaires. C'est pourquoi nous votons ce projet.

M. Olivier Fiumelli (LR). Quant à moi, je serai réellement bref! Mesdames et Messieurs, on ne va pas refaire l'histoire. Certes, on peut éventuellement trouver que c'est un mauvais projet et qu'il a mal démarré. Mais il me semble que nous avons fait notre travail en commission des finances en réclamant une réduction de la facture. Nous avons aussi accepté le renvoi à la commission des travaux et des constructions pour voir ce que cela pouvait donner. Pour notre part, nous ne sommes pas choqués par l'évocation du secret des affaires: c'est le principe du partenariat public-privé. Un privé décide de nous vendre la crèche à 70 000 francs la place. Evidemment, 70 000 francs la place de crèche, avant même son exploitation, c'est cher et cela nous pose un gros problème. Mais nous faisons aussi une pesée d'intérêts: ce quartier a besoin de places de crèche et c'est pourquoi nous accepterons ce projet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais répéter ici une déclaration que j'ai faite la première fois que je me suis assis sur ce siège: il n'y a pas de tabou et nous avons décidé de remettre à plat l'ensemble des processus en matière de construction. Ainsi, nous avons enclenché des partenariats avec des coopératives, avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, nous avons aussi fait en sorte de construire nous-mêmes. Nous avons même décidé – c'est en ce sens qu'il n'y a pas de tabou, et comprenez que cela m'est encore plus difficile qu'à vous! – d'engager des partenariats public-privé, dans une moindre mesure.

Alors, j'entends, dans la discussion ce soir, que beaucoup de gens sont sceptiques. En ce qui concerne le secret des affaires, Mesdames et Messieurs, je suis dépositaire, en votre nom, de ce secret. J'ai vu les comptes et je peux dire qu'à

mon avis ils sont tout à fait clairs, sensés, raisonnables. Mais, parce que ces promoteurs veulent se réserver la possibilité de vendre à d'autres, ils invoquent le secret des affaires, et cela légitimement, j'ai le regret de vous le dire. J'ai entendu le Parti socialiste, il y a quelques années, mettre en exergue sa volonté d'aller vers des partenariats public-privé, mais aujourd'hui, quand il s'agit de faire le pas pour cette crèche, il se défausse malheureusement.

J'aimerais maintenant dire un mot de cette crèche. Elle va se situer dans une cour assainie, largement dimensionnée, qui permettra aux 91 enfants de s'ébattre à peu près convenablement, contrairement à une bonne partie des crèches, voire des cycles d'orientations, où on a mis les préaux sur les toits, ce que je déplore. Je citerai la crèche du boulevard Carl-Vogt, où les enfants doivent s'ébattre sur le toit de l'immeuble. Ce n'est pas possible, ce n'est pas sain. C'est pourquoi je vous demande de faire fi d'un certain nombre de présupposés, qui sont certes légitimes, et de voter cette crèche. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention à cette heure avancée!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, en premier lieu j'aimerais remercier M^{me} Valiquer Grecuccio, car elle a fait un bon travail en rendant rapidement son rapport. Tout ce qui peut permettre d'accélérer les projets de construction nous satisfait, mon collègue et moi-même. Le besoin en places de crèche dans le secteur est avéré. Actuellement, il y a plus de 400 demandes en attente et cette crèche offrira 93 places supplémentaires.

Monsieur Sormanni, vous avez parlé d'un autre projet de crèche à la rue Barthélemy-Menn, qui aura aussi votre agrément, je l'espère. Vous avez parlé des crèches des HUG, mais Dieu sait si celles-ci ne suffisent pas à la demande du personnel hospitalier. En l'occurrence, nous parlons d'une crèche pour les habitants. Les besoins en la matière sont importants. Le BIPE reçoit tous les jours des parents affolés qui n'ont pas de solutions de garde pour leur enfant. Donc, effectivement, l'intérêt supérieur doit aujourd'hui prévaloir. Mesdames et Messieurs, nous avons bien entendu vos doléances sur la procédure, mais je vous recommande instamment de voter ce projet, qui a déjà pris du retard. C'est un des premiers projets que j'ai défendu lors de mon entrée en fonction. Aujourd'hui, nous sommes cinq mois plus tard et il est vraiment important que ce projet puisse démarrer.

Deuxième débat

La présidente. Je fais voter l'amendement accepté en commission et portant sur le projet de délibération I, qui a ramené le montant de 6 790 000 à 6 690 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (61 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 48 oui contre 13 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 47 oui contre 13 non (1 abstention).

Elles sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et les futurs propriétaires/constructeurs, soit la société Sol Séjour Soleil SA représentée par MM. Christian et Xavier Rey et le bureau d'architectes André Gallay, aux termes duquel la Ville de Genève acquiert la future parcelle N° 4206, feuille 48 de la commune de Genève, section Plainpalais, contenant 478 m², sur laquelle une crèche de 93 places sera construite selon l'offre de vente et le descriptif général du 21 juin 2010, pour un prix de 6 690 000 francs (frais de notaire et taxes inclus);

vu l'utilité publique visée par cette acquisition foncière;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – L'accord intervenu entre le Conseil administratif et les futurs propriétaires/constructeurs, soit la société Sol Séjour Soleil SA représentée par MM. Christian et Xavier Rey et le bureau d'architectes André Gallay, aux termes duquel la Ville de Genève acquiert la future parcelle N° 4206, feuille 48 de la commune de Genève, section Plainpalais, contenant 478 m², sur laquelle une crèche de 93 places sera construite selon l'offre de vente et le descriptif général du 21 juin 2010, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir sous la forme d'un acte authentique.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 690 000 francs, frais d'acte et d'émoluments compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 690 000 francs.

Art. 4. – Cet objet sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 30 annuités qui figureront dans le budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2014 à 2043.

Art. 5. – Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2021.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

6. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-985, de *M. Pascal Spuhler, M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi*: «Récompensons nos jeunes talents artistiques»;
- M-986, de *M. Pascal Spuhler, M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Daniel Sormanni et Laurent Leisi*: «Récompensons nos jeunes talents sportifs»;
- M-987, de *MM. Grégoire Carasso, Luc Broch, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado et Olga Baranova*: «Agences de notation contre démocratie»;
- M-988, de *M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Virginie Studemann, MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Holenweg, Olivier Baud et Tobias Schnebli*: «Avenir de la culture à Genève: dialogue du Canton avec la Ville et les communes ou *shopping list*?»;
- M-989, de *MM. Tobias Schnebli, Pierre Vanek, Olivier Baud, Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, M^{mes} Brigitte Studer, Maria Casares et Vera Figurek*: «La Ville de Genève doit retirer son soutien à la célébration du Fonds national juif prévue le 1^{er} décembre 2011 au Victoria Hall»;

ainsi que les projets de délibérations suivants:

- PRD-18, de *MM. Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Grégoire Carasso, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Vera Figurek*: «Examen général du règlement du Conseil municipal»;
- PRD-19, de *M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg*: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'entrée en matière»;
- PRD-20, de *M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg*: «Pour que les membres indépendants du Conseil municipal puissent former un groupe politique»;
- PRD-21, de *M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg*: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales»;
- PRD-22, de *M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg*: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant le renvoi direct en commission»;

- PRD-23, de *MM. Grégoire Carasso, Alexandre Wisard, Jean-Charles Lathion, Alexis Barbey, Pascal Rubeli, Carlos Medeiros* et *M^{me} Salika Wenger*: «Sans bar, l'Alhambra n'a plus d'allant!»;
- PRD-24, de *M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart* et *Carlos Medeiros*: «Modification de l'article 64 du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales»;
- PRD-25, de *M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart* et *Carlos Medeiros*: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'égalité des voix au sein des commissions».

7. Interpellations.

La présidente. J'annonce les interpellations suivantes:

- IO-235, de *MM. Michel Chevrolet, Alain de Kalbermatten, Olivier Fiumelli, Jacques Pagan, Pascal Spuhler* et *Jean-Philippe Haas*: «Les commerçants de la rue de Montchoisy feront-ils les frais de la politique de fermeture de rues imposée par le Conseil administratif: Montchoisy, mal choisi?»;
- IO-236, de *MM. Grégoire Carasso, Pierre Rumo, Yves de Matteis* et *M^{me} Anne Moratti*: «Depuis quand la Ville de Genève cautionne-t-elle le démantèlement des offices postaux?»;
- IO-237, de *MM. Grégoire Carasso, Pierre Vanek* et *M^{me} Julide Turgut Bandelier*: «Le Service des espaces verts ne voit plus la vie en rose...»;
- IO-238, de *MM. Jean-Philippe Haas, Denis Menoud, Pascal Spuhler* et *Carlos Medeiros*: «Théâtre du Galpon: la sécurité de nos enfants, du public et des artistes est-elle garantie contre les incendies?»;
- IO-239, de *MM. Grégoire Carasso, Carlos Medeiros* et *M^{me} Salika Wenger*: «Les APM réprimés dépriment-ils?»

8. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu la question écrite QE-364, de *M^{mes} Fabienne Fischer, Julide Turgut Bandelier, Sandrine Burger, Anne Moratti, Marie-Pierre*

Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, MM. Yves de Matteis, Julien Cart, Mathias Buschbeck et Alexandre Wisard: «Coûts engendrés par l'usage de vaisselle jetable aux Fêtes de Genève».

Ceci conclut la liste des objets nouveaux. Mesdames et Messieurs, cette séance est close! (*Applaudissements.*)

Séance levée à 23 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2902
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2903
3.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 4 700 000 francs, porté à 4 900 000 francs, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture et aux études d'un complexe «crèche, sport et jeunesse» situé sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles 2822 et 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de l'Etat de Genève (PR-750 A1) . .	2904
3.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des équipements collectifs à la future gare des Eaux-Vives (PR-750)» (P-259 A). Suite du premier débat	2904
4.a) Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la pétition intitulée: «Sauvons les fêtes de quartier» (P-258 A).	2910
4.b) Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le projet d'arrêté du 16 septembre 2009 de M ^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, Charlotte Meierhofer et M. Christian Zaugg, renvoyé en commission le 28 avril 2010, intitulé: «Règlement municipal sur l'utilisation du domaine public pour des activités civiques» (PA-99 A)	2930
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 novembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 7 040 500 francs, ramené à 6 940 500 francs, soit:	
– un crédit de 6 790 000 francs, ramené à 6 690 000 francs, (frais d'acte et émoluments compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 4206 (future), d'une contenance de 478 m ² , feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, sise boulevard de la Cluse, sur laquelle sera érigée une crèche construite selon le descriptif général établi par le maître de l'ouvrage Sol Séjour Soleil SA;	

- un crédit de 250 500 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux ainsi qu'en matériel informatique, téléphonie et alarme anti-effraction pour la crèche située boulevard de la Cluse, sur la future parcelle N° 4206 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-844 A1)..... 2962
- 6. Propositions des conseillers municipaux 2997
- 7. Interpellations 2998
- 8. Questions écrites 2998

La mémorialiste:
Marguerite Conus